



Distr.: GÉNÉRALE

CEA-AN/TNG/CIE/XVIII/3

Avril 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS/FRANÇAIS

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

BUREAU POUR L'AFRIQUE DU NORD

Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE)

Tanger (Maroc)
16-18 mai 2003

**RAPPORT SUR LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES EN AFRIQUE DU NORD
2001-2002**



Distr.: Générale

CEA-AN/TNG/CIE/XVIII/3
Avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS/FRANÇAIS

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

BUREAU DE LA CEA POUR L'AFRIQUE DU NORD (CEA-AN)

Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE)

Tanger (Maroc)

16-18 mai 2003

RAPPORT SUR LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES EN AFRIQUE DU NORD

2001-2002

- ii) Les réalisations dans le secteur des hydrocarbures n'ont pas connu d'évolution significative;
- iii) La performance du secteur industriel a montré des signes de ralentissement dans certains pays, alors que dans d'autres elle est restée forte et résistante malgré un environnement international défavorable;
- iv) Le tourisme a été un des secteurs qui a été le plus directement touché par les événements du 11 septembre 2001 avec pour résultat des déclinés importants dans sa croissance en 2001; mais il y avait des signes de rétablissement en 2002 dans la plupart des pays;

La consommation a augmenté dans tous les pays de la sous région mais à des taux relativement modérés. Les facteurs ayant favorisé l'accroissement de la consommation incluent les augmentations de salaire, la croissance des revenus ruraux et une faible augmentation des prix à la consommation. La croissance des investissements était en 2001 généralement faible dans la majorité des pays de la sous région, à l'exception de la Tunisie. La situation s'est améliorée en 2002 dans la plupart des pays avec une croissance élevée des investissements enregistrés en Algérie et au Maroc.

La maîtrise de l'inflation dans la sous région semble se confirmer puisque dans la majorité des pays, celle ci était inférieure à 3,5%. La stabilité de l'inflation dans la sous région est d'autant plus significative que les pays nord africains ont connu, pour certains, des dévaluations et, pour d'autres, des dépréciations de leurs monnaies nationales par rapport aux monnaies des pays avec lesquels ils commercent le plus.

Exception faite de l'Algérie et de la Libye, l'exercice budgétaire 2002 de l'ensemble des pays s'est soldé par des déficits plus ou moins importants.

Les pays de la sous région continuent d'afficher des taux élevés de chômage et ce, malgré une baisse des taux dans plusieurs pays durant la période 2001-2002. A l'instar de la tendance observée au niveau mondial, en Afrique du Nord, les jeunes présentent des taux de chômage plus élevés que la moyenne nationale, sauf en Libye.

La monnaie a connu des accroissements variables dans les pays de la sous région. De fortes hausses, de l'ordre de 20%, ont été observées en 2001 en Libye, Mauritanie et Soudan. Pour la Libye cet accroissement s'explique par la hausse de ses avoirs extérieurs suite à la forte dévaluation de la monnaie nationale. Pour la même raison, l'Algérie et l'Egypte ont enregistré en 2001 des accroissements de la monnaie qui peuvent être considérés comme importants relativement à la valeur du PIB. Le Maroc et la Tunisie par contre ont enregistré en 2002 des hausses de la monnaie nettement en deçà de celles correspondantes à leurs PIBs.

Les taux d'intérêts ont généralement baissé dans tous les pays où ceux ci servent d'instruments de régulation de la situation monétaire. Les indices des places boursières les plus actives de la sous région ont tous accusé des baisses plus ou moins importantes sur la période 2001-2002.

Les échanges commerciaux de la sous-région ont augmenté en 2002 de 3,5% par rapport à 2001, suite à une hausse du total des importations des pays membres de 6% et à un accroissement de leurs exportations de près de 2%.

Les balances des paiements des pays de la sous-région présente, pour la plupart, un solde excédentaires du compte courant en 2002. En Egypte, ce compte s'est équilibré suite à des améliorations ces dernières années.

Au plan social, des progrès ont été réalisés par la sous-région dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement dans les domaines de la

pauvreté; de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la mortalité infantile et de la santé maternelle. On observe que de manière globale, la sous région a enregistré d'importants progrès durant les années 90s et que les cibles qui ont été adoptées par les institutions du système des Nations Unies pourront être atteintes avant la date butoir de 2015. D'autres objectifs, comme ceux relatifs à la mortalité infantile et à la mortalité maternelle, ne pourront cependant pas être atteints sans une plus grande attention et de plus grands efforts de la part des gouvernements.

Etude su secteur privé dans les pays d'Afrique du Nord

Le secteur privé dans les pays de l'Afrique du Nord a connu des mutations importantes depuis l'indépendance de ceux-ci jusqu'à nos jours. La première étape était caractérisée par la nationalisation des activités exercées par les privés nationaux et étrangers, selon la vision que les gouvernements de l'époque avaient du développement économique. Ces nationalisations étaient accompagnées de la création d'entreprises et sociétés d'Etat, le tout donnant naissance à un secteur public dominant.

Les difficultés apparues dans la gestion de l'économie et l'obligation de s'adapter aux nouvelles donnes de l'environnement économique international ont entraîné progressivement les pays à revoir leurs systèmes de gestion et à mettre en œuvre des programmes d'ajustements structurels. C'est ainsi qu'on été lancé concomitamment des processus de libéralisation des activités économiques et de privatisation des entreprises et sociétés d'Etat.

La libéralisation a entraîné une ouverture des activités économiques aux investisseurs privés nationaux et étrangers grâce à des réformes d'ordres Institutionnel, législatif, fiscal et commercial ainsi qu'à l'adhésion à des ensembles internationaux en vue de favoriser les échanges et stimuler la compétitivité.

Les processus de privatisation, toujours en cours dans la majorité des pays, ont souvent été précédés de mesures d'assainissement et de restructuration des entités offertes à la privatisation. De nombreuses techniques de privatisation ont ainsi été mises en œuvre: Ouverture ou cession totale du capital aux investisseurs nationaux et étrangers, introduction en bourse, Cession aux management et travailleurs pour les petites unités, reconversion de dettes.

Néanmoins, de toutes les politiques engagées par les gouvernements, se dégage une vision visant à favoriser le développement du secteur privé afin de lui permettre de jouer pleinement le rôle attendu de lui, à savoir la croissance, la compétitivité et la création d'emplois. Pour atteindre ces objectifs, les pays de la sous-région disposent d'atouts considérables; on note par exemple l'existence:

- d'un esprit d'entreprenariat en pleine évolution,
- d'un marché interne important,
- de ressources énergétiques et minières en abondance,
- d'infrastructures de base,
- d'un potentiel touristique,
- d'industries de base et de transformation,
- d'une main d'œuvre qualifiée,
- d'espaces économiques proches tels que l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique sub-saharienne.

**2ème PARTIE : ETUDE DU SECTEUR PRIVE DANS LES PAYS D'AFRIQUE
DU NORD ----- 61**

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE ----- 63

1.1 Evolution du secteur privé----- 63

SECTION II : APERÇU DU SECTEUR PRIVE PAR PAYS----- 71

2.1 Algérie----- 71

2.2 Egypte ----- 75

2.3 Libye----- 79

2.4 Maroc----- 82

2.5 Mauritanie----- 85

2.6 Soudan ----- 87

2.7 Tunisie ----- 89

AVANT PROPOS

Le présent rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord 2002 suit le modèle adopté pour le rapport de l'année 2001, présenté lors de la 17^{ème} réunion du CIE en avril 2002. Il tient compte, dans la mesure du possible, des observations faites lors de cette réunion. Toutefois, la section sur l'évolution de l'intégration sous régionale n'a pas été insérée au sein du rapport. La raison en est qu'une étude distincte sur l'intégration économique en Afrique du Nord requise par le programme de travail du Bureau de la CEA a été élaborée et présentée sous le titre « Rapport sur l'Intégration Commerciale en Afrique du Nord ».

Comme cela est d'usage depuis 2001, le rapport s'est amplement appuyé sur les données officielles qui ont été soumises au Bureau en réponse au questionnaire adressé à tous les Etats membres.

En outre, les données officielles disponibles sur les sites Web officiels des pays membres ont été exploitées. Des missions, avérées nécessaires, ont été effectuées également auprès des pays membres pour le traitement de questions spécifiques relatives aux politiques (économiques, sociales) ainsi que pour le complément d'informations. Enfin, le Bureau a dû parfois recourir aux services de Points focaux nationaux/Consultants, notamment pour l'élaboration des notes sur les pays concernés¹.

Comme convenu lors de la 17^{ème} réunion du CIE, le présent rapport se compose de deux parties. La Partie 1 traite du domaine traditionnel de la performance économique et sociale dans les pays de la sous région. La Partie 2 traite d'un sujet particulier concernant la situation du secteur privé dans les pays de la sous région.

Dans la mesure où le rapport annuel de la CEA sur l'Afrique pour 2003 traitera aussi la question relative au secteur privé, une coordination entre le Bureau et la Division compétente a été assurée. Ainsi dans le présent rapport l'accent a été mis sur les tendances et caractéristiques principales du développement du secteur privé dans chaque Etat membre, d'une part, et sur quelques éléments communs à l'ensemble de la sous-région, d'autre part.

Le Bureau souhaite exprimer ses vifs remerciements aux gouvernements des pays membres pour leur coopération.

¹ Pour la rédaction de ce rapport, le Bureau a, en y apportant les plus grands soins, basé ses analyses sur les données disponibles les plus récentes et les plus fiables. Ce qui explique le fait, que pour certains sujets, le cas de certains pays ne soit pas mentionné.

1ère PARTIE :

PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 2001-2002

Comme signalé dans l'avant propos, la première partie du rapport comprend VI grandes sections traitant la conjoncture sur le plan international et dans la sous région, les performances économiques des pays de l'Afrique du Nord à travers la formation sectorielle du Produit intérieur brut et quelques unes de ses utilisations tels que la consommation finale des ménages et l'investissement. D'autres indicateurs macroéconomiques ont retenu notre attention, il s'agit de l'inflation, des taux de change et des instruments financiers. Les relations commerciales des pays de la sous-région avec l'extérieur font l'objet d'une analyse dans la section V. L'économie et le social étant interdépendants, la situation sociale en Afrique du Nord est traitée dans la section VI où un accent particulier est mis sur d'une part quelques indicateurs sociaux telles que l'éducation et la santé et d'autre part sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Cette étude comporte six sections :

- *Section I : Conjoncture*
- *Section II : Performances économiques*
- *Section III : Autres indicateurs macro-économiques*
- *Section IV : Monnaie et crédit*
- *Section V : Balance des paiements*
- *Section VI : Situation Sociale*

SECTION I : CONJONCTURE

1. Dans le contexte d'une globalisation de plus en plus réelle, l'économie de la sous région est forcément affectée par des facteurs externes; que ceux-ci soient d'ordre politique, économique ou tout simplement naturel (aléas climatiques). L'analyse de la performance économique durant la période 2001-2002 montre bien que nombre de ces facteurs ont eu un impact sur les résultats économiques des pays de la sous région. Nous citerons parmi les facteurs externes les plus importants: a) les événements du 11 septembre 2001 et l'incertitude de l'environnement géopolitique au moyen orient, le ralentissement de l'économie mondiale, le comportement du marché pétrolier et la situation climatique dans les pays de la sous région.

1.1 LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

2. L'économie mondiale continue de subir les effets du double choc provoqué par les événements du 11 septembre 2001 et le ralentissement simultané de l'activité aux États-Unis, en Europe et au Japon. En effet, après une année 2000 exceptionnelle, la croissance économique au niveau mondial a ralenti pour passer de 4,7 % en 2000 à 2,2 % en 2001. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce recul significatif de la croissance: le repli du commerce mondial qui après avoir progressé de 12,6% en 2000 a accusé une contraction de 0,1%, la crainte des marchés financiers, le recul des investissements et la forte diminution des flux d'IDE (ils ont chuté de 55% en 2001), la baisse du tourisme, la crise du transport aérien et la baisse de confiance du consommateur.
3. Etant donné le rôle de locomotive joué par l'économie américaine, il convient de souligner que cette dernière, après plusieurs années d'expansion continue, est entrée en récession à la fin du 1^{er} trimestre 2001. Cette situation s'est caractérisée par une dégradation des marchés du travail qui a contribué à une stagnation de la consommation. L'investissement a poursuivi son recul en se contractant fortement, notamment dans les secteurs de la technologie, de l'information et des télécommunications et ce, en dépit des incitations tant monétaires que fiscales. En 2002, la reprise, bien que modeste, a été stimulée par les consommateurs, qui ont tiré profit du plus bas taux d'intérêt directeur de la «Federal Reserve» en 40 ans et de réductions d'impôt importantes.
4. En 2002, la croissance de l'économie mondiale devrait connaître, selon le FMI, une modeste reprise à 2,8 %. Au cours de cette année, l'économie mondiale a été marquée par une légère reprise au 1^{er} semestre, puis un ralentissement quasi-généralisé de la croissance économique; une dépréciation du dollar tout au long de l'année (-17% par rapport à l'Euro); et une régression des principaux indices boursiers. Au niveau des échanges, l'OMC estime, pour sa part, que le commerce mondial devrait progresser de 2,5% en 2002.

1.2 LA CONJONCTURE SOUS RÉGIONALE

5. Les événements du 11 septembre et le ralentissement de l'économie mondiale ne pouvaient rester sans effet sur la croissance économique de certains pays de la sous région. En effet, les contrecoups psychologiques, politiques et économiques du 11 septembre se sont faits sentir sur la fréquentation touristique, la demande adressée à la sous région, les assurances et le transport international notamment. De plus, et en raison de la situation géopolitique au Moyen Orient, les flux d'IDE vers la sous région reculent et les cours du pétrole subissent des fluctuations importantes qui peuvent se traduire par des factures énergétiques plus lourdes pour les pays importateurs d'hydrocarbures et des variations plus ou moins importantes des recettes d'exportations pour les pays producteurs.
6. Néanmoins, et grâce à une remontée des cours au dernier trimestre 2002, ces pays ont vu leurs revenus se maintenir aux niveaux observés en 2001 alors que la régression des cours observée en début d'exercice avait fait craindre une dégradation de leur situation économique du fait de leur dépendance du marché mondial des hydrocarbures.
7. En effet, la tendance à la baisse des cours mondiaux du baril de pétrole brut, amorcée au dernier trimestre 2001, s'est confirmée durant les trois premiers mois de l'année 2002. En moyenne semestrielle pondérée, le prix d'exportation du baril de pétrole brut Sahara Blend (Qualité du pétrole d'Afrique du Nord) a régressé de 15% au premier semestre 2002 par comparaison à celui atteint au cours de la même période de l'exercice 2001. Cependant, les tensions politiques au moyen orient ont fortement influencé, à la hausse, les prix des produits de base énergétiques au cours du dernier trimestre de l'année.
8. La faible pluviométrie ainsi que son irrégularité continuent de caractériser le climat de la sous région et constituent un handicap majeur quant à un accroissement substantiel de la production agricole. La production agricole dans la sous région ne satisfait que partiellement la demande alimentaire, notamment en céréales, et reste, pour l'essentiel, très fragile du fait de sa sensibilité aux fluctuations climatiques. Malgré ces contraintes, le poids du secteur rural dans l'économie sous régional reste important. Dans certains pays, le secteur agricole est celui qui contribue le plus à la création d'emploi et à la génération de revenus. Dans d'autres pays, en plus des aléas climatiques, le secteur souffre de profonds problèmes structurels.
9. Globalement et bien que la croissance soit au rendez vous dans la sous région, celle ci demeure insuffisante, eu égard aux énormes besoins socio économiques des pays. Les conséquences de cette faiblesse de la croissance sont grandement ressenties au niveau de l'emploi notamment, puisque la sous région, dans son ensemble, affiche des taux de chômage élevés, d'autant plus préoccupants, qu'ils touchent les populations jeunes. La faiblesse de la croissance économique alimente également la pauvreté.

SECTION II : PERFORMANCES ECONOMIQUES

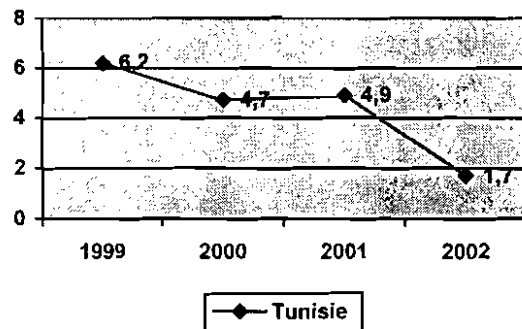
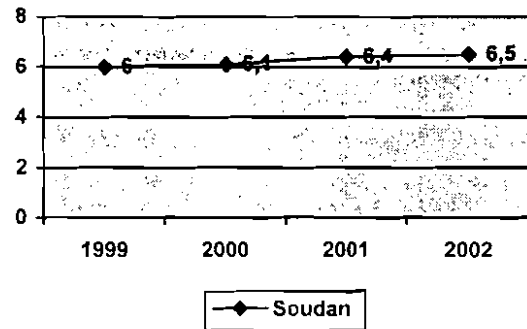
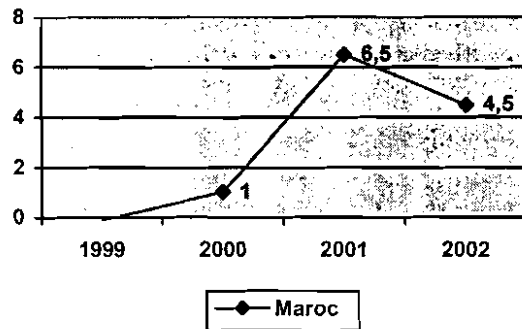
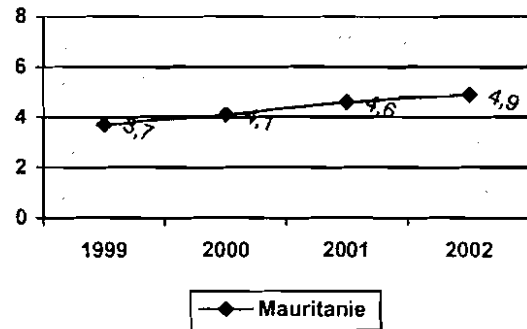
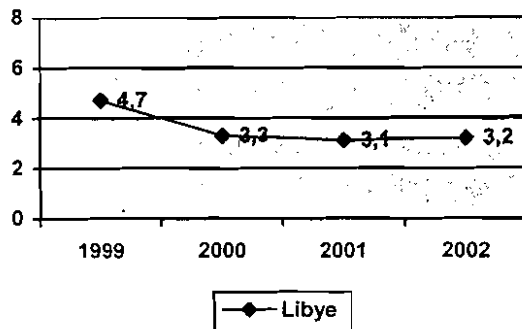
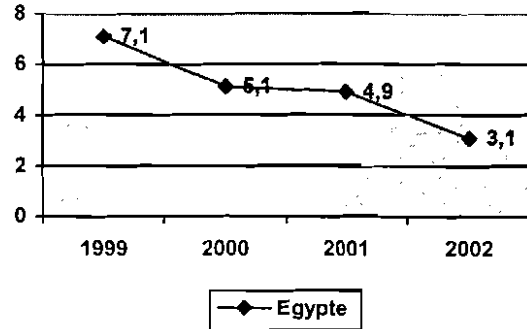
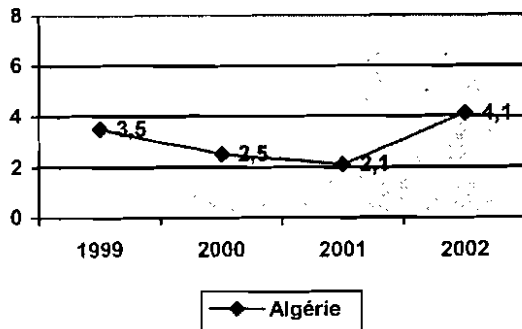
2.1 CROISSANCE DU PIB

10. De manière générale, la performance des économies des pays d'Afrique du Nord durant la période 2001-2002 a bien reflété le ralentissement de l'activité économique survenu au deuxième semestre de l'année 2000 et poursuivi jusqu'en 2002 dans la plus part des pays. On note en particulier que cette faible performance économique globale a engendré de prix moyens pour la plupart des produits², y compris le pétrole, qui ont des implications significatives dans la performance économique des pays de la sous région d'Afrique du Nord. Le graphique ci-dessous montre les tendances de croissance enregistrés dans les pays d'Afrique du Nord durant la période 1999-2002.
11. En **Algérie**, le ralentissement de la croissance du PIB à 2,1% en 2001 en comparaison à 2,5% en 2000 est officiellement attribué de façon générale à la contraction du secteur des hydrocarbures, ayant contribué cette année-là à près d'un tiers du PIB total³. Bien que le taux de croissance de l'année 2001 ait été inférieur au 2,5% enregistré en l'an 2000, il convient de noter qu'il se maintient dans la tendance positive observée durant les sept dernières années. En fait, si l'on compare la performance de 2001 à celle de l'an 2000 au niveau du PIB hors hydrocarbures, elle a été certainement plus importante s'élevant à 4% en 2001 comparée à 1,6% en 2000. En 2002, l'économie algérienne a connu une croissance économique en progression de 2 points du pourcentage par rapport à 2001. La croissance hors hydrocarbure et hors agriculture a atteint un taux de 5,2% due la relance des activités dans le BTP et les services.
12. En **Egypte**, le ralentissement de la croissance de l'économie autant en 2001 qu'en 2002 peut être expliqué par un certain nombre de facteurs, dont en particulier les difficultés de liquidités liées aux créances irrécouvrables détenues par les banques; le ralentissement de l'économie mondiale et les répercussions des événements du 11 septembre, en particulier la baisse aiguë de 16,4% du nombre de touristes ayant visité l'Egypte en 2001 comparé au nombre de visiteurs en 2000. De plus, d'autres secteurs qui contribuent à la formation du PIB tels que le BTP et l'industrie pétrolière ont enregistré des décélérations en 2001 et 2002. Donc la croissance globale réelle du PIB au coût des facteurs a chuté de 5,1% en 2000 à 4,9% en 2001 et à 3,1 % en 2002.

² Les matières premières

³ Voir Note de Conjoncture, Fin Décembre, 2001

Graphique N° 1:
Croissance réelle du PIB, 1999-2002 (pour cent)



Sources : Questionnaires Bureau de la CEA et documents officiels des pays membres.

Note : L'Egypte a révisé les séries de taux de croissance pour la période 1997-1998 à 2000/2001 (voir www.economv.gov.eg)

13. Au **Maroc**, la croissance a atteint en 2001 un taux appréciable de 6,5% (en comparaison à 1% seulement en 2000), principalement en raison de l'exceptionnelle performance du secteur agricole ayant enregistré un taux global de croissance de 24,4%. En réalité, le secteur agricole a contribué à hauteur de 3.1% à la croissance du PIB par rapport à la contribution de 2% en 2000. Quant aux secteurs secondaire et tertiaire, ils ont respectivement contribué par 1,6% et 0,8% en 2001, en comparaison aux taux respectifs de 0,8% et 1,3% en 2000. La performance économique réalisée en 2001 a été consolidée en 2002. Aussi malgré des conditions climatiques pas très favorables, la croissance réelle en 2002 s'est établie à 4,5% en raison d'un un taux plus faible de la croissance agricole de 8% seulement. Il convient de noter l'importance de ce résultat qui signale une certaine indépendance retrouvée, de la croissance par rapport aux performances du secteur agricole et aux aléas climatiques.
14. En **Libye**, la croissance du PIB aux prix constants a enregistré un taux de 3,3% en 2001 par rapport à 3,2% en 2000. Le PIB hors hydrocarbure aux prix constants a connu une croissance de 3,5% passant de 10069,5 millions de dinars Libyens (LD) à 10426,1 millions LD. Le secteur des hydrocarbures en volume a repris de sa croissance en 2001 à un rythme de 2,8% par rapport un recul de -2,9 en 2000.
15. En **Mauritanie**, on estime que la croissance du PIB a réellement poursuivi sa tendance à la hausse pour atteindre 4,6% par comparaison à 4,4% enregistré en 2000. En 2002, on s'attend également à ce que la croissance réelle du PIB en Mauritanie soit forte, s'élevant à 5,0%.
16. Pour le **Soudan**, les données disponibles indiquent qu'avec des taux de croissance du PIB de 6,4% en 2001 et 6,5% en 2002, l'économie soudanaise a maintenu à peu près le même rythme de croissance qu'en 2000. Mais au niveau structurel, il apparaît que l'émergence de l'industrie pétrolière commence à atténuer la prédominance du secteur agricole comme le principal déterminant de la croissance de l'économie soudanaise.
17. La **Tunisie**, malgré le déclin de la valeur ajoutée réelle de l'agriculture et de la pêche, a été en mesure d'enregistrer un taux positif réel de 4,9% comparé à 4,7% en 2000⁴. Cette performance face au ralentissement général de l'économie mondiale, a été engendrée par l'accroissement des investissements autant en 2000 qu'en 2001 et la bonne performance générale des contributions et exportations du secteur manufacturier. Par exemple en 2001, les exportations des produits manufacturés, hors agro alimentaires, ont augmenté de 24,3%. Mais en 2002, la situation a connu une décélération de la croissance du PIB qui s'est établie à 1,7%. Cette décélération est imputable à la baisse du secteur agricole dont la valeur ajoutée aux prix constants a diminué par 10,3% en 2002, et du secteur industrielle dont la croissance de la valeur ajoutée a chuté de 6,9% en 2001 à 2,2% en 2002.

⁴ Voir: *Rapport Annuel, 2001; Banque Centrale de Tunisie; Juin 2002*

2.2 EMPLOIS DU PIB : CONSOMMATION

18. Selon les données disponibles pour certains pays de la sous région au plan des emplois des PIB⁵, la consommation a connu une croissance modérée principalement lié aux augmentations de salaires, à une hausse des revenus ruraux et à une évolution modérée des prix.
19. En **Algérie**, la consommation des ménages en volume a augmenté de 2,7% en 2001, et de 3,1% en 2002. L'accroissement en 2001 est principalement dû aux augmentations des retraites et salaires pour certains employés du secteur public et à la chute des prix durant le deuxième semestre de l'année 2001 de quelques produits de consommation importés. En 2002, le niveau de progression de la consommation en volume est peut être lié à l'évolution modérée des prix comparativement à celle observée en 2001.
20. En **Egypte**, les dépenses privées de consommation ont connu, entre 2000 et 2001, une croissance lente de 231,4 milliards de LE à seulement 234,4 milliards de LE. Cette faible croissance de consommation intérieure reflète principalement le manque de confiance des consommateurs dans un climat de profonde précarité économique généralisée.
21. Les autres facteurs qui ont pu influencer les divers éléments de performance de la demande sont les difficultés de liquidité, les tensions sur le marché de change extérieur, la contraction des crédits et les niveaux exceptionnellement élevés des stocks entraînant une sous utilisation des capacités de production dans plusieurs industries. La politique adoptée pour pallier à ces problèmes consistait à associer une politique monétaire plus souple et une politique fiscale ferme, comme détaillé dans la section 3 ci-dessous.
22. Au **Maroc**, la consommation générale intérieure au Maroc a augmenté de 7,4%, surtout suite aux augmentations des salaires de certaines catégories de fonctionnaires et une hausse des revenus ruraux. La consommation publique a aussi sensiblement augmenté de 10,2% en 2001 comparé à 2,3% seulement en 2000. Si les hausses de consommation publique et privée indiquent d'ordinaire une baisse de l'épargne, le Maroc a réussi à réaliser simultanément des niveaux élevés de la consommation et de l'épargne en 2001. En effet, selon les rapports officiels, les épargnes nationales ont nettement augmenté de 35,1% en 2001 en comparaison à seulement 0,3% en 2000. Cette situation peut être simplement expliquée par les hausses significatives des épargnes publiques des revenus élevés obtenus suite à la vente de 35% du capital de Maroc Telecom.
23. En **Mauritanie**, la consommation aux prix courants a augmenté de 15,5% en 2001 suite à une décroissance de 3,2% en 2000. Cette évolution résulte entièrement de la croissance de la consommation privée car en 2001, la consommation privée a atteint un taux de croissance de 19,9% tandis que la consommation publique a enregistré un recul de -1,0%.

⁵ Les données sur les emplois du PIB n'étaient pas disponibles pour la Libye et le Soudan.

24. **En Tunisie**, la consommation finale en volume a augmenté de 5,2% en 2001 et de 4,8% en 2002. Le taux de croissance pour la consommation publique était de 5,5% en 2001 et de 4,9% en 2002, lorsque le taux réalisé pour la consommation privée était de 5,1% en 2001 et de 4,8% en 2002.

2.3 EMPLOIS DU PIB : INVESTISSEMENT

25. Au moment de la finalisation du présent rapport, les données sur les investissements n'étaient pas disponibles pour la Libye et le Soudan. Pour les autres cinq pays de la sous-région d'Afrique du Nord, la croissance des investissements n'a pas été très forte en 2001 sauf pour la Tunisie. La situation s'est améliorée en 2002 et les résultats des investissements ont affiché de fortes croissances, par exemple, en Algérie, sous l'impulsion des secteurs du BTPH, et au Maroc, sous la forte progression de l'épargne nationale.
26. **En Algérie**, la croissance des investissements en 2001 s'est située à 3,5%. Mais en 2002, l'investissement a connu une croissance appréciable de 7,6% en volume. Le secteur du bâtiment, travaux public et habitat (BTPH) a fortement influencé la croissance des investissements. Ainsi, en 2001, la croissance limitée, du secteur BTPH (2,9%) a tiré à la baisse le taux de croissance des investissements par rapport à l'an 2000. En revanche, la croissance significative du secteur BTPH (8,2%) en 2002 a sensiblement accéléré la croissance des investissements.
27. **En Egypte**, la formation effective du capital aussi bien par le secteur public que par le secteur privé a été sensiblement inférieure à celle visée par le quatrième plan quinquennal 1997/98-2001/02⁽⁴⁾ suite au manque de financement et aux tensions sur le marché de change lors des dernières années du plan. En 2001, la croissance des investissements aux prix constants s'est située à 6,8% après un recul de -4,8% en 2000. En 2002, les investissements en volume ont connu une quasi-stagnation à 59,8 milliards de Livres égyptiennes par rapport à 59,9 milliards de Livres égyptiennes en 2001.
28. **Au Maroc**, la formation brute du capital fixe a stagné en 2001 malgré les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'investissement. Des indicateurs ont mis en évidence un réel ralentissement des investissements du secteur privé notamment le déclin de 9,9% des importations des biens de production et le ralentissement de la croissance des crédits à l'économie en général. Le Maroc a bénéficié de la forte progression de l'épargne nationale en 2001 grâce aux transferts reçus du reste du monde, une progression qui a permis de couvrir la totalité des investissements initiés en 2002 tout en dégagant un excédent de financement extérieur équivalent à 3% du PIB.
29. **En Mauritanie**, les investissements aux prix courants ont chuté de 30,3 millions ouguiyas en 2002 à 26,8 millions ouguiyas en 2001, soit un recul de 13,1%. Cette décroissance est imputable à la baisse des investissements privés parce que les investissements publics indiquent une augmentation de 7,5 millions ouguiyas en 2001 à 8,3 millions ouguiyas pendant cette période.
30. **La Tunisie** a réalisé en 2001 une hausse de 8,6% de la formation brute du capital fixe aux prix courants même si ce taux reste inférieur à celui réalisé un an

auparavant : 11,8%. Le ralentissement des investissements en 2001 est attribué aux réductions des investissements dans les secteurs de l'électricité, du transport et des hydrocarbures. En 2002, le taux de croissance de la formation brute du capital fixe s'est établi à 8,3%.

2.4 PERFORMANCES SECTORIELLES

A. AGRICULTURE

31. En général, des conditions climatiques n'ont pas été favorables pour les pays de la sous région pendant la période 2001-2002. Ainsi, on note une tendance à une décélération des taux des croissances du secteur agricole dans les différents pays. Mais, on note également qu'il y en des grandes variations de la performance des pays entre 2001 et 2002. Pour les pays du Maghreb, les conditions climatiques étaient moins favorable en 2002 qu'en 2001 caractérisée par des irrégularités pluviométriques où une sécheresse durant les premières trimestre de 2002, contrairement, en Egypte et au Soudan, le climat en 2001 a été plus difficile pour l'agriculture qu'en 2002.
32. En **Algérie**, la performance agricole en 2001 a été meilleure qu'en 2000, réalisant une croissance réelle de 10%. Ces réalisations positives ont été principalement dues à une bonne pluviométrie qui a engendré une forte augmentation de la production céréalière dont le poids représente plus du tiers dans la production végétale. En 2002, l'agriculture a connu une décroissance en volume de -1,3% par rapport à 2001. Cette baisse s'explique par le recul de la production des grandes cultures en raison d'une pluviométrie déficiente pour la saison 2001-2002. En effet, la croissance du secteur agricole hors céréaliculture s'est situé à 5% en 2002.
33. La production des céréales a fortement augmenté et plus que doublé entre 2000 et 2001 passant de 9 millions de quintaux seulement en 2000 à 26,6 millions de quintaux en 2001. Cette situation a engendré un taux de croissance élevé de 37% de la production céréalière en 2001. Mais la situation s'est dégradée en 2002. La récolte de céréales a enregistré un recul de 31% aussi passant à 20,2 millions quintaux.
34. En **Egypte**, la valeur ajoutée du secteur agricole aux prix courants a connu une croissance de 4,2% en 2001, représentant une détérioration par rapport à la croissance de 8% enregistrés en 2000⁶. Cette situation est principalement due aux cultures de coton, dont la récolte a connu une chute de 10,4% passant de 4,6 millions de tonnes métriques pour la saison 1999/2000 à 4,1 millions de tonnes métriques durant la saison 2000/2001. En 2002, le secteur agricole a vu une amélioration en terme de la valeur ajoutée aux prix courants qui a progressé de 6%.
35. Au **Maroc**, le secteur primaire en général a augmenté de 24,4% en 2001 et de 8% en 2002. Cette performance fait suite à deux saisons médiocres durant les périodes

⁶ Voir « *Monthly Economic Digest, March 2003* » sur le site web www.economy.gov.eg.

1998-1999 et 1999-2000 lorsque le secteur primaire a chuté respectivement de -16,7% et -16,2%.

36. En 2001, la production totale des céréales, ayant chuté de 47,2% lors de la saison précédente, a considérablement regagné du terrain atteignant une augmentation de 133%, soit 4,525,200 tonnes, en comparaison à 1,942,500 tonnes en 2000. Toutes les céréales principales, à l'exception du maïs, ont connu une nette hausse: la récolte de blés (dur et tendre) a augmenté de 1,380,700 tonnes à 3,316,200 tonnes, représentant un accroissement de 140,2%. L'orge est passé de 466,800 tonnes à 1,55.200 tonnes, soit une hausse de 147,5%.
37. En 2002, la sécheresse qui a sévi pendant les mois de janvier et février ont affecté le développement végétatif des cultures céréalières. Néanmoins, la production céréalière affiche une augmentation de 15,6% pour le quatre principales céréales, par rapport à la campagne de 2001. Ces résultats ont été possibles à cause du nombre des terres emblavées qui ont avoisiné les 4,7 millions hectares, en hausse de 38%.
38. Au **Soudan**, la production des céréales, comprenant le sorgho, le millet et le blé a considérablement augmenté durant la saison 2001/2002 pour atteindre 4,8 millions de tonnes représentant 9% au-dessus de la moyenne quinquennale et une hausse de 38,1% sur la moisson de la saison 2000/2001. La croissance la plus élevée de 43% concernait la production du sorgho (fibre au Soudan) qui compte 78% de toutes les céréales produites au Soudan. La production totale du millet et du blé a augmenté respectivement de 20% et 5%.
39. Malgré l'affaiblissement des prix du sucre, particulièrement durant le second semestre de l'an 2001, des développements positifs ont été réalisés dans le secteur du sucre. Kenana, qui est le plus grand producteur de sucre, a porté sa production de 280.000 tonnes/an en 1995/1996 à plus de 400.000 tonnes/an en 2000/2001. Des plans gouvernementaux ont été également élaborés pour augmenter la production des cinq régies à 300.000 tonnes/an durant la saison 2001/2002.
40. En **Tunisie**, la saison agricole 2000-2001 a subi les conséquences de la sécheresse qui a perduré depuis l'automne 1999. Ainsi, la valeur ajoutée agricole a chuté davantage en 2001 pour la deuxième année consécutive de -1,5% après un déclin de -1% en 2000. Cette tendance s'est poursuivie tel que la valeur ajoutée a nettement baissé en 2002 de -6,3%.
41. Avec 13,5 millions de quintaux, la production totale des céréales (blé dur et tendre et orge) lors de la campagne céréalière 2000-2001 était très inférieure à l'objectif de 18,5 millions de quintaux fixé au début de la campagne, mais plus élevée que le niveau de production de 1999-2000 de 10,9 millions de quintaux. Il faut également noter que l'augmentation de la production des céréales en 2001 par rapport à 2000, a été le résultat des hausses des récoltes, vu que le total de la surface plantée en 2001 était de 1,3 millions d'hectares, comparé à 1,6 millions d'hectares en 2000.

B. ENERGIE

42. En **Algérie**, le secteur des hydrocarbures a réalisé en 2001 un taux de croissance négatif réel de -1,6%. Le secteur a également connu une chute de 7,8% résultant des prix actuels, suite à la baisse des prix durant le deuxième semestre de 2001. L'indice de production du gaz a aussi baissé de 3,5% en 2001. Quant à l'électricité, elle a continué de s'accroître en 2001 réalisant un taux de 5% par rapport à 2000 et la production a atteint 26,2 TWH. En 2002, le secteur des hydrocarbures a enregistré une reprise de sa croissance en volume par rapport à 2001. Cependant, la croissance d'environ 3,8% était en recul par rapport aux prévisions de 6,7% pour 2002.
43. En **Egypte**, le secteur du pétrole et produits pétroliers aux prix courants a augmenté de 2,8% en 2001. Le taux de croissance de ce secteur s'est situé à 12% grâce aux prix du pétrole. L'énergie électricité générée en 2001 est passée de 73620 millions de kilowatt/heure en 2000, à 78006 millions kilowatt/heure représentant un taux de croissance de 6,0%. Mais en 2002, une décélération de taux de croissance de l'énergie d'électricité générée est apparue et ce taux s'est établie à 2,4% seulement.
44. En **Libye**, la production du secteur hydrocarbure aux prix constants a enregistré une croissance de 2,8% en 2001 et le secteur d'électricité a connu une croissance de 4,7%. En total, la production du pétrole, gaz et électricité est passée de 4551,7 millions des Dinars en 2000 à 4684,2 millions des Dinars en 2001.
45. Au **Maroc**, la production d'électricité entre 2000 et 2001 a augmenté de 22,3% passant de 183 milliers de tonnes équivalent pétrole (TEP) à 224 milliers de TEP. Mais, en 202, la production d'électricité a enregistré un recul passant de 224 milliers de TEP en 2001 à 219 milliers de TEP. La production d'électricité au Maroc en 2001 a continué d'être dominée par les unités thermiques, comptant pour 81,8% de la production totale d'électricité. A la même année, les autres sources d'énergie électrique comprenaient l'énergie hydroélectrique (5,8%) ; les importations d'Espagne et d'Algérie (10,5%) et l'énergie éolienne (1,4%). Il est à souligner que compte tenu de l'insuffisance de la production énergétique au Maroc, l'activité du secteur reste tributaire des importations qui ont toujours couvert plus de 95% des besoins du pays.
46. Au **Soudan**, les réserves confirmées à partir de janvier 2001 en pétrole brut s'élevaient à 262,1 millions de barils. La production du pétrole brut avoisinait les 209,000 barils par jour (bbl/j) durant 2001, et a continué de croître progressivement jusqu'à l'achèvement d'un oleoduc important en juillet 1999 ; la production du pétrole en 2002 doit atteindre 219,000 bbl/j. En 2003, la production du pétrole pourrait atteindre 290,000 bbl/j ou plus, pour atteindre 450,000 bbl/j en 2005. En août 2001, en reconnaissance de l'importance croissante du Soudan comme exportateur de pétrole, l'OPEP a accordé au pays le statut d'observateur aux assemblées de l'OPEP.
47. Le **Soudan** est devenu autosuffisant pour tous les produits pétroliers, à l'exception du carburéacteur. La Raffinerie de Khartoum, construite et conjointement exploitée par CNPC, assure la production du benzène et du gaz butane pour la

consommation domestique et l'exportation, ainsi que le gazoline pour la consommation locale. Une partie du surplus du gaz sera éventuellement utilisée dans la production de l'électricité. Globalement, l'autosuffisance énergétique est prévue pour permettre au gouvernement soudanais de réaliser des économies de plus de 100 millions de dollars par an sur les importations des produits pétroliers raffinés.

48. En **Tunisie** la balance énergétique est passé d'un excédant de 194000 tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2000 à un déficit de 394000 tonnes en 2001. Ceci est du à l'association d'une baisse de 3,4% des ressources nationales des énergies primaires et de l'augmentation de la demande de 5,6%. Toutefois, le secteur dans son ensemble a connu une croissance de quelques 1,5% suite à la croissance de la production d'électricité (7,6%) et du gaz naturel (13,6%) – des taux de croissance ayant compensé la baisse de production du pétrole brut (-8,6%) et des produits raffinés. Il est essentiel de savoir que le gaz naturel compte pour 47% des ressources tunisiennes en énergie et 42% de la consommation totale en énergie primaire.

C. L'INDUSTRIE, LES MINES ET LA CONSTRUCTION

49. En **Algérie**, le secteur industriel a été marqué par une quasi stagnation en 2001. Le taux de croissance de la production industrielle publique est passé de 1,3% en 2000 à -0,3% en 2001 et le taux correspondant pour le secteur privé est passé de 0,5% en 2000 à 0,2%. En relation avec le régime croisière atteint par le PSRE en 2002, la croissance du secteur du BTPH se clôturerait à 8,2%. Le secteur des mines et de l'exploitation des carrières a connu une augmentation de 2% en 2001 où le secteur privé a enregistré de bons résultats.
50. En **Egypte** le secteur de l'industrie continue sur la tendance baissière démarrée en 2000 avec un taux de croissance de 6,8% seulement en comparaison à 8% atteints à la fin des années 90. Le secteur de l'alimentaire a connu une croissance particulièrement faible de seulement 4,1%.
51. L'indice de la production industrielle qui couvre les activités du secteur industriel dans son ensemble a enregistré une tendance à la hausse en 2001 avec une croissance de 3,2% et les résultats des diverses branches de l'industrie prouvent que presque tous les sous-secteurs de l'industrie ont enregistré une croissance positive en 2001 par rapport à 2000. Les industries qui ont connu une croissance particulière durant l'année comprennent l'agro-industrie avec une croissance de 4,5% (résultant d'une croissance remarquable de 11,7% des produits de tabacs et boissons); industries métallurgiques (6,4%) ; les industries chimiques (5,9%) et les industries du bois (5,4%).
52. Le secteur minier a enregistré un taux de croissance de 3% avec la production de phosphates qui compte pour le gros de cette croissance. En effet le secteur phosphatier compte pour 95% de la production minière, les 5% restant comprennent des petites quantités de minerais tel que fluorine, barytine, anthracite, zinc, plomb, manganèse. En 2001 un total de 21.995.000 tonnes de phosphates ont été produits, dont 10.684.426 exportés ; le reste étant transformé localement en acide phosphorique, engrais et autres dérivés.

53. En **Libye**, la production du secteur manufacturier a enregistré aux prix courants, une décélération du taux de croissance passant de 12.7% en 2000 à 6.9 en 2001. De même, le secteur du BTP aux prix courants a fortement décéléré de 35% en 2000 à 9% en 2001.
54. Au **Maroc**, l'indice à la production industrielle en 2002 a marqué une progression de plus de 2.0% par rapport à 2001. Cette évolution découle d'un comportement favorable de certaines branches dont les industries alimentaires, du matériel électrique et électronique, des industries du bois, de la métallurgie et de la chimie et parachimie. La production du phosphate brut s'est améliorée de 4,8% en se situant à plus de 23 millions de tonnes en 2002. L'extraction des autres minerais est également en hausse à l'exception du plomb et du cuivre.
55. Le secteur du bâtiment a continué d'évoluer favorablement en 2001 et 2002 comme en témoigne la hausse continue des ventes du ciment totalisant 8486 milliers de tonnes à la fin de 2002.
56. En **Mauritanie**, le secteur secondaire recouvre les mines, pêche, autres industries et BTP. En 2001, le secteur des mines a été marqué par un recul de -7.4%. Les autres industries ont enregistré un taux de croissance de 4.7% et le secteur du BTP a continué l'accélération de croissance qui a commencé en 2000 et ainsi passant de 12% en 2000 à 14% en 2001.
57. A **Soudan**, le secteur industriel qui comprend essentiellement des petites et moyennes entreprises manufacturières a connu une très faible croissance dans les années 90. C'est en 1999 que le secteur manufacturier a commencé à s'améliorer avec une croissance de 6%, puis de 11.5% en 2000. Cette tendance a continué en 2001 et l'on estime que ce secteur connaîtra une croissance de plus de 10%. Cette amélioration est entraînée par des branches telles que la transformation alimentaire, en particulier le raffinage du sucre. L'industrie textile aussi connaît des progrès et l'on estime qu'elle couvrirait 110% des besoins totaux du pays si elle fonctionnait à pleine capacité.
58. En **Tunisie**, en 2001, le secteur industriel (qui comprend les mines, l'énergie, la manufacture, le bâtiment et les travaux publics (BTP) selon le classement officiel en Tunisie) a manifesté une certaine résistance à l'environnement international difficile et a pu enregistrer un taux de croissance de 5,7% en termes réels par comparaison à 5,5% en 2000. Cependant la situation défavorable de l'économie mondiale a conduit éventuellement à un ralentissement des niveaux des activités économiques et le secteur industriel dans son ensemble a souffert d'une véritable stagnation.
59. La performance des quatre composantes du secteur industriel est caractérisée par des résultats variables de la croissance qui illustrent le fait que les diverses branches industrielles réagissent différemment aux conditions nationales et internationales. En 2001 le secteur minier a connu un ralentissement significatif en passant d'un taux de croissance de 5% en 2000 à seulement 1%. L'énergie, par contre, comme nous l'avons mentionné, est passée d'une croissance négative de -1% en 2000 à une croissance positive de 1,5%, due surtout à de meilleurs résultats

dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel. Les industries manufacturières aussi ont connu une légère amélioration de 6,6% en 2000 à 6,9% en 2001. Quant au secteur du BTP, pour sa part, il a connu une baisse de 10,2% à 7%. Dans le secteur minier la raison principale du ralentissement de la croissance en 2001 était due à la chute de la production des phosphates (-1,9%) et du minerai de zinc (-2,7%).

60. Dans l'industrie manufacturière de bons résultats on été enregistrés en 2001, dans les branches orientées essentiellement à l'exportation, telles que les industries électriques et mécaniques (14%) ; textile, cuir et chaussures (12%) et industries diverses (6%). Par contre l'agro-alimentaire a accusé une baisse de -2,5%, résultat de mauvaises récoltes suite à une saison agricole difficile. Ces tendances semblent avoir continué en 2002.

D. LES SERVICES

61. En **Algérie**, le niveau de croissance du secteur du BTPH et la nette progression des importations induisent une évolution de la prestation de services. Ainsi, la croissance en volume des services s'est établie à 5,3% en 2002.
62. En **Egypte**, le tourisme ainsi que le transport, le commerce, la finance et l'assurance, l'hôtellerie et la restauration sont considérés comme des services productifs. On estime que ces services productifs dans leur ensemble ont connu une croissance de 4,6% en 2001 contre 5,6% en 2000. Ce ralentissement est dû surtout à une détérioration importante de la performance du secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui a pratiquement stagné à 0,3% en 2001 contre une croissance de 31,3% en 2000. Ces tendances ont persisté en 2002 et la croissance de la majeure partie du secteur des services productifs était encore très décevante.
63. Le tourisme qui constitue la locomotive de la croissance du secteur des services productifs a donné de faibles résultats en 2001 et 2002 tels que le démontrent des indicateurs comme le nombre de touristes et les nuitées d'hôtel durant cette période.
64. L'autre catégorie de services, c'est-à-dire les services sociaux ont enregistré un taux de croissance de 4,5% en 2001 contre 4,2% en 2000. Ceci est le résultat d'augmentations dans l'immobilier (7,1%), la sécurité sociale (8,6%) et les utilités (8,1%). Les services publics ont connu une croissance modérée de 3,9% seulement.
65. Au **Maroc**, Le secteur tertiaire a connu une croissance de 2,6% en 2001 suite à une croissance de 4,3% en 2000. Ce ralentissement est du à : a) les conséquences négatives du 11 septembre sur le tourisme, b) le ralentissement de la valeur ajoutée du secteur des transports et des communications. Bien que le tourisme marocain ait mieux résisté, par comparaison à d'autres pays du bassin méditerranéen, aux perturbations mondiales, le nombre de nuitées touristiques a quand même baissé de 6,3%. Par ailleurs la valeur ajoutée des transports et communications a augmenté de 1% seulement en 2001 comparée à une croissance de 9,4% en 2000. La baisse de la valeur ajoutée du secteur des transports et communications est

peut-être due au ralentissement de la croissance du marché de la téléphonie mobile.

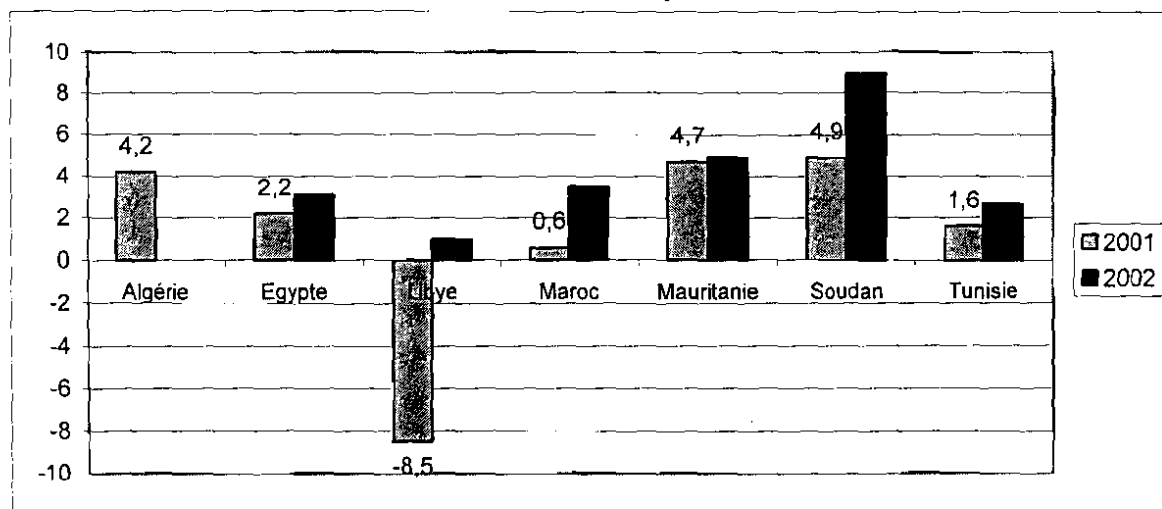
66. Les autres secteurs des services tels que le commerce intérieur et l'administration publique ont connu une croissance de 5,2% et 4,6% respectivement. La croissance du commerce est due aux excellents résultats de l'agriculture, alors que l'administration publique s'est améliorée grâce à la mise en œuvre de diverses composantes du nouveau programme social.
67. En **Tunisie** les secteurs des services (transports et communications, le commerce, le tourisme, les services financiers) ont connu une croissance régulière ces dernières années. Ainsi, la part des services dans le PIB total a atteint 35,5% en 2001 (35,2% en 2000). La croissance du secteur des services en 2001 est arrivée au chiffre appréciable de 6,5% contre 6,6% en 2000. Ce taux de croissance a été atteint malgré le ralentissement dans le transport touristique et aérien qui a caractérisé cette période.
68. Les activités des transports, surtout le transport aérien, ont été affectées par les événements du 11 septembre. C'est ainsi que globalement, la valeur ajoutée des transports en 2001 accuse un ralentissement de 4% contre un taux de croissance de 5,1% en 2000. Les effets du 11 septembre apparaissent clairement au niveau du nombre de passagers transportés qui a pratiquement stagné en 2001 avec un total de 9,69 millions de passagers contre 9,65 en 2000.
69. La croissance du tourisme a logiquement baissé à 2,5% par comparaison à une croissance de 3,5% en 2000 en raison des événements du 11 septembre. En plus, les indicateurs du secteur du tourisme se sont comportés de façon anormale en 2001. Alors que les arrivées des non-résidents ont augmenté de 6,5% pour atteindre 5,4 millions, le nombre de nuitées d'hôtels a chuté de 0,5% à 33 millions d'unités bien que les revenus en devises aient augmenté de 11,7%.

SECTION III : AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

3.1 L'INFLATION

70. La situation d'ensemble constatée dans les pays de la sous-région montre des taux d'inflation relativement faibles confirmant ainsi une tendance à la baisse de l'inflation amorcée depuis 1999. Ceci pourrait s'expliquer par la consolidation des efforts entrepris par les pays pour maîtriser l'accroissement des prix.
71. Cependant, cette situation d'ensemble, aussi favorable soit elle au niveau sous régional se présente très différemment d'un pays à l'autre. Ainsi, de 2001 à 2002, le taux d'inflation en Algérie a fortement baissé passant de 4,2% à 1,4% contrairement en Libye et au Soudan où il a connu une très forte augmentation passant respectivement de -8,5 à 1 et de 4,9 à 9. Les taux modérés sont enregistrés en Mauritanie avec 0,2 points d'augmentation, en Egypte, 0,9 et en Tunisie, 1.1. Au Maroc, l'année 2001 a été exceptionnelle dans la mesure où le taux d'inflation de 2,5% qu'avaient prévu les autorités n'a été finalement que de 0,6% ; cette situation n'a pas pu être consolidée l'année suivante puisque l'évolution des prix a connu un taux de 3,5%. En Tunisie l'indice général des prix à la consommation dont le taux d'évolution était estimé à 3,1% en 2002 s'est retrouvé finalement avec un taux légèrement inférieur (2,7%).
72. En Algérie, les prix réglementés dont le poids représente environ 13% des dépenses des ménages, ont enregistré une hausse moyenne de 4.9% en 2002; cette évolution s'expliquerait par les augmentations des prix des hydrocarbures, des tarifs de transport aérien, des tabacs et allumettes ainsi que des boissons. Dans le groupe des biens de consommation importés on observe une baisse de la moyenne annuelle des prix d'environ 0,4%.

Graphique N°2 :
Evolution des taux d'inflation



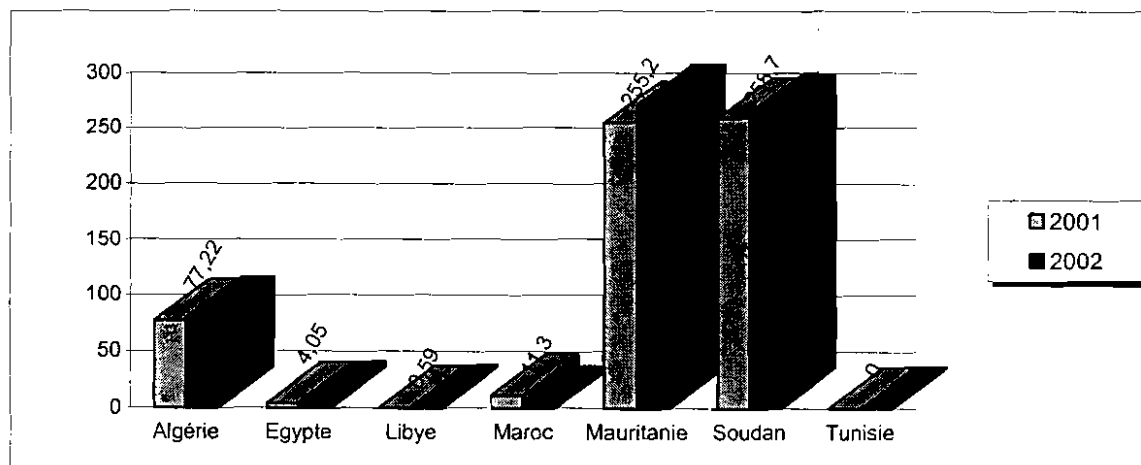
Source : Rapport 2002, questionnaire de l'enquête et EIU.

3.2 LES TAUX DE CHANGE

73. Les monnaies nationales des pays de l'Afrique du nord ont continué à se déprécier par rapport au dollar des Etats Unis de 2001 à 2002. Les taux de change ont évolué significativement dans certains pays avec une hausse atteignant 14% en Egypte mais relativement modérée au Soudan, 1,8% et en Algérie, 3,2% pour diminuer au Maroc et en Tunisie dénotant ainsi une appréciation des monnaies de ces pays.
74. Comparativement à d'autres devises comme l'Euro la dépréciation du Dinar algérien serait encore plus accentuée, environ 8,2% qui est dû principalement à l'appréciation de l'Euro face au Dollar. Sur cette même lancée, l'analyse des échanges extérieurs de l'Algérie montre que l'effet de la dépréciation du Dinar ne semble pas beaucoup affecter⁷ les prix de la plupart des produits importés des pays de la zone Euro. Puisque l'on sait par ailleurs que le poids des produits alimentaires importés dans la consommation des ménages de ce pays est considérable (environ 50%), on trouve du coup l'explication de l'évolution modérée de 2001 à 2002, des prix à la consommation (0,4% comme précédemment signalé).
75. Il faut aussi retenir le cas de la Libye dont la monnaie a subi une dévaluation de près de 50% ainsi que celui de l'Egypte où la Livre qui avait une parité fixe par rapport au dollar américain depuis l'unification du taux de change en octobre 1991 a connu un glissement vers un système flottant à partir de janvier 2001. Dès lors on relève une fourchette d'oscillation du taux de change allant de plus ou moins 1% à plus ou moins 3%. Il est de plus en plus question d'indexer la Livre Egyptienne à un panier de devises en cours dans les pays ou zones avec lesquels l'Egypte a des relations commerciales et financières étroites (comme expliqué dans le paragraphe 80 ci-après); en plus du dollar américain, il s'agit de l'Euro, du Yen et de la Livre sterling.

Graphique N°3 :

Evolution des taux de change des monnaies nationales par rapport au Dollar EU



Sources : Rapport 2002, questionnaires de l'enquête et EIU

⁷ Ce phénomène trouverait son explication par le fait des réformes tarifaires mises en œuvre en 2002 par ces pays.

3.3 LES FINANCES PUBLIQUES

76. La conjoncture économique en 2000 était plus favorable aux pays non producteurs de pétrole qu'en 2001. Les excédents enregistrés par la Libye et l'Algérie ont diminué par rapport à l'année 2000. Mais la situation continue d'être caractérisée, en général, par la maîtrise de l'équilibre budgétaire.
77. Les conjonctures connues par les pays de la sous région dans les domaines de la production et du commerce, ont influencé les situations budgétaires dans les différents pays.
78. Au cours de l'année 2002, une légère diminution des prix du pétrole estimée pour la moyenne de l'année à près de 6% a eu des influences sur les équilibres budgétaires des pays producteurs de pétrole. Pour les pays ayant dévalué leurs monnaies, les retombées de cette dévaluation est favorable pour les soldes budgétaires. Cette situation concerne plus particulièrement la Libye qui a dévalué de plus de 50%. Par contre, les pays importateurs d'hydrocarbures, bien que devant s'acquitter d'une facture pétrolière légèrement inférieure à celle de 2001, devant le niveau qui reste élevé des cours du pétrole affichent encore des déficits importants de leurs comptes du Trésor. D'autres événements ont cependant influencé les soldes budgétaires de cette année qui se présentent comme suit.

Tableau N°: 1
des soldes globaux du Trésor prévisionnels par pays pour 2002 ; en % du PIB
(hors privatisation)

Pays	Algérie	Egypte	Libye *	Maroc	Mauritanie ***	Soudan	Tunisie
Recettes	37,57	26,6	65,9	24,0	23,8	11,7	36,2
Dépenses	37,55	20,8	38,0	28,4**	25,5	12,3	41,7
SGT	+0,02 ****	-5,8	+27,9	-4.4	-1,7	-0,6	-5,5

Source : Questionnaires CDSR et documents officiels et sites web des pays membres

*Pour la Libye, les informations sont recueillies auprès de EIU.

** y compris un solde négatif de 5,1 milliards des CST (estimations CDSR-AN)

***Pour la Mauritanie la dernière situation disponible est celle de 2000

****Hors fonds de régulation des recettes, y compris solde du compte d'affectation et l'intervention du trésor

79. En Algérie, l'excédent global du Trésor pour l'année 20018, base encaissement-décaissement, est estimé à environ 170 milliards de DA, soit 4 % du PIB contre 10 % en 2000.
80. Les encaissements en 20029 dégagent des recettes de 1577 milliards DA soit 13,5% de plus qu'en 2001. Cette augmentation est à attribuer à une hausse de la fiscalité pétrolière de près de 76 milliards de DA ou de 9% par rapport à 2001 et d'une hausse des recettes fiscales de 84 milliards de DA ou de 21.3% d'une année à l'autre.

⁸ Source Banque Centrale d'Algérie Web site

⁹ Source : Ministère des finances web site finance-Algérie.org

81. Les décaissements pour dépenses budgétaires sont évaluées à 1635 milliards DA contre 1321 au cours de 2001 marquant un accroissement de près de 300 milliards ou de 23,7% résultat d'une hausse de 22,6% du budget de fonctionnement et de 26,7% des dépenses d'équipement.
82. Le déficit global du trésor a été de près de 0,9 milliard de DA ou de 0,02% du PIB contre un excédent budgétaire en 2001 de 4% en 2001. Cette évaluation ne prend pas en compte le solde du fonds de régulation des recettes et tient compte du solde du compte d'affectation d'environ 90 milliards de DA et de l'intervention du Trésor pour près de 31 milliards de DA.
83. En Egypte, au cours de l'année fiscale 2001/2002, le déficit du budget de l'Etat (non comprises les opérations financières de la Banque Nationale d'Investissement NIB, de l'Administration Générale des biens subventionnés GASC et des Fonds de sécurité sociale SIFs) a atteint 22,2 milliards LE soit 5,8% du PIB, contre près de 20 milliards en 2000/2001 et 5,5% du PIB¹⁰.
84. Le déficit en 2001/2002 est la résultante de dépenses courantes égales à 101,2 milliards LE et de recettes de 79 milliards soit respectivement 26,6% et 20,8% du PIB. La situation annoncée l'année précédente donnait des valeurs de 96,1 milliards de dépenses et 76,1 milliards de recettes ou 26,5% et 21% du PIB respectivement, soit des accroissements respectifs d'une année à l'autre de 5,3% et 3,8%. Cet accroissement différencié explique la forte hausse, en valeur absolue, du déficit qui a été de 11% entre les deux années.
85. Les composantes des recettes courantes qui ont diminué entre 2001 et 2002 sont les taxes sur biens et services et les recettes non fiscales qui ont enregistré de légères baisses de moins de 1%. les revenus des investissements ont par contre diminué de 600 millions de LE ou près de 30%. Les impôts sur les revenus ont quant à eux augmenté de près de 2%, les impôts sur les échanges extérieures de 1,5% et les aides de 136%.
86. La hausse des dépenses de 18,2% résulte de la hausse enregistrée par les dépenses salariales de 13% et des dépenses pour la défense de 5%. Les intérêts de la dette ont par contre enregistré une diminution de 2,65% par rapport à 2001.
87. Les dépenses d'investissement se sont accrues de plus de 1% en passant de 15,1 milliards de LE en 2000/2001 à 15,3 en 2001/2002 mais la rubrique des autres dépenses qui regroupe toutes les dépenses non classées dans ce qui a précédé est passée de 25 milliards de LE en 2001 à 32,1 en 2002 soit une hausse de 28,6% entre les deux années.
88. Les finances publiques égyptiennes sont en outre marquées en 2002, par une augmentation des prêts nets de remboursements qui de 175 millions de LE en 2000/2001 sont passées à 3,9 milliards de LE en 2001/2002.
89. En Libye, la décision de dévaluer le Dinar Libyen de 50% a eu comme conséquence la multiplication par deux des revenus pétroliers exprimés en DL.

¹⁰ source : Banque Centrale d'Egypte web site cbe.org.eg

Cette situation se reflétera sur l'excédent du compte du Trésor qui dégagera un excédent de 4,7 milliards DL ou 28% du PIB en 2002.

90. En effet, les recettes au titre des revenus pétroliers, principales recettes du gouvernement libyen, atteindraient en 2002 la valeur de 10 milliards de \$US dont seulement près de 1 milliard comme recettes fiscales.
91. Les dépenses devraient s'inscrire en hausse à cause du renchérissement des importations résultant de la dévaluation de 50% et à cause du programme ambitieux d'investissement que le gouvernement libyen présente dans le plan d'investissement qui table sur 65% des investissements publics. Elles atteindraient 6,3 milliards de DL en supposant une inflation limitée aux intrants au cours de cette année, les autres effets de la dévaluation en général n'apparaissant que plusieurs mois plus tard devront influencer le budget de 2003 suite aux réajustements à attendre des salaires et des bénéfices.
92. Au Maroc, le solde des opérations ordinaires du Trésor s'est établi à fin 2002, à 7,5 milliards de dirhams contre 2,8 milliards de dirhams en 2001. Le solde budgétaire hors privatisation a été déficitaire de 17,9 milliards de dirhams contre 33,6 milliards de dirhams à fin 2001. Ainsi, la situation financière hors privatisation est meilleure relativement à 2001.
93. La situation estimée pour la fin de l'année donne une valeur des dépenses ordinaires de 22,2% du PIB, un niveau des recettes ordinaires de 24% du PIB, des dépenses d'investissement de 5% du PIB. Cette situation donne un déficit de 4,4% du PIB, compte tenu d'un déficit de 5,1 milliards des comptes spéciaux du Trésor.
94. Ainsi les recettes ordinaires se sont établies à de 98,3 milliards DH en hausse de près de 3% par rapport à 2001, les dépenses ordinaires ont été de 90,7 milliards DH soit 2,1% de moins qu'en 2001 et les dépenses d'investissement ont atteint 20,2 MDH en baisse de 4,7% par rapport à 2001.
95. les recettes fiscales ont atteint près de 87,7 Milliards de DH réalisant ainsi une amélioration de 1,5 Milliards de DH par rapport aux prévisions de la Loi de Finances et Les recettes non fiscales hors produits de la privatisation ont atteint 7,2 milliards de DH, en baisse de 1,2 Milliards de DH ou de 14%.
96. Les dépenses ordinaires ont quant à elles enregistré une baisse de 1,9 Milliard de DH ou 2,1%. Cette baisse résulte d'une augmentation des dépenses « personnel » de près de 600 M.DH ou 1,2%, d'une diminution des charges de la dette publique de près de 1,1 Milliard de DH ou 6,1% et d'une baisse des dépenses de compensation de 3,3 Milliards de DH ou 44,7%.
97. La Mauritanie présente un compte de trésor caractérisé depuis 1993 par des recettes totales couvrant les dépenses publiques. En 2000, les recettes ont été inférieures aux dépenses qui ont connu un fort accroissement en relation avec les dépenses occasionnées par les investissements en infrastructures et les explorations pétrolières.
98. Ainsi, au cours de cette année (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les dépenses publiques totales ont atteint 56 milliards UM contre près

de 40 en 1999, soit une hausse de 40% d'une année à l'autre. Cette évolution particulière de cette année s'explique par la multiplication par 4 des dépenses d'investissement qui sont passées de 4,3 milliards en 1999 à 16,8 en 2000.

99. Les recettes ont pour leur part connu une stagnation à 52,6 milliards après la hausse remarquable enregistrée en 1999. En effet, au cours de 1999, la Mauritanie a connu une hausse des recettes de l'ordre de 28% grâce à la hausse des recettes non fiscales de 50%. Ces recettes après le sommet atteint en 1999, ont fléchi de 15% en 2000 à 17,7 milliards UM. En 2000, la Mauritanie a enregistré un déficit des dépenses sur les recettes de près de 1,7% du PIB.
100. En 2002 et 2001, la configuration du compte du trésor devrait se maintenir autour de celle annoncée en 2000, tant que la production de pétrole vivement attendue n'a pas connu de réel démarrage.
101. Au Soudan, le déficit global du trésor a été de près de 0,6% du PIB au cours des deux dernières années. A signaler la forte croissance enregistrée en 2000 par les recettes non fiscales qui de 51,2 milliards de DS sont passées à 173,8 milliards grâce aux revenus du pétrole.
102. Au cours de 2001 et 2000, une amélioration est observée concernant les revenus du pétrole. En effet, malgré la baisse des prix du pétrole en 2001, le déficit a été moins important que celui constaté en 2000. Les recettes du pétrole évoluent, en outre, avec le temps, sous l'effet de la diminution des parts des sociétés partenaires.
103. Par ailleurs, le contrôle des dépenses en relation avec le PIB et le suivi mensuel entamés à l'occasion de l'application de la réforme fiscale agissent dans le sens de la viabilité des finances publiques soudanaises.
104. En 2002, compte tenu d'une augmentation des dépenses d'investissement, des dépenses occasionnées encore cette année par la guerre civile, et de la mise en œuvre de la réforme budgétaire entraînant une limitation des dépenses de fonctionnement et des subventions, le déficit budgétaire devrait connaître une stabilité relativement au PIB à près de 0,6%. Cette situation est vraisemblable en relation avec le rétablissement des prix de pétrole au cours des derniers mois de 2002. Un accroissement des recettes de l'ordre de 20% expliqué par l'accroissement attendu dans les exportations de pétrole (+25%) et par les hausses des recettes fiscales générées par la réforme en cours est à attendre, pendant que les dépenses ne devraient pas connaître un accroissement plus grand malgré la hausse attendue des investissements et des dépenses occasionnées par la guerre civile.
105. Par rapport au PIB, les recettes devraient s'établir à près de 11,7% et les dépenses à 12,3% compte tenu d'une croissance en valeur du PIB de 14% par rapport à 2001.
106. En Tunisie, Pour 2002, relativement à la loi de finances, une moins value au niveau des recettes de 11% est attendue, à cause de la baisse des importations. Ainsi, une moins value de l'ordre de 1540 millions de DT des recettes fiscales est

estimée pour la fin de l'année, amortie par une plus value de 470 millions de DT pour les recettes non fiscales.

107. Concernant les dépenses, la décision d'augmenter les salaires en 3 années 2002-2004 a eu un impact de 60 millions de DT, sur les dépenses de 2002.
108. Devant ce besoin à financer, le Gouvernement tunisien a opté pour la réduction de certaines dépenses notamment d'équipement, d'où la nécessité réglementaire d'une loi de finances complémentaire 2002.
109. Ainsi, les recettes devraient s'établir à près de 10,5 milliards DT soit 3% de moins qu'en 2001 dont 6,13 de recettes fiscales contre 6,10 en 2001 soit une quasi stagnation. Les dépenses seront de près de 12,1 milliards de DT, soit un déficit d'environ 1,6 milliards DT.
110. A cette situation, les recettes représentent 36,2% du PIB contre 37,7% en 2001 et les dépenses 41,7% contre près de 41% en 2001, induisant un déficit de 5,5% contre 3,3% l'année d'avant.

3.4 LE CHOMAGE EN AFRIQUE DU NORD

111. La question du chômage a pris une nouvelle dimension en 2001 et 2002. Au niveau international, on a observé une poussée alarmante du chômage car le nombre de chômeurs est passé de 150 à 180 millions de personnes entre 2001 et 2002. Cette tendance est d'autant plus alarmante vu que la plupart des 180 millions de chômeurs sont des primo – demandeurs et que les taux de chômage des jeunes représentent presque partout le double des taux moyens observés au niveau national. Cette même tendance a été observée dans les pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, en partie due à la pyramide des âges de cette région qui est fortement dominée par les jeunes dont le taux est estimé à 59% de la population, alors que le taux moyen est de 48% dans les autres régions du monde¹¹.
112. Pour faire face au chômage, surtout des jeunes, une nouvelle approche a donc commencé à émerger. Effectivement, pour lutter contre le chômage, il faudra, en plus de taux de croissance supérieurs à ceux connus jusqu'à récemment, renforcer les mesures d'investissements en capital humain et, essentiellement, commencer à situer la question de l'emploi des jeunes au cœur des politiques de nationales de développement. Le Système des Nations Unies en adoptant cette approche a décidé de créer des instances de coordination et de concertation au niveau international. En 2001, le Secrétaire général des Nations Unies a créé un Réseau sur l'Emploi des Jeunes¹² et en 2002, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution¹³ à travers laquelle les Etats Membres expriment leur profonde préoccupation pour les niveaux atteints par le chômage et le sous-emploi des jeunes et décident de prendre des mesures urgentes pour la promotion de l'emploi des jeunes.
113. C'est dans ce contexte que le Bureau de la CEA en Afrique du Nord a préparé tout au long de l'année 2002 un Symposium sur le capital humain en Afrique du Nord

¹¹ Bureau international du travail, *Rapport sur l'emploi*, Genève 2002.

¹² Ce réseau se compose du Secrétariat des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Bureau international du travail (Youth Employment Network – YEN - Résolution A/117 du 19 décembre 2001).

¹³ Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution A/57/545 du 21 décembre 2002.

qui se tiendra à Alger, février 2003. Deux questions y seront traitées : i) Les facteurs qui ont un impact sur le niveau et la nature du chômage et du sous-emploi des jeunes en Afrique du Nord pour pouvoir ainsi définir les approches et les politiques à adopter, notamment au niveau macro – économique et sectoriel et ii) La viabilité et la durabilité de l’alternative de l’auto – emploi des jeunes dans le contexte des efforts entrepris par les Etats Membres et les Chambres de Commerce, pour la promotion du secteur privé en Afrique du Nord.

114. En ce qui concerne l’Afrique du Nord¹⁴, entre 2000 et 2001 le taux de chômage indique une tendance à la baisse en Algérie et au Maroc, une relative stabilisation en Egypte et en Tunisie et une légère augmentation en Libye. Entre 2001 et 2002, on estime que le taux de chômage a baissé au Maroc et s’est stabilisé en Tunisie. Malgré cette tendance relativement favorable, les pays de la sous – région continuent à présenter des taux élevés de chômage, surtout l’Algérie qui connaît le taux de chômage le plus élevé de la sous – région, presque le double des taux les plus élevés de la sous – région observés au Soudan, en Tunisie et au Maroc (Voir Tableau N°2A).

*Tableau N°2A:
Récente évolution du taux de chômage en Afrique du Nord, en %*

	2000	2001	2002
Algérie	29,49	27,30	n.d.
Egypte	7,9	7,6	n.d.
Libye	9,5	10,0	n.d.
Maroc	13,6	12,3	10,4
Mauritanie	n.d.	n.d.	n.d.
Soudan	18,7	n.d.	n.d.
Tunisie	15,6	15,0	14,9

Sources : Algérie : Office national des statistiques - Egypte : Questionnaire - Libye : Questionnaire - Maroc : Direction de la statistique - Soudan : Questionnaire Tunisie : Institut national de la statistique

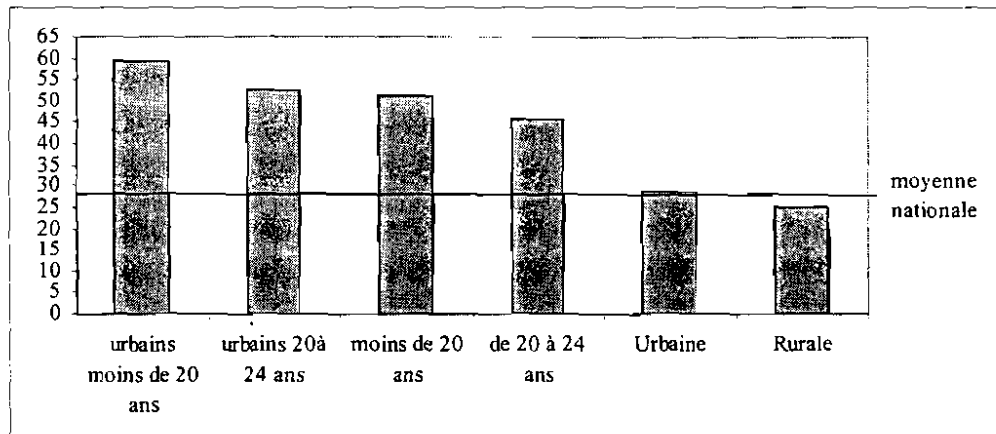
115. En **Algérie**, la question du chômage se pose avec acuité car, malgré la baisse du taux de chômage observée durant cette période, le nombre de chômeurs pour 2001 a été estimé à 2 339 449 de personnes. Pour répondre à cette demande en plus de celle des nouveaux entrants, le nombre d’emplois à créer chaque année est estimé à 250 000, soit 3% de la Population économiquement active (PEA). Entre 2001 et 2002, le taux de chômage au Maroc a baissé de 1,9 points passant de 12,3% à 10,4% de la PEA de 15 et plus, ce qui vient renforcer la tendance de l’année antérieure où ce taux a baissé de 1,3 points. Cette évolution est notamment expliquée par la création nette de 205 000 nouveaux emplois, dont 51,1% sont des emplois non rémunérés¹⁵.

¹⁴ Les différences qui existent entre les pays de la sous région dans la définition des indicateurs du marché du travail peuvent parfois mener à des sous – estimations et rendre difficile les comparaisons.

¹⁵ Maroc, Direction de la statistique, Situation du marché du travail au deuxième trimestre de l’année 2002 (n°72, août 2002).

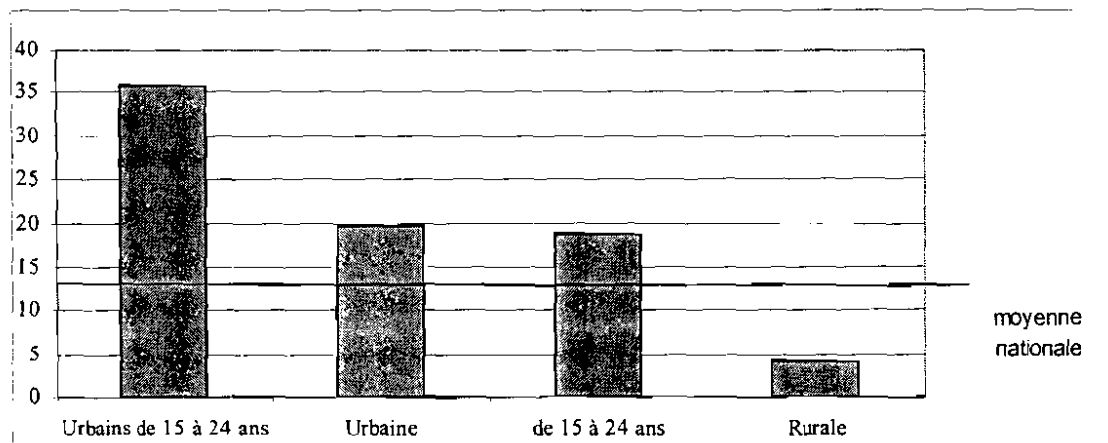
116. En Afrique du Nord, comme cela est actuellement la tendance au niveau mondial, les taux de chômage des jeunes sont élevés et surtout beaucoup plus élevés que la moyenne nationale, sauf dans le cas de la Libye où le taux de chômage des jeunes représentait un tiers de la moyenne nationale pour 2000 et 2001. Cependant, on observe dans le cas de ce pays, une légère hausse du chômage des jeunes entre 2000 et 2001. En Egypte, face à une moyenne nationale de 7,9% en 2001, le taux de chômage des jeunes s'est situé à 20,4% la même année.
117. Les moyennes nationales cachent de grandes disparités vu que les jeunes urbains souffrent des taux de chômage beaucoup plus élevés que la moyenne nationale du même groupe d'âge. Cette dernière caractéristique peut être observée dans le cas de l'Algérie et du Maroc (Voir Graphiques 4 et 5). En plus, en Afrique du Nord, ceux ayant un diplôme sont plus susceptibles d'être au chômage que ceux qui n'en ont pas. Par exemple, au Maroc, en 2002, le taux de chômage de ceux qui détiennent un diplôme était de 21,4% contre 5,4% pour ceux qui n'en n'avaient pas.

Graphique N°4:
Quelques caractéristiques du chômage en Algérie, 2001 (en %)



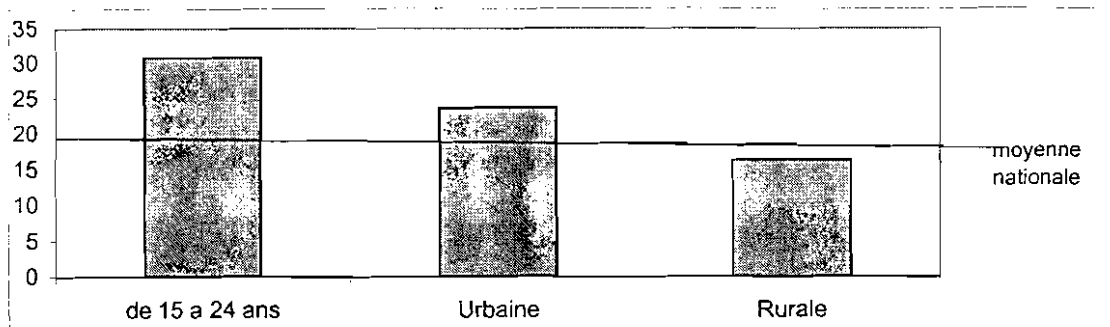
Source : Office national des statistiques.

Graphique N°5:
Quelques caractéristiques du chômage au Maroc, 2001 (en %)



Source : Direction de la statistique

*Graphique N°6:
Quelques caractéristiques du chômage au Soudan, 2000 (en %)*



Source : Questionnaire

*Tableau N°2B:
Structure du chômage par groupe d'âge en Algérie, 2001*

	Répartition de la population en chômage (personnes)	Répartition du taux de chômage (en %)	Structure du chômage (en %)	Fréquences cumulées (en %)
-de20ans	393 441	51,35	16,82	16,82
20-24	687 958	45,92	29,40	46,22
25-29	578 984	37,56	24,75	70,97
30-34	280 890	23,07	12,01	82,98
35-39	155 896	14,79	6,66	89,64
40-44	93 287	11,21	3,99	93,63
45-49	72 662	10,33	3,11	96,74
50-54	58 163	11,79	2,49	99,22
55-59	18 169	7,51	0,78	100
Total	2 339 449	27,30	100	-

Source : Office national de la statistique

118. Durant ces deux dernières années, les Gouvernements des pays de la sous – région ont continué à faire face à la crise de l'emploi, en poursuivant les mesures prises pour la flexibilisation graduelle du marché du travail, la mise sur pied de services d'information et de formation et la promotion de l'auto-emploi, notamment à travers le micro – crédit. Ils ont aussi continué les processus de restructuration des systèmes éducatifs et de la formation professionnelle de manière à pouvoir répondre aux nouvelles exigences de l'économie dans un contexte de globalisation et d'économie de marché. Des cibles chiffrées ont aussi été fixées comme dans le cas de la Tunisie, qui, dans le cadre du Xème Plan national de développement, a établi comme priorité de relever le défi de l'emploi par la création de 380 000 emplois entre 2002 et 2006, soit 95% de la demande additionnelle, et de réduire le taux de chômage de 15% en 2002 à 13,2% en 2006. En matière d'information, en 2003, un nouveau site Internet a été ouvert en Egypte, et ceci avec la contribution du BIT et du PNUD, pour constituer une

source d'informations sur la participation économique des femmes égyptiennes et notamment dans l'emploi¹⁶.

119. Malgré les progrès enregistrés, les politiques de l'emploi continuent à faire face aux défis suivants :

- Statistiques : Celles qui existent sont, souvent, peu fiables, connaissent un retard de 2 à 3 ans et ne sont pas assez ventilées par sexe et groupes d'âge. En plus, peu de pays de la sous-région ont mis sur pied un observatoire de l'emploi qui leur permettrait de suivre de près et d'actualiser les tendances du marché du travail de manière à prendre les mesures nécessaires ;
- Modélisation : Malgré les efforts menés par les pays de la sous – région pour l'analyse des tendances et des caractéristiques du marché du travail et leur relation avec les autres variables, surtout macro-économiques, il est difficile de dégager des estimations et des prévisions du marché du travail ;
- Employabilité des jeunes: La majorité des chômeurs sont des primo - demandeurs et leur formation est souvent non adaptée aux nouvelles exigences du marché du travail. Cette situation est d'autant plus aggravée dans le cas des femmes qui perdent leur capacités en entrant et en sortant fréquemment du marché du travail ;
- Participation des jeunes et concertation : La faible participation des jeunes au sein d'organisations de la société civile pour soutenir et promouvoir la voix des jeunes ne facilite pas le fonctionnement des mécanismes de concertation entre ces derniers et les institutions gouvernementales.

¹⁶ Voir <http://www.aucegypt.edu/academic/src/wsite/>

SECTION IV : MONNAIE ET CREDIT

4.1 LES NOUVELLES MESURES MONETAIRES ET FINANCIERES

120. Les mesures ci-après sont celles prises au cours des années 2001 et 2002, par les Etats membres, visant à compléter celles déjà prises dans le cadre des réformes des systèmes financiers et qui ont fait l'objet d'une étude thématique dans le rapport économique et social 2000-2001, présenté à la XVII^e réunion du CIE en avril 2002. La modernisation du fonctionnement par l'introduction de nouveaux mécanismes a notamment été l'objet de ces mesures.
121. En **Algérie**, la réforme des mécanismes actuels de refinancement et leur remplacement par des instruments de marché viennent compléter l'ensemble des réformes que connaît le système monétaire et financier dans le cadre de la transition à l'économie de marché. Dans le nouveau contexte, les pouvoirs publics comptent mettre en place, à côté du marché interbancaire, un marché de titres de créances négociables qui complétera le marché monétaire, au sens élargi.
122. Le marché de titres de créances négociables est perçu par les autorités monétaires algériennes en tant que charnière entre les marchés de capitaux à court et à long terme où, à l'instar des marchés monétaires au Maroc et en Tunisie, seront proposés aux agents à capacité de financement des titres tels que les bons du trésor, les billets de trésorerie et les certificats de dépôts (émis par le Trésor, les sociétés financières et les sociétés non financières).
123. **L'Egypte** a adopté en janvier 2001, un nouveau système de fixation du taux de change qui a pour objectifs de soulager de la difficulté monétaire que connaissait le pays, introduire plus de flexibilité du taux de change et combler le manque dans les réserves internationales. Le nouveau système fixe le taux de change sur la base d'une moyenne pondérée des opérations réalisées et tenant compte de l'offre et de la demande de devises sur le marché de change, avec une marge de fluctuation de $\pm 1\%$, devenu par la suite $\pm 1,5\%$. En août 2001, au lieu de 3,9 LE/\$US, le taux de change a été fixé à 4,15 avec une marge de fluctuation de $\pm 3\%$ au lieu de $\pm 1,5\%$ auparavant. Le taux a été changé plusieurs fois avant janvier 2002 pour atteindre 4,51 en janvier tout en gardant la marge de $\pm 3\%$.
124. La Banque Centrale a également annoncé en septembre 2001 une réduction du ratio de la réserve monétaire de 15% à 14% en vue de faire augmenter la liquidité locale d'une valeur estimée à 2,9 milliards de LE. De plus, la Banque Centrale a annoncé à la même occasion l'autorisation de prendre en compte les bons de trésor d'une maturité inférieure à 15 jours dans le calcul des 4 derniers points de pourcentage de la réserve, ce qui a introduit l'équivalent d'une baisse de 1,4% du taux de la réserve.
125. La Banque Centrale d'Egypte a introduit en septembre 2002, un nouveau mécanisme de dépôt auprès de la Banque Centrale, basé sur la technique d'adjudication retenant le moins disant au niveau des taux d'intérêt, jusqu'à

concurrence du montant demandé par la BCE. Cette technique vise la libéralisation des taux d'intérêt et leur assujettissement à l'offre et à la demande du marché interbancaire.

126. S'inspirant des normes internationales, notamment celles édictées par le Comité de Bâle, le **Maroc** avait adopté comme d'autres pays de la sous région des ratios prudentiels (ratio Cooke, coefficient de division des risques, classification et provisionnement des créances en souffrance, etc.). Cet engagement avait conduit les autorités marocaines, en janvier 2000, à aligner la comptabilité des établissements de crédit sur les normes internationales en la matière et à l'institution des règles d'audit et de contrôle interne visant à informer davantage les organes dirigeants des établissements de crédit et donc à les responsabiliser. Pour renforcer ces procédures de contrôle, les banques sont obligées depuis juillet 2002, de se soumettre à une procédure d'audit externe.
127. Depuis sa création, le marché des changes marocain a connu plusieurs mesures d'assouplissement s'inscrivant de manière générale dans le cadre du processus de libéralisation progressive des transactions en capital du compte de la balance des paiements. En mai 2002, le Maroc a procédé à l'extension à une année, de la durée maximale des contrats d'achat de devises à terme et à l'autorisation de dépôts et placements en devises auprès de contreparties étrangères.
128. le **Soudan**, a continué en 2001 à introduire progressivement la libéralisation de l'intermédiation bancaire et les règles prudentielles. Ainsi, les conditions d'accès au financement ont été révisées, la limite inférieure de liquidité a été supprimée ainsi que les plafonds sectoriels de financement et le taux de la réserve monétaire obligatoire a été abaissé.
129. Une plus grande liberté a par ailleurs été accordée aux banques dans les procédures de décision de financement et dans les choix parmi les options de financement qui demeurent islamiques.
130. En 2002, le taux de réserve obligatoire a été abaissé encore de deux points, et des facilités ont été introduites au niveau des opérations de change et de détention de devises par les banques.
131. Sur le plan prudentiel, visant une proportion de 5% des créances en souffrance, la Banque Centrale du Soudan a demandé au début de 2002, à toutes les banques de diminuer les créances en souffrance de 30% entre janvier et juillet 2002 et de 50% au terme de l'année. Ceci doit permettre de limiter la proportion des créances en souffrance à 9% comme position intermédiaire avant d'atteindre la norme internationale de 5%.
132. **En Tunisie**, le marché monétaire a connu dernièrement certains aménagements à citer :
 - La modification en décembre 2001 de la durée de pension de fin de journée, les banques pouvant désormais choisir la durée qui leur convient allant de 1 à 7 jours,

- L'arrondi du calcul du taux est augmenté au 1/16 depuis mai 2002 contre 1/32 auparavant,
 - L'introduction en novembre 2001 d'une nouvelle forme de pension de bons de Trésor de 3 mois. Cette pension est faite mensuellement par voie d'appels d'offre.
133. L'année 2002 a connu la fusion entre la SBB et la SDT et la passation de banques d'investissement au secteur privé, ainsi que la mise en œuvre de la loi bancaire de juillet 2001 qui a consolidé dans les faits la notion de Banque Universelle.
134. Des mesures de modernisation bancaire continuent à être prises par les autorités monétaires, il convient de citer en particulier :
- La promulgation en août 2002 d'une loi modifiant des articles du Code des Procédures Civiles et Commerciales en vue d'assouplir les procédures judiciaires de recouvrement des créances,
 - La refonte de la Centrale d'information,
 - La mise en place d'un système de compensation électronique pour la lettre de change en septembre 2002, après les chèques en décembre 2001 et les virements en 1999,
 - L'émission en novembre 2001 de la carte interbancaire.
135. Sur le marché de change, l'année 2002 qui a connu une baisse d'activité au niveau du change au comptant suite à la réduction des échanges extérieurs a enregistré des regains d'activité au niveau du change à terme, notamment le SWAP introduit en juin 2001 et le FRA (Forward rate agreement).

4.2 LA MASSE MONETAIRE ET SES CONTREPARTIES

136. En Algérie, la monnaie a connu un accroissement de 11,5 % entre juin 2000 et juin 2001, en passant de 958,6 milliards DA à 109,9 milliards et la quasi monnaie une hausse de 19,5 % à 700 milliards DA contre 586 en juin 2000. Ces accroissements restent comparables à ceux d'une année auparavant 10% pour la monnaie et 20% pour la quasi-monnaie entre décembre 1999 et décembre 1998.
137. Ces accroissements correspondent à une hausse des avoirs extérieurs nets de plus de 160% passant de 420,3 milliards DA à 1098 milliards DA entre juin 2000 et juin 2001. Cette tendance à la hausse continuera au cours de l'année 2002, puisqu'en juin 2002, ces réserves atteindront 1450 milliards DA soit près de 40% de plus qu'en juin 2001.
138. Les crédits à l'Etat par contre se sont inscrits en nette baisse par rapport à 2000, passant de 690 milliards DA à 249 entre juin 2000 et juin 2001 soit une baisse de 64%, autre indicateur de l'amélioration des finances publiques consécutive à la hausse des cours du pétrole durant cette période.
139. Les crédits à l'économie ont connu une hausse de 15,6% entre juin 2000 quand ils étaient de l'ordre de 710 milliards DA et juin 2001 date à laquelle ils ont atteint 821,8 milliards DA. Cet indicateur est d'autant plus favorable qu'il résulte d'une

augmentation des crédits au secteur privé de 26% contre une hausse de 10% des crédits au secteur public, car il témoigne d'une évolution qui s'inscrit dans les orientations de libéralisation et de privatisation de l'économie algérienne. Cette croissance des crédits est cependant due à une augmentation plus grande des crédits à court terme (20%) qu'à des crédits à moyen et long terme (10%).

140. En **Egypte**, la masse monétaire a enregistré en 2001 une croissance de 11,6%, passant de 255,3 à 284,9 milliards LE entre juin 2000 et juin 2001. En juin 2002, la masse monétaire (M2) a atteint le niveau de 328,7 milliards LE (et 334,2 en août 2002). Cette évolution découle d'une hausse de la monnaie de 49,7 milliards en juin 2000 à 53,4 en juin 2001 et à 59,8 milliards LE en juin 2002 et de la quasi monnaie de 205,5 en juin 2000 à 231,4 en juin 2001 et à 268,9 milliards LE en juin 2001.
141. Les contreparties de la masse monétaire sont marquées par une hausse des réserves de change au cours des années 2000/2001 et 2001/2002 qui étaient en constante diminution depuis 1997. Ainsi, les réserves de change de la Banque Centrale d'Egypte ont été de 53,6 milliards LE en décembre 2001 contre 51,1 en 2000, 60,3 en 1999, 67 en 1998 et 67,7 en 1997. Une autre amélioration est observée jusqu'en juin 2002, ce qui permettrait à l'Egypte, en cas de poursuite de cette tendance, d'atteindre 56 milliards en fin d'année.
142. En termes nets, les avoirs extérieurs de la BCE continuent après une amélioration en novembre 2001 à suivre un trend baissier les faisant passer au dessous de 10 milliards LE, comme le montre la situation ci après. Cette situation qui illustre le manque de devises en Egypte résulte aussi de la dévaluation consécutive à l'adoption d'un nouveau système de taux de change.

*Tableau N°3
Evolution des avoirs extérieurs nets de la BCE en mn LE*

Jun 2000	Jun 2001	Nov. 2001	Déc. 2001	Janvier 2002	Février 2002	Mars 2002	Avril 2002	Mai 2002	Jun 2002
13624	13002	14478	13747	12637	11980	12157	10934	9441	9816

Source : Banque Centrale d'Egypte Site Web www.cbe.org.eg

143. Les créances sur le secteur gouvernemental y compris les crédits pour le secteur productif public ont marqué en 2001 une nette progression s'inscrivant en décembre à 117 milliards LE contre 113 en juin 2001 et 95 en juin 2000, soit une hausse annuelle moyenne de près de 15%.
144. Les redevances du secteur privé non compris le secteur de l'habitat ont quant à elles augmenté de 5% passant de 191 à 201 milliards de LE entre juin 2001 et juin 2002. Les crédits accordés par les banques (sans la Banque Centrale) aux secteurs productifs montrent une prépondérance des secteurs tertiaires et une part minime de l'Agriculture. Les évolutions de ces crédits montrent qu'une proportion plus importante de ceux ci est de plus en plus orientée vers l'industrie. La part des

crédits à l'industrie est ainsi passée de 33,6% en juin 2000, à 34,5% en juin 2001 et à 35,2% en juin 2002¹⁷.

145. En **Libye**, la masse monétaire (monnaie et quasi monnaie) s'est accrue de 17% entre décembre 2000 et décembre 2001, passant de 10,5 milliards DL à 12,3. A la fin du premier trimestre la somme de la monnaie et de la quasi monnaie a connu une baisse de 2% par rapport à décembre 2001, se situant à 12.045 millions DL.
146. La monnaie a contribué à cette évolution en passant de 75,5 milliards DL en décembre 2000 à 81,5 en décembre 2001 et à 80,3 en mars 2002, soit une hausse de 8% entre 2000 et 2001 et une baisse de 1,5% au cours du premier trimestre de 2002. A l'origine de cette évolution, les contreparties de la masse monétaire ont évolué d'une manière privilégiant¹⁸ nettement les avoirs extérieurs de la Banque Central. En effet, un doublement des avoirs extérieurs (libellés en monnaie nationale) détenus par la Banque Centrale a été enregistré. Ces derniers sont passés de 7,9 milliards DL en décembre 2001 à 15,5 milliards en mars 2002.
147. Les créances sur le Trésor ont été réduites à 105 millions DL en mars 2002, contre 940 millions en décembre 2001 et 1,14 milliard en décembre 2000.
148. Les crédits à l'économie (non comprises les banques commerciales) ont quant à eux connu une croissance de 18,4% atteignant 11,6 milliards DL en mars 2002 contre 9,8 milliards en décembre 2001 et 8,3 milliards en décembre 2000.
149. Au **Maroc**, la masse monétaire M3 s'est appréciée de 6,4% durant l'année 2002 correspondant à une augmentation de 5,4% des avoirs extérieurs.
150. Compte tenu des données des 7 premiers mois de l'année des augmentations de 3% des concours à l'économie et de 2% des créances sur l'Etat ont été enregistrées.
151. Le rythme d'accroissement des crédits à l'économie marque au cours de 2002, une décélération passant de 8,9% en juillet 2001 à 2,9% au cours de la même période de 2002. En contrepartie, les ressources bancaires ont augmenté de près de 6% dont 5% comme augmentation des comptes à terme et bons à échéance fixe et 10% au titre des comptes sur carnets.
152. De même, les Agrégats de placements liquides (APL) ont augmenté de 41%, contre une diminution des bons de trésor négociables de 13,3% et des titres émis par les OPCVM de 39%. L'augmentation des APL est à expliquer par le développement des portefeuilles des OPCVM obligataires de 45% et de l'encours des bons à 6 mois émis dans le public de 122%.
153. Il en découle une sous utilisation des ressources disponibles pour le financement ce qui n'a pas manqué de faire pression sur les taux d'intérêt et de pousser à continuer à s'interroger sur les blocages réels surtout dans un contexte de crise du marché boursier.

¹⁷ Source : Banque Centrale d'Egypte Site Web www.cbe.org.eg

¹⁸ Source : Banque Centrale de Libye Site Web cbl-ly.com

154. Cette surliquidité, selon le Gouverneur de Bank Al Maghrib¹⁹, a résulté, pour l'essentiel, du produit de l'attribution de la deuxième ligne GSM en 1999, de l'ouverture du capital de Maroc-Télécom en 2001 et de l'intensification, en 2002, des transferts des marocains résidant à l'étranger.
155. En **Mauritanie**, la masse monétaire s'établissait à fin 2001 à 38,65 milliards d'Ouguiyas en termes M2 contre 32,95 milliards en fin 2000, soit un accroissement de 17,3%. La composante M1 ne s'est accrue que de 14,8% pendant la même période, passant de 24,15 milliards d'Ouguiyas à 27,72 entre décembre 2000 et décembre 2001.
156. Concernant les contreparties de la masse monétaire, les créances sur les agents intérieurs sont marquées par un accroissement des crédits à l'économie ces dernières années. On estime que ce dernier agrégat devrait se situer en fin 2001 à environ 50 milliards d'Ouguiyas²⁰.
157. Au **Soudan** La masse monétaire M2 s'est inscrite en hausse de 21,5% entre juin 2001 et juin 2002, passant de 412 milliards DS à plus de 500 milliards. Cette évolution s'explique par un accroissement de la monnaie fiduciaire de 18,5% passant de 138,6 milliards DS à 163,8, par une hausse de la monnaie scripturale de 24% passant de 116 milliards DS à 144 et par une augmentation de la quasi monnaie de 22% pour atteindre 193 milliards DS en juin 2002.
158. Pour ce qui est des contreparties, les avoirs extérieurs bruts sont évalués en juin 2002 à 104 milliards DS en augmentation de près de 15% par rapport à juin 2001. Toutefois en termes nets, les avoirs extérieurs ne dépassent pas à cette date 45 milliards DS, soit 43 jours d'importation des biens et services non facteurs.
159. Les crédits à l'économie ont vu leur encours augmenter au cours de la période juin 2001 - juin 2002 de près de 65%. Les financements destinés à l'économie ont en effet connu une dynamique notable au cours de cette période comme le montre le tableau ci après :

*Tableau N°4
Flux des Crédits par Mode de Financement En milliards SD*

	1999	2000	2001				2002	
	4° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.
* Murabaha %	0.37 45.1%	10.3 29.1%	13.3 39%	17.1 44%	14.2 37%	13.3 38%	14.8 34%	16.8 30%
* Musharaka %	0.24 29.3%	18.4 52.0%	14.2 41.4%	13.6 35.2%	8.1 21.1%	9.5 26.9%	16.7 37.9%	14.4 25.8%
* Mudaraba %	0.02 9.8%	0.9 1.7%	1.8 3.2%	1.6 1.8%	4.1 9.9%	1.8 4.8%	0.9 0.2%	2.3 2.5%
Autres %	0.11 13.4%	5.2 14.7%	3.9 11.4%	5.6 14.5%	8.2 21.4%	9.0 25.5%	11.6 26.3%	20.9 37.5%
Total	0.82	35.4	34.3	38.6	38.4	35.3	44.1	55.8

Source : Banque Centrale du Soudan Site web : www.Bankofsudan.org

*Murabaha (Rente du capital proche du taux d'intérêt) *Mucharaka (participation) *Mudaraba (Spéculation)

¹⁹ Voir son intervention devant le Club Diplomatique Marocain le 31 octobre 2002

²⁰ Estimation tendancielle sur la base des données officielles disponibles 1994-1998 site www.bcm.mr

160. En **Tunisie**, la masse monétaire au sens M2 a enregistré en 2001 une hausse de 9,2 % passant de 14,6 milliards DT en 2000 à 15,9 milliards. Cette augmentation résulte d'une hausse de la monnaie de 8,8 % et de la quasi-monnaie de 9,4%, ces deux composantes ont représenté respectivement en 2001 les proportions de 48% et 52%.
161. L'amélioration de la liquidité du secteur bancaire s'est poursuivie au cours de 2002, quoique à un rythme moins soutenu, sous l'effet principalement, de la baisse de la monnaie fiduciaire. Quant aux concours à l'économie, ils ont augmenté de 6% au terme des dix premiers mois de l'année.
162. Au cours de cette année la masse monétaire a enregistré une hausse de 1,4% par rapport à décembre 2001, qui s'explique par une baisse de la monnaie au sens M1 de 6,2% et par une hausse de la quasi-monnaie de 6,9%.
163. Cette évolution représente une nette décélération par rapport à 2001 où à la même date la masse monétaire avait augmenté de 6,3% et dégage une baisse de liquidité dans le système bancaire, comparativement aux évolutions des utilisations.
164. En effet, les créances nettes sur l'extérieur ont atteint en octobre 2002, la valeur de 1,98 milliard DT soit 385 millions DT de plus qu'en 2001. Les créances sur l'Etat ont connu quant à elles, une diminution de 289 millions de DT à 3,18 milliards DT, pendant que les concours à l'économie ont augmenté de 6% pour atteindre le niveau de 21,22 MDT contre 20 milliards en décembre 2001.

4.3 LES TAUX D'INTERET

165. Le taux de réescompte auprès de la Banque d'Algérie a été réduit entre 2000 et 2001, réduction qui a été poursuivi encore en 2002. Ainsi, le taux interbancaire jour/jour est passé de 10% en juin 2000 à 6,1% en juin 2001 et à 5,5% à partir de janvier 2002. Le taux interbancaire à terme est passé de 10,6% en juin 2000 à 6,5% en juin 2001 et à près de 6% dès le début de 2002. Cette baisse a concerné aussi les taux des adjudications qui de 9,96% se sont établis à 8,3% en mars 2001.
166. En conséquence, au cours du premier semestre 2002, la fourchette des taux débiteurs s'est établie à 6,5%-9% contre 8%-10% au cours du premier semestre 2001.
167. La Banque Centrale d'Egypte visant à renflouer la liquidité M2 a procédé en deux fois, entre avril et juin 2001, à la diminution de 0,5% du taux d'escompte qui était de 11% en juin 2001 contre 12% en décembre 2000.
168. Toutefois le marché a paradoxalement montré une légère croissance des taux de dépôt de 3 mois de 9,29% par an à 9,43% par an et des taux d'emprunt de moins d'une année de 13,11% par an à 13,57%. Inversement, les bons de trésor ont marqué une légère baisse de près de 0,04% qui reste cependant moins significative au niveau de la valeur qu'au niveau du sens de variation.

169. En novembre 2002, la Banque Centrale d'Egypte a procédé à une autre diminution du taux d'escompte à 10%, espérant une meilleure réaction des taux d'intérêt bancaires à cette décision.
170. En Libye, les taux d'intérêt étant fixés par la décision du 24-11-1994 à 5,5% pour les dépôts de plus d'une année, à 5% pour les comptes d'épargne et à 4,5% pour les dépôts de moins de 6 mois, ils sont officiellement annoncés aux mêmes niveaux au mois de mars 2002.
171. La surliquidité observée sur le marché marocain n'a pas manqué d'influencer vers la baisse l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, le taux du marché monétaire interbancaire, contre un niveau de 6% en janvier 2001, s'est établi en moyenne à 3,35% en décembre 2001 et à 2,8% en décembre 2002. Les taux des avances de Bank Al Maghrib sont passés de 4,75% à 3,75% pour les appels d'offre, de 5,75% à 4,75% pour les avances à 5 jours, de 9,75% à 8,75% pour les avances à 24 heures et de 11,75% à 10,75% pour les avances de couverture des soldes débiteurs. Les taux des bons de trésor par adjudication ont pour leur part connu des baisses à l'image des bons à 13 semaines dont le taux est passé de 4,5% au début de 2001 à 2,47% en fin 2002.
172. Ces taux considérés comme des indicateurs pour le système bancaire se sont tous inscrits à la baisse au même titre que le taux de référence du marché secondaire des bons de trésor qui est passé de 2,9% à 2,55% pour les bons à 13 semaines, de 4% à 2,65% pour ceux à 6 mois, de 5,3% à 3,72% pour ceux à 2 années, de 6,2% à 4,65% pour les bons à 5 années et de 7% à 6,46% pour les bons à 15 années.
173. Aussi, les taux pratiqués par les banques commerciales et les entreprises de crédit se sont-ils inscrits à la baisse. Les taux maxima des intérêts conventionnels des établissements de crédit sont passés de 15,45% en fin 2001 à 14,7% en fin 2002, les taux maxima débiteurs pour les crédits à long terme se sont établis à 12% à partir du deuxième trimestre 2002 contre 13,25% auparavant et les taux créditeurs à court terme (6 mois et 1 année) ont vu leur moyenne pondérée passer de 4,87% en octobre 2001 à 4,19% en octobre 2002.
174. La baisse de liquidité en Tunisie a amené la Banque Centrale de Tunisie à agir sur le taux interbancaire qui a fluctué au cours de l'année dans la fourchette 5,87%-6,87%. Les opérations nouvellement instaurées sur les bons du trésor à 3 mois ont été réalisées à taux multiples pour la première conduisant à une moyenne pondérée de 6,25% et à taux marginal pour la seconde à 6,1875%.

4.4 L'ACTIVITÉ BOURSIERE

175. Les bourses de la sous-région connaissent en général un tassement de leurs activités. La bourse d'Algérie créée en 1993, n'a pas encore atteint les niveaux d'activité des autres bourses de la sous région qui restent eux mêmes limités par rapport à ceux des marchés boursiers de par le monde.
176. En Egypte, l'indice CMA (Capital Market Authority) a enregistré au cours de 2001 une baisse de 3,2% passant de 633,1 en décembre 2000 à 613 en décembre 2001. Cette diminution fait suite à une quasi stagnation en 2000 de 0,3%. De même, la

capitalisation de la bourse d’Egypte a diminué de 119,7 milliards en 2000 à 111,3 en 2001 ou de 35,3% du PIB à 30,2% et la valeur des transactions a baissé de 38% par rapport à 2000.

177. Le nombre de sociétés cotées connaît pour sa part une décélération du rythme d’augmentation, de 861 en 1998, leur nombre est passé à 1033 en 1999, à 1076 en 2000 puis à 1110 en 2001, soit 20%, 4,2% et 3,2% respectivement en 1999, 2000 et 2001.
178. Au **Maroc**, La bourse de Casablanca continue à enregistrer des résultats négatifs à cause de la rigidité des titres, de sa faible liquidité et sa faible activité.
179. La BCVM a enregistré une baisse du volume des transactions de 24% entre les sept premiers mois de 2001 et les mêmes mois de 2002, dont une baisse des transactions en actions de 20% et une baisse des transactions en obligations de 67%. Le volume des transactions sur le marché central a quant à lui baissé de 45%.
180. Les indices MASI et MADEX ont baissé de 16% et 23% à fin juillet 2002, relativement à fin décembre 2001.
181. Au **Soudan**, le « Khartoum Stock Exchange» réalise en 2001 un chiffre de 1310 contrats réalisés contre 942 en 2000, et prévoit d’en réaliser 1400 au terme de 2002. Le nombre de sociétés cotées atteindra 46 en 2002 contre 44 en 2001 et la capitalisation 150 milliards de Dinars soudanais contre 120,4 en 2001 soit un accroissement de 25% d’une année à l’autre.
182. En **Tunisie**, la bourse des valeurs mobilières de Tunis accuse également en 2001, une baisse d’activité qui transparaît à travers tous les indicateurs.
183. La BVMT a en effet connu une baisse au niveau de l’ensemble des transactions de 33,6% entre 2001 et 2000, la capitalisation est passée de 14,6% du PIB en 2000 à 11,4% en 2001 et les indices BVMT et TUNINDEX ont enregistré respectivement des baisses de 30% et 12,2% sur les deux années.

SECTION V : BALANCE DES PAIEMENTS

184. Dans cette section, seront étudiées successivement les échanges commerciaux des marchandises par pays de la sous région et les autres éléments de leurs comptes courants. Les niveaux d'influence des soldes commerciaux, des services ou des transferts seront mis en exergue pour chaque pays de la sous région.

5.1 LA BALANCE COMMERCIALE

185. Le commerce extérieur de la sous région a enregistré en 2002 une augmentation de 3,5% par rapport à 2001, passant de 102,5 milliards de \$US à 106 milliards de \$US. Cette hausse est due à des accroissements des importations de 6% environ à 55,9 milliards de dollars, et des exportations de près de 2% à 50,2 milliards \$US. Cette situation a détérioré le solde de la balance commerciale globale de la sous région qui de 2,9 milliards \$US de déficit en 2001 est passé à 4,76 milliards de \$US en 2002.
186. Par pays, les excédents en Algérie de 7 milliards \$US et en Libye de 2,3 milliards \$US en baisse de 23% et de 46,5% respectivement par rapport à 2001, ont été compensés au niveau de la sous région par les déficits enregistré en Egypte de 7 milliards de \$US en baisse de près de 20%, au Maroc de 3,9 milliards de \$US en hausse de 1% et en Tunisie de 3,4 milliards de \$US en baisse de 1,5%.
187. L'Algérie²¹ dont la balance commerciale reste excédentaire a connu au cours de 2001, une légère détérioration de cet excédent.
188. Les prix du pétrole ont enregistré un recul notable à une moyenne estimée à 24,8 dollars/baril en 2001 contre un prix moyen de 28,7 dollars/baril pour l'année 2000. En fait, au quatrième trimestre de l'année 2001, le prix du pétrole est même tombé en dessous de 20 dollars par baril.
189. Ainsi, au cours de l'année 2001, le montant des exportations d'hydrocarbures est estimé à 18,5 milliards de dollars, marquant une baisse par rapport aux réalisations de l'année 2000 et indiquant une décélération au cours du deuxième semestre de l'année par rapport au premier semestre (10,5 milliards de dollars).
190. Les importations sont marquées quant à elles par la poursuite de la stabilisation de leur niveau à environ 9,5 milliards de dollars. L'excédent commercial de 9 milliards de dollars aura encore en 2001, un effet favorable sur le compte courant de la balance des paiements.
191. La baisse des prix du pétrole, s'est poursuivie durant le début de l'année 2002, mais au cours du deuxième semestre, les cours ont connu un accroissement important qui a amorti la baisse de la première moitié de l'année. Le prix d'exportation du baril de pétrole a ainsi enregistré en moyenne une baisse de 5,7% en 2002 en comparaison au prix moyen enregistré au cours de l'exercice 2001. Les effets de cette régression ont été amoindris par la hausse en volume des

²¹ Source : Note de conjoncture 2002 (La conjoncture au second semestre 2002).

exportations qui se sont inscrites en hausse de 3% entre 2001 et 2002. Le solde de la balance commerciale algérienne, a enregistré en 2002 un excédent de 7,1 milliards de \$US, en diminution de 23% par rapport à 2001. Cette situation résulte de l'addition des effets de la baisse de 1,9% des exportations et de l'augmentation de 29,9%% des importations.

192. La progression des importations est consécutive à l'augmentation notable de 24,4% de l'acquisition des biens d'équipement, de 21,1% de celle des produits intermédiaires, de 11,8% des importations de produits alimentaires et de 8,4% des biens industriels de consommation.
193. La baisse de 2%, des recettes d'exportation par rapport à l'année 2001 est essentiellement un effet de la baisse des recettes des hydrocarbures qui sont passées de 18,5 milliards de \$US en 2001 à 18,1 milliards de \$US en 2002.
194. Les exportations des autres marchandises, ont par contre augmenté de 11,6% passant de 0,65 milliard de \$US au cours de l'année 2001 à 0,72 milliard de \$US en 2002. Le faible poids de ces exportations, d'environ 3,8% en 2002, a empêché leur augmentation d'influencer l'évolution des exportations globales.
195. Sur la base de ces réalisations, le solde commercial en 2002 serait en Algérie de l'ordre de 7,1 milliards de dollars US soit 12,8% du PIB contre 16,6% en 2001.
196. En **Egypte**, la balance commerciale des marchandises a connu en 2001 à l'instar des années précédentes un fort déficit qui connaît cependant une amélioration d'une année à l'autre. Ainsi, l'année 2000/2001 a enregistré un déficit commercial de marchandises de l'ordre de 9,3 milliards de dollars US, contre 11,35 milliards en 1999/2000 et 12,55 milliards en 1998/1999.
197. Cette amélioration de la balance commerciale en 2000/2001 résulte à la fois d'une diminution des importations libellées en \$US de 7,2% à 16,4 milliards de dollars et d'une forte hausse des recettes des exportations de plus de 12% à 7,1 milliards de dollars.
198. L'année 2001/2002 s'est inscrite dans la continuation de l'amélioration de la balance commerciale en Egypte dont le déficit s'est rétréci de près de 20% par rapport à l'année 2000/2001, ne dépassant pas 7,5 milliards de dollars US. L'amélioration de cette année est le résultat d'une forte diminution des importations exprimées en dollars de près de 15%, les exportations quant à elles ont marqué une baisse de plus de 7% par rapport à l'année précédente.
199. La baisse des exportations de marchandises résulte essentiellement de la baisse d'exportation des produits pétroliers qui a atteint 27,7% par rapport à 2000/2001, les autres exportations s'étant inscrites en hausse de 6,6% d'une année à l'autre²².
200. La **Libye** a enregistré en 2001 un excédent commercial de 2,8 milliards de Dinars Libyens, soit près de 4,3 milliards de \$US au taux de change de 2001, en baisse par rapport à l'année 2000 de près de 17,5%. Cette baisse s'explique par une forte

²² Informations recueillies sur le site du Ministère du Commerce extérieur www.economy.gov.eg

hausse des importations de plus de 40% que l'accroissement de 3% des exportations en valeur n'a pu contrecarrer.

201. En 2002, les importations de la Libye se seraient inscrites en forte hausse pour plusieurs raisons dont la principale est la forte dévaluation opérée sur le Dinar libyen qui de 0,64 Dinar pour un dollar en 2001 est échangé en 2002 à près de 1,3 Dinar le dollar. Le caractère non compressible des importations libyennes et les besoins exprimés pour les investissements directs étrangers sont aussi des raisons qui ont fait que les importations sont passées de 4,1 milliards de \$US en 2001 à plus de 6 milliards \$US²³.
202. Les exportations devraient connaître une légère baisse en 2002 par rapport à 2001, suite à la décélération de l'économie mondiale. On estime que la Libye n'aurait produit en cette année que l'équivalent de 1321 barils par jour contre 1370 barils en 2001 soit une baisse de 3,7% d'une année à l'autre. Cette baisse aurait été amortie par la légère hausse des prix connue par les prix au terme de 2002 estimée à 2,8% ce qui ramènerait la baisse des recettes pétrolières libyennes à moins de 1% d'une année à l'autre.
203. L'excédent de la balance commerciale libellé en dollars US, bien qu'enregistrant une baisse de 46% représente encore près de 20% du PIB contre 19% une année auparavant, à cause de la forte dévaluation de la monnaie libyenne de 50% le 31 mars 2002.
204. Au Maroc, le commerce extérieur²⁴ en Dirhams courants a connu en 2001 une augmentation globale de 0,8% par rapport à 2000. En 2002, l'augmentation enregistrée par rapport à 2001 est de 3,6%. Exprimée en dollars US, la valeur totale des échanges extérieurs s'est inscrite en hausse de près de 6,5%, cette divergence d'évolutions s'explique par la dépréciation du dollar par rapport au Dirham au cours de l'année 2002.
205. Cette hausse du volume du commerce extérieur résulte d'un accroissement des exportations de marchandises de 5,3% plus important que celui des importations qui a été de 2,5%. Cette situation est à l'origine de la réduction du déficit commercial exprimé en dirhams de 1,2 milliard de Dirhams ou de près de 3%. Etant donnée la réévaluation du Dirham par rapport au dollar, cette baisse le déficit commercial exprimé en dollars est resté constant au niveau de 3,90 milliards de \$US entre 2001 et 2002. Une augmentation du taux de couverture des importations par les exportations de 1,7 point de pourcentage a cependant été enregistrée, passant de 64,7% en 2001 à 66,4% en 2002.
206. A ce niveau, le déficit commercial par rapport au PIB est en nette amélioration et atteint le niveau de 10,5% du PIB en 2002, contre 11,5% en 2001.
207. La hausse observée des exportations en Dirhams courants au cours de 2002, s'explique par les augmentations, de 5,4% des ventes de phosphates, de 11,8% de

²³ 6,4 milliards selon les estimations de l'EIU d'octobre 2002 qui estiment cependant les importations de 2001 à 4,4 là où les statistiques officielles de la Libye donnent 4,1. Voir site CBI-ly.com.

²⁴ Source : Cadre macroéconomique de la DPEG du 26-06-2002 Ministère du Plan (questionnaire) et Actualités économiques nationale octobre 2002 Ministère des Finances.

l'acide phosphorique, de 15,1% des demi-produits et de 26,1% des produits finis ainsi que des hausses moins marquées dans d'autres postes. Des baisses ont été enregistrées seulement au niveau des produits énergétiques.

208. La hausse des importations de 2,5% en monnaie nationale courante s'explique par une diminution des achats de pétrole de 11,2%, et par une hausse de 4,3% des achats hors pétrole.
209. Les importations de biens d'équipement se sont accrues de 8,2%, celles des demi-produits de 4,8%, celle des biens de consommation de 3,8% et celles des produits bruts de 13,7%.
210. En **Mauritanie**, la balance commerciale a été légèrement déficitaire en 2001, malgré l'augmentation des exportations de poissons qui sont passées de 46,8 mille tonnes en 2000 à 47,7 en 2001 et de celle du fer qui a atteint 36,3 millions de tonnes contre 35,9 en l'an 2000.
211. Les exportations ont ainsi enregistré une croissance de près de 4%, mais la croissance des importations a été très forte cette année et a atteint 28%²⁵ par rapport à 2000, ce qui a engendré un déficit de la balance des paiements de 3,2% du PIB au lieu d'un excédent commercial en 2000 de 5,5%.
212. L'accélération des importations enregistrée en 2001 s'explique par des valeurs en hausse de 30% environ des acquisitions du pétrole qui de 6,5 milliards d'ouguiyas sont passées à 8,4 milliards d'ouguiyas ou 36 millions de dollars US.
213. Malgré la baisse enregistrée dans la facture des produits alimentaires de l'ordre de 20% à 12,2 milliards d'ouguiyas, les importations se sont inscrites en forte hausse car les autres produits importés d'équipement, de construction dont les véhicules et pièces de rechange ont vu leurs valeurs d'acquisition s'accroître de 23,2% par rapport à 1999, soit en moyenne annuelle de plus de 11%. La croissance de ces importations s'explique par la politique volontariste poursuivie ces dernières années par la Mauritanie en matière d'investissement et d'exploration pétrolière.
214. En 2002, la Mauritanie cherchant à consolider l'équilibre de sa balance commerciale a commencé à explorer d'autres créneaux pour l'exportation. Les exportations de produits de la mer devraient poursuivre leur trend de croissance tant que les capacités d'exportation de la Mauritanie de ces produits est nettement supérieure aux réalisations (en 1993, le tonnage de poisson exporté était de 63 mille tonnes).
215. En contrepartie, les importations devraient continuer à augmenter mais à un niveau plus modéré que la hausse de 2001. Cette accroissement des importations résulterait de la hausse estimée des prix du pétrole en fin d'année et de la poursuite des programmes de mise en œuvre d'infrastructure de transport et de ceux d'exploration pétrolière.

²⁵ Source Office National de Statistiques site www.ons.mr

216. Ayant déjà généré une valeur faible de l'excédent commercial en 2001, les tendances observées des importations des biens d'équipement si elles continuent pourraient, sous réserve d'un niveau des prix du pétrole comparable à celui de 2001, conduire à une balance commerciale quasi équilibrée en 2002.
217. Au **Soudan**, le commerce extérieur connaît depuis quelques années une relance des exportations générée par l'accroissement des exportations de pétrole. En 2000, les exportations de pétrole sont passées à 1,24 milliard \$US contre 275 millions \$US en 1999 soit près d'une multiplication par 5. Cette situation a généré un solde commercial positif de 254 millions de \$US au lieu d'un déficit en 1999 de 635 millions \$US.
218. En 2001, compte tenu de la baisse observée des prix du pétrole, les exportations de pétrole en valeur se sont inscrites en baisse de 3,3% par rapport à 2000, malgré la hausse de production du pétrole qui est passée de 185 barils/jour à 230 entre 2000 et 2001. La balance commerciale a ainsi connu une restriction de son excédent d'environ 25%.
219. En 2002, suite à la légère hausse des prix moyens du pétrole au terme de l'année estimée à 2% et compte tenu d'une progression en volume de la production du pétrole qui atteindrait 280 000 barils/jour, le solde commercial au Soudan s'établirait à un niveau supérieur de 25% à celui enregistré en 2001.
220. En **Tunisie**, l'année 2001 a enregistré un accroissement de 18,7% des exportations libellées en monnaie tunisienne par rapport à 2000. Compte tenu de l'appréciation du dollar vis à vis du dinar tunisien, les exportations en dollars ont connu plus de 13% de croissance par rapport à 2000. Les importations ont pour leur part connu une forte hausse de 11%. La balance commerciale a enregistré un déficit de l'ordre de 2.9 milliards \$US (4,2 milliards Dinars tunisiens), soit une hausse par rapport à 2000 d'environ 200 millions de \$US. A ce niveau, le taux de couverture des exportations par les importations était de 69,6% contre 68,2% une année auparavant.
221. Au cours des dix premiers mois de 2002, les exportations ont enregistré une légère baisse de 0,7% par rapport à la même période de 2001. Cette évolution cache en fait l'appréciation du Dinar en termes de dollars américains, car exprimées en dollars, les exportations au cours des dix premiers mois de l'année ont connu une hausse de 5%.
222. Cette situation des exportations a été le résultat notamment d'une forte baisse des exportations des produits agricoles de 22%, en relation avec la succession de mauvaises campagnes agricoles dues à l'installation de la sécheresse. Les phosphates n'ont pas réalisé d'accroissement non plus (-2%), ce que n'a pu contrebalancer les légères hausses observées dans les textiles et dans les industries mécaniques et électriques (1% et 4% respectivement).
223. Les importations ont quant à elles baissé de 3% en dinars courants, mais en dollars ceci revient à un accroissement de 2,6%, ce qui a entraîné un allègement du déficit commercial tunisien sur les 10 mois de 8,2% passant de 3,5 à 3,2 milliards de dinars. En dollars US, le déficit de la balance commerciale ne s'est rétréci que de

2,8% au cours des 10 premiers mois de 2002, relativement à la même période de 2001.

224. La baisse des importations tunisiennes s'est réalisée malgré une forte hausse des achats de produits agricoles de près de 26% découlant de la faiblesse de la production de ces biens en raison de la sécheresse. Cette situation s'explique par la baisse des importations des produits pétroliers en raison de la baisse de leurs prix et de celle des industries mécaniques et électriques respectivement de 13% et 7% par rapport à 2001.
225. Ainsi, au terme de l'année on estime que le déficit de la balance commerciale sera de 4 milliards de dollars soit 5% de moins qu'en 2001, cette situation équivaut à une quasi stagnation en dollars du déficit commercial tunisien, soit une amélioration, relativement au PIB, de 17,4% à 15,4%.

*Tableau N°5
Balances commerciales des marchandises par pays En Mds \$ US*

	Pays	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
2001	Imports	9,8	16,4	4,1	11,0	0,38	1,00	10,00
	Exports	19,1	7,1	8,4	7,1	0,35	1,20	6,55
	Balances	9,3	-9,3	4,3	-3,9	-0,03	0,20	-3,45
	BC/PIB %	16,6%	-10,2%	18,9%	-11,5%	-3,2%	1,65%	-17,4%
2002	Imports	11,7	14,6	6,0	11,6	0,40	1,25	10,30
	Ev en %	+18,5%	-11%	+46,3%	+5,3	+5,2%	+25,0%	+3,0%
	Exports	18,8	6,6	8,3	7,7	0,39	1,50	6,90
	Ev en %	-1,9%	-5,7%	-1,0%	+8,2%	+11,4%	+25%	+5,0%
	Balances	8,0	-8,0	2,3	-3,9	0,01	0,25	-3,40
	Ev en %	-23%	-16,2%	-46,5%	0,04%	-	+25%	-1,5%
BC/PIB %	12,7%	-9,0%	19,9%	-10,5%	-1,0%	1,87%	-15,4%	

Source : Questionnaires CDSR et documents officiels des pays membres

5.2 LES COMPTES COURANTS

226. En **Algérie**, La balance courante reste positivement influencée par la balance des marchandises qui enregistre en 2001 et en 2002 des soldes positifs importants. Le compte courant de la balance des paiements, avec déjà un important excédent enregistré en 2000 (9 milliards de dollars), a continué malgré un recul notable, d'afficher une performance appréciable en 2001.
227. Compte tenu d'une balance des services négative de près de 1,5 milliard de dollars US et d'un solde négatif des transferts d'environ 1 milliard, le compte courant de la balance des paiements a enregistré en 2001 un excédent de 6,7 milliards de dollars soit environ 12% du PIB.
228. En 2002, les prévisions de clôture du Ministère des Finances tablent sur un solde du compte courant de près de 7 milliards de dollars US équivalent à 12,5% du PIB. Ceci suppose un effet cumulé de la balance des services et du solde des

transferts de près de 2,3 milliards au terme de 2002 soit une amélioration de 10% par rapport à 2001 où la somme des deux soldes était de 2,56 milliards de dollars.

229. **L'Égypte** se caractérise par une balance des services structurellement excédentaire. L'excédent de cette balance s'inscrit cependant en nette baisse en 2002 après des baisses successives en 2001 et en 2000. En effet, la balance des services a enregistré en 2001/2002 une baisse de près de 30% par rapport à 2000/2001 en passant de 5,6 milliards de dollars à 3,9.
230. Cette détérioration provient essentiellement de la baisse des recettes du tourisme et des voyages de 0,90 milliards de dollars soit 21% de moins qu'en 2000/2001 et du recul par rapport à la même année des revenus des investissements de 0,91 milliards de dollars ou de 49%. Ces évolutions ont été relativement amorties par une régression de 6,3% des dépenses des résidents égyptiens en tourisme et voyages à l'étranger.
231. Ainsi, la balance d'échange des biens et services non facteurs, malgré les améliorations importantes enregistrées par la balance commerciale des marchandises, n'a pu suivre la tendance baissière des déficits suivie depuis 1999. Le déficit de la balance biens et services est en effet passé de 6,6 milliards de dollars en 1998/99 à 5,8 milliards en 1999/00 et à 3,8 en 2000/01 avant d'enregistrer une hausse à 4,1 au cours de l'année 2001/2002.
232. Le compte courant de la balance des paiements égyptienne a été pratiquement équilibré au cours des deux dernières années fiscales, le déficit des échanges en biens et services étant presque en totalité résorbé par l'excédent du solde des transferts. Le déficit courant n'a ainsi pas dépassé 9 millions de dollars en 2001/2002 et 34 millions de dollars en 2000/2001 contre 1,2 milliard US\$ en 1999/2000 et 1,7 en 1998/1999.
233. En **Libye** La balance commerciale biens et services résulte en partie d'une balance des services déficitaire composée essentiellement des revenus des investissements en tant que ressources et des transports et assurances, des services demandés par la production pétrolière, et des voyages et tourisme en tant que dépenses. Les recettes ont représenté à la fin des années 90 (série 1993-1996)²⁶ près de 45% des dépenses.
234. De plus, les transferts des travailleurs revenaient à plus de 120 millions de Dinars Libyens, solde négatif des transferts privés qui est structurellement aggravé par les transferts publics.
235. Ainsi, le solde du compte courant de la balance des paiements se trouve nettement en deçà du solde commercial. Pour des niveaux du solde commercial estimés à 4,3 et 2,3 milliards de dollars US respectivement en 2001 et 2002, le solde du compte courant de la balance des paiements est estimé à 3 milliards de dollars en 2001 et seulement 0,7 milliard en 2002. Ces estimations tiennent compte de l'évaluation par l'IEU du cumul de la balance services et des transferts estimé à 1,3 milliards \$US et 1,7 respectivement pour les deux années²⁷.

²⁶ Ces données sont les seules disponibles sur ces compartiments de la balance des paiements en Libye. Elles sont tirées

²⁷ L'IEU d'octobre 2002 se base sur d'autres estimations de la balance commerciale que celles données par la Banque Centrale de Libye, il estime ainsi le déficit du compte courant en Libye à 6,1 milliards \$US en 2001 et à 3,7 en 2002.

236. Au **Maroc**, en 2001 la balance cumulée des biens et services affiche un déficit de près de 2 milliards de \$US qui est moins important que le déficit de la balance commerciale et ce, grâce à l'excédent dégagé au niveau des services qui est de l'ordre de 2 milliards de dollars US .
237. Compte tenu du déficit des revenus des investissements évalué à 9,4 milliards de DH ou 0,8 milliards de \$US et d'un solde des transferts courants excédentaire de plus 3,4 milliards de \$US (contre seulement 2,2 milliards \$US en 2000), originaire en quasi totalité des transferts privés constitués des transferts opérés par les résidents marocains à l'étranger, le compte courant de la balance des paiements au Maroc a réalisé en 2001 un excédent de 1,6 milliard de \$US.
238. Cet excédent est d'autant plus significatif de l'amélioration des finances extérieures marocaines qu'en 2000, il était négatif (déficit) d'une valeur de 0,5 milliard de \$US, cependant cette amélioration comme on peut remarquer a pour origine des hausses des transferts des RME.
239. Au cours des huit premiers mois de 2002, Les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger ont atteint 24,5 milliards de dirhams, soit une hausse de 2,8% par rapport à 2001. Les recettes voyages par contre se sont inscrites en baisse de 20,7% par rapport à 2001 et en hausse de 12,7% par rapport à la moyenne des recettes réalisées au cours de la même période des années 1997 à 2001.
240. Malgré, la basse conjoncture du tourisme qui coûte aux finances marocaines une moins value de près de 5 milliards de dirhams et le renchérissement attendu des importations de pétrole au terme de 2002, le compte courant de la balance des paiements enregistre encore au cours de cette année un solde positif de 0,75 milliard de \$US soit près de 2% du PIB contre 4,9% en 2001.
241. La **Mauritanie** enregistre un solde négatif des services de plus de 150 millions de \$US et un solde positif des transferts du même ordre ou légèrement supérieur au cours de ces dernières années, le solde cumulé des services et des transferts est positif, il est estimé à 5 millions de dollars US en 1998. Cette situation permet à la Mauritanie d'avoir un compte courant excédentaire, malgré le déficit de la balance biens et services. Le compte courant de la balance des paiements a été en 1998 excédentaire de 8,7 milliards d'Ouguiyas, soit 38,6 millions de dollars US (Dernière donnée officielle disponible). Les estimations élaborées par l'EIU donnent une valeur de 41 millions \$US en 1999 comme excédent courant de la balance des paiements. Compte tenu des évolutions connues par la balance commerciale ces dernières années, on estime que le compte courant de la balance des paiements en Mauritanie aurait dégagé des excédents de 40 millions de \$US et de 20 millions de \$US respectivement en 2001 et 2002²⁸.
242. Au **Soudan**, le niveau d'amélioration de la balance commerciale ne s'est pas répercuté sur la balance courante. La détérioration de la balance cumulée « Revenus, services et transferts » ne connaît pas encore jusqu'à présent de rétablissement. En effet, la balance courante²⁹ non commerciale a été déficitaire de 900 millions \$US en 2001 et de 1 milliard en 2000. En 2002, ce déficit serait encore de 900 millions \$US. Le déficit courant³⁰ qui était de 750 millions \$US en

²⁸ Estimations du CDSR-AN, en novembre 2002.

²⁹ Estimations de l'EIU

³⁰ Estimation du CDSR-NA basée sur les dernières données officielles en 2000 et des estimations de l'EIU des évolutions de ces variables.

2000, est estimé à près de 700 millions en 2001 et à 650 en 2002 soit respectivement 5,8% et 4,9% du PIB, contre 8,1% en 2000.

243. En Tunisie, Le solde de la balance biens et services s'est inscrit en aggravation entre 2000 et 2001, passant de -0,97 milliard de Dinars à -1,11.
244. Contrairement au déficit enregistré par la balance commerciale, la balance des services a dégagé un excédent de 2,14 milliards de Dinars ou 1,47 milliard \$US soit un accroissement de 0,8% ou une baisse de 4,8% selon que cet excédent soit libellé en Dinars ou en Dollars. La dépréciation du Dinar par rapport au Dollar consécutive à la hausse de la parité \$/€ cache la diminution de cet excédent en \$US.
245. En 2001, l'excédent des échanges en services s'explique principalement par la redevance sur le pipeline des gaz reliant l'Algérie à l'Italie qui a été de 168 millions DT contre 160 en 2000 et par la balance des voyages qui a réalisé un excédent de 2,13 milliards DT au lieu de 1,95 en 2000. un déficit de 23 millions de Dinars a été cependant enregistré par la balance des transports contre un excédent de 65 millions en 2000. Cette évolution est le résultat de l'accroissement de 27% des dépenses de transport de marchandises principale composante des dépenses en transport plus rapidement que celui des recettes des transports de voyageurs partie la plus grande des recettes au titre du transport.
246. Compte tenu des transferts des travailleurs tunisiens à l'étranger qui se sont accrus de 22,3% entre 2000 et 2001 à 1,33 milliard et des revenus des investissements évalués à 1,35 milliard (y compris intérêts de la dette), le déficit courant de la balance des paiements est évalué à 1,23 milliard DT ou 4,3%³¹ du PIB contre 4,2% une année auparavant
247. En 2002, la contraction des recettes touristiques pour l'ensemble des dix premiers mois de l'année, est estimée à 13,9%. Par ailleurs, les économies sur salaires rapatriés par les tunisiens résidents à l'étranger, ont continué à s'améliorer augmentant de 8,5% sur la période considérée.
248. Consécutivement à l'amélioration des paramètres des paiements extérieurs, le déficit courant s'est replié à 2,8% du PIB³² au terme des dix premiers mois de 2002 contre 4,3% une année auparavant.

Tableau N°6 :
Evolution prévues des comptes courants des balances de paiements
en 2001 et 2002 (% du PIB)

Pays	Algérie	Egypte*	Libye ³³	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
2000	16,5	-1,2	11,4	-1,5	7,7	-8,1	-3,2
2001	12,0	-0,03	13,2	+4,9	+4,0	-5,8	-4,3
2002	12,5	-0,01	14,2	+2,0	+2,0	-4,9	-2,8

Source : Questionnaires CDSR et documents officiels des pays membres - * Pour l'Egypte 2001 correspond à 2000-2001, ce qui explique le bon comportement des exportations de pétrole équilibrant le compte courant.

³¹ Rapport Annuel 2001 de la Banque Centrale de Tunisie

³² Source Banque Centrale de Tunisie Web site

³³ Estimations élaborées par le CDSR-NA sur la base des prévisions de « Economist Intelligence Unit » en corrigeant les prix prévisibles du pétrole (le CDSR retient 19\$ le baril pour 2002)

SECTION VI : SITUATION SOCIALE

6.1 LE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN AFRIQUE DU NORD

249. En 2000, à l'occasion de la célébration du millénaire, les pays membres des Nations Unies ont adopté 8 objectifs appelés les « Objectifs du millénaire pour le développement » qui synthétisent tous les accords pris lors des conférences mondiales qui se sont tenues durant les années 90s³⁴. Ces objectifs sont interdépendants et visent essentiellement à réduire la pauvreté et à mettre en place un partenariat entre les pays en développement et développés³⁵.
250. De manière à contribuer aux efforts entrepris par les pays de la sous – région dans le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs, le Bureau propose au CIE d'analyser de manière régulière les progrès réalisés en Afrique du Nord³⁶. Dans une première étape, il se penchera sur les 5 premiers objectifs, notamment ceux qui visent à réduire l'extrême pauvreté et la faim ; à assurer l'éducation primaire pour tous ; à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; à réduire la mortalité infantile et à améliorer la santé maternelle. Dans une deuxième étape, le Bureau se penchera sur les 3 autres objectifs qui visent à combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; à assurer un environnement durable et à mettre en place un partenariat mondial pour le développement³⁷. Les cibles et les indicateurs présentés plus bas sont ceux qui ont été adoptés par toutes les institutions du système des Nations Unies.
251. Il est important de signaler que pour suivre les progrès enregistrés et mesurer les défis qui persistent par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement, surtout dans le secteur social, les Etats membres devraient continuer à renforcer leurs systèmes d'informations statistiques et en publier les résultats de manière régulière.

6.2 LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD

252. De l'analyse des données présentées plus bas, il ressort qu'en général, la sous région a enregistré d'importants progrès durant les années 90s par rapport à la plupart des objectifs fixés et que les cibles qui ont été adoptées pourront être atteintes avant la date butoir de 2015. D'autres objectifs, comme ceux relatifs à la mortalité infantile et à la mortalité maternelle, ne pourront pas être atteints sans une plus grande attention et de plus grands efforts de la part des pays de la sous – région. Il est important de souligner que la Mauritanie et le Soudan, malgré les

³⁴ Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/55/2, 18 septembre 2000.

³⁵ Pour plus d'informations : www.unmillenniumproject.org ; www.undp.org/mdg ; www.developmentgoals.org ; www.undp.org/french/mdg ; <http://devdata.worldbank.org>

³⁶ D'ici la fin de 2004, il est prévu que tous les pays en développement aient établi au moins un rapport pour contribuer à l'élaboration du rapport en 2005 du Secrétaire général des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

³⁷ Pour plus d'informations : www.unmillenniumproject.org ; www.undp.org/mdg ; www.developmentgoals.org ; www.undp.org/french/mdg ; <http://devdata.worldbank.org>

efforts déployés et les résultats enregistrés, continuent à faire face à d'importants défis dans presque tous les domaines.

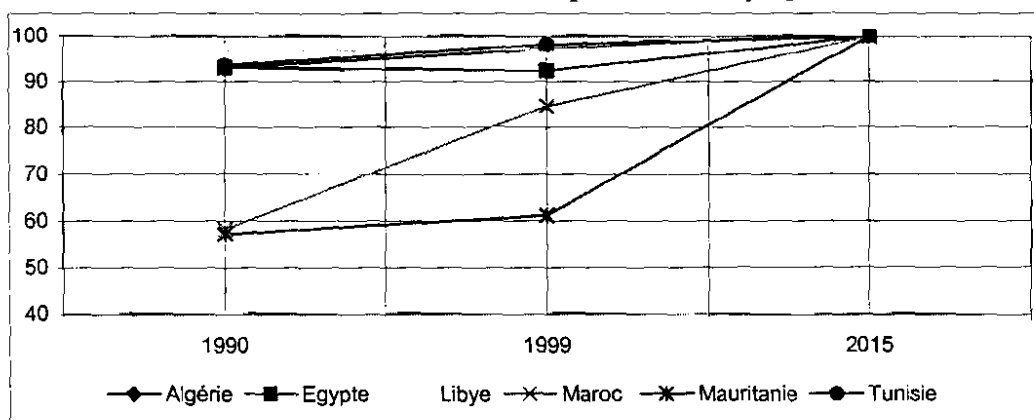
A. Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

253. L'Afrique du Nord se distingue par une faible incidence de l'extrême pauvreté, vu que la pauvreté monétaire n'affecte qu'entre 2 et 3 % de la population, à l'exception de la Mauritanie où elle affecte 28,6% (autour de 800 000 personnes) de sa population. Ces données ne couvrent cependant pas le Soudan où la pauvreté définie selon le seuil national affecte, selon les données nationales, entre 80 et 90% de la population. La sous-région se distingue aussi par la faible incidence de la malnutrition vue qu'elle affecte entre 4 et 6 % des populations, à l'exception du Soudan et de la Mauritanie où elle touche 21% et 11 % de la population, respectivement. En plus, avec une moyenne sous-régionale de 9,6%, malgré l'influence des taux élevés du Soudan et de la Mauritanie, la sous-région se trouve dans une meilleure position que celle des pays en développement où la malnutrition affecte en moyenne 17% des populations. Il n'en demeure pas moins, cependant, que d'ici à l'an 2015, il faudra arriver à réduire le taux de 9,6% à 4,8%, défi d'autant plus difficile car il faudra prendre en compte le taux de croissance démographique qui élèvera la population de la sous-région à 228 millions d'habitants en 2015³⁸ (Voir Tableau récapitulatif N°7).

B. Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire à tous

254. Comme l'indiquent les graphiques 7 et 8, les pays d'Afrique du Nord se distinguent aussi par les progrès enregistrés dans l'accès universel des enfants au primaire car la plupart ont atteint des taux qui dépassent 90% et si les tendances des années 90s sont maintenues, la plupart d'entre eux atteindront la cible de 100 % avant la date butoir de 2015. Le Maroc qui a atteint un taux de 84,6% grâce aux efforts particuliers déployés durant les années 90s (à un rythme de croissance de 5% annuel) pourra, si cette tendance est maintenue, atteindre la cible de 100% avant 2015. Par contre la Mauritanie et, surtout le Soudan devront dépasser les rythmes de croissance observés durant les années 90s pour pouvoir atteindre l'objectif de l'accès universel en 2015.

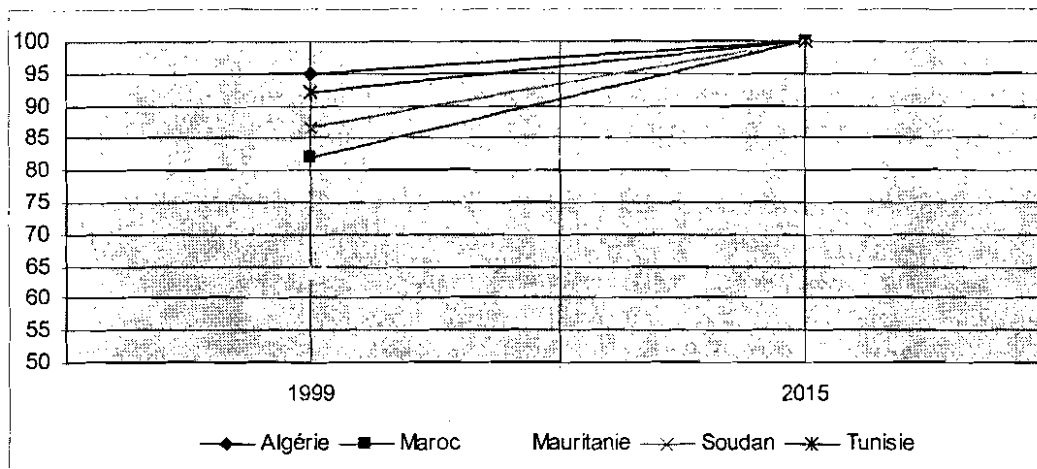
Graphique N°7 :
Taux net de scolarisation dans le primaire en Afrique du Nord



Source : Voir tableau récapitulatif N°7f

³⁸ Nations Unies, Division de la population, www.esa.un.org/unpp

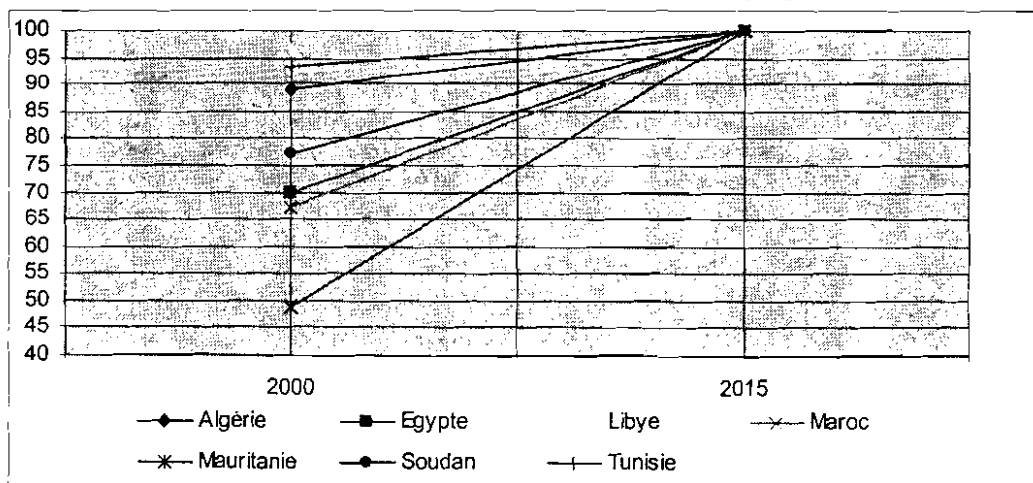
Graphique N°8:
Proportion d'élèves achevant la cinquième année du primaire en Afrique du Nord



Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

255. Comme le montre le Graphique N° 9, les pays d'Afrique du Nord présentent des taux d'alphabétisation des jeunes adultes qui varient d'un pays à l'autre et qui sont, dans la plupart des cas, encore inférieurs au taux ciblé de 100%, à l'exception de la Tunisie et de la Libye qui s'en approchent. La moyenne sous régionale de 77,5% est similaire à celle de l'Afrique subsaharienne (77,7%) et au dessous de la moyenne mondiale (84,6%). On devrait cependant s'attendre à une amélioration de ces données sous l'effet des actions menées en amont pour généraliser l'éducation primaire. Par contre, la Mauritanie et le Maroc devront accélérer les rythmes enregistrés dans le passé. Il faut souligner, cependant, que ces jeunes analphabètes, surtout les filles, nécessiteront dans tous les cas des actions ciblées pour les alphabétiser de manière à éviter leur marginalisation sociale, faciliter leur insertion au marché du travail et contribuer à accroître la productivité.

Graphique N°9 :
Taux d'alphabétisation des jeunes adultes en Afrique du Nord



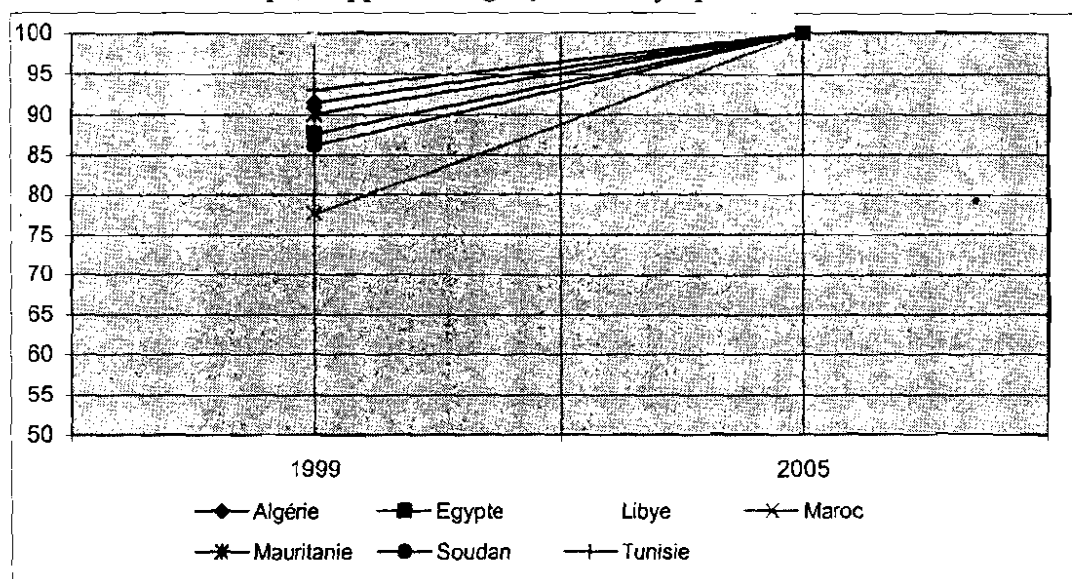
Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

C. Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

256. Les pays de la sous région ont tous effectué de grands progrès dans la scolarisation des filles par rapport aux garçons, au primaire comme au secondaire, car dans tous les cas, sauf au Maroc, il y a presque autant de filles que de garçons qui fréquentent ces deux niveaux de l'enseignement. Si les investissements effectués dans le secteur éducatif se poursuivent ceux-ci pourront atteindre la cible de l'égalité en 2005. Le Maroc, par contre, devra redoubler ses efforts car l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons, au primaire et au secondaire, est le plus élevé de la sous-région (Graphique N°10).
257. Un autre domaine où les pays d'Afrique du Nord ont enregistré des progrès en termes d'égalité est celui de l'accès à l'éducation supérieure car les femmes y sont aussi nombreuses que les hommes. La même observation s'impose quand on considère les données du Graphique N° 10 qui montrent bien que l'écart entre les taux d'alphabétisation des filles et des garçons a été résorbé dans la plupart des pays de la sous région, grâce en grande partie, aux politiques de généralisations de l'accès à l'éducation des filles comme des garçons et aux mesures spéciales prises à l'égard des filles dans tous les pays de la sous région. Pour atteindre la cible de 100% en 2015, les pays devront continuer les efforts déployés actuellement, surtout la Mauritanie et le Maroc qui présentent les écarts les plus grands entre les filles et les garçons.

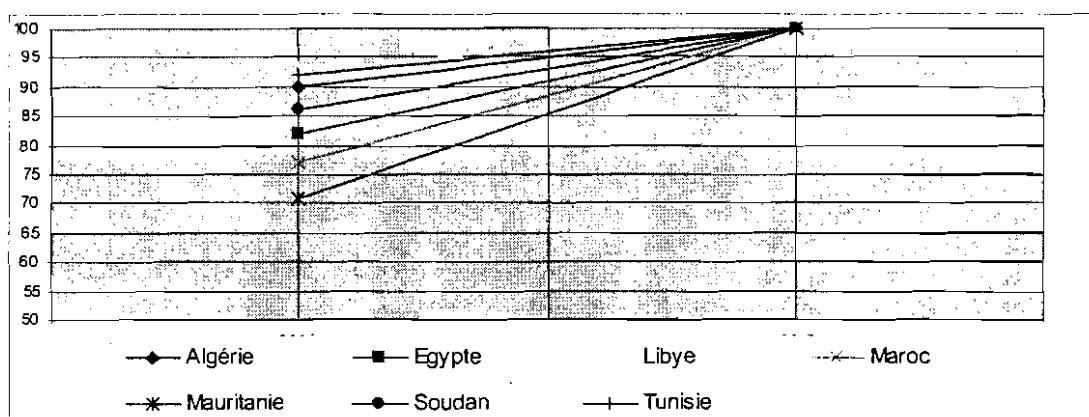
Graphique N° 10

Taux de scolarisation combiné, primaire et secondaire, des filles par rapport aux garçons, en Afrique du Nord



Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

Graphique N°11
Taux d'alphabétisation des jeunes femmes (15 à 24 ans)
par rapport aux hommes en Afrique du Nord

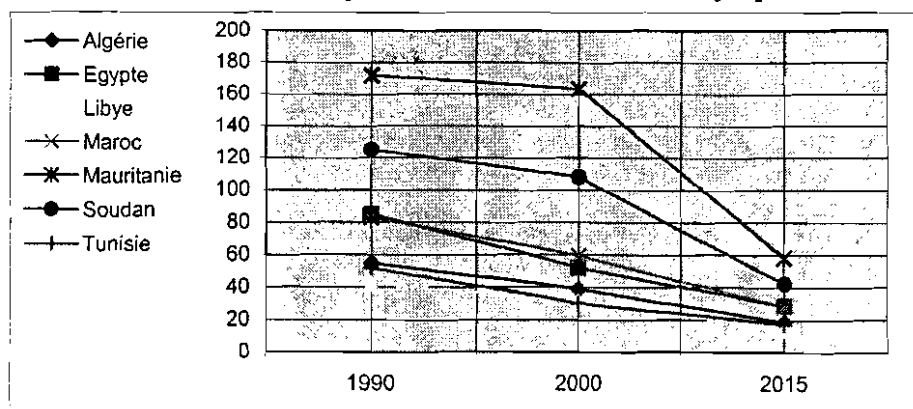


Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

D. Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

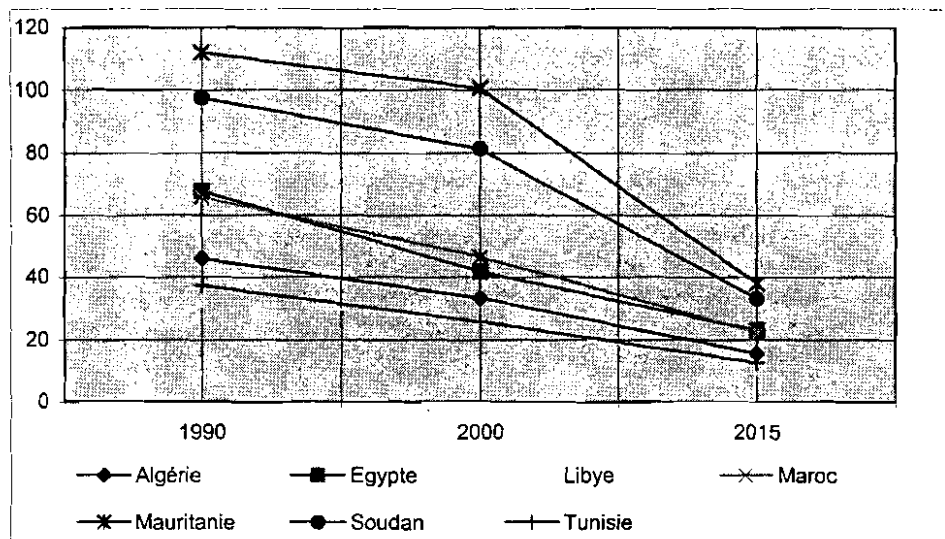
258. Durant les années 90s, les pays de la sous région ont tous aussi réussi à baisser de manière substantielle le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et s'ils maintiennent les rythmes actuels, ceux-ci atteindront l'objectif fixé pour 2015 (Voir Graphique N°12). Cependant, la Mauritanie et le Soudan, qui ont un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans supérieur à la moyenne des pays en développement (89 pour mille), devront fournir des efforts beaucoup plus importants que ceux enregistrés dans le passé. La même situation se présente quand au taux de mortalité infantile en Afrique du Nord. Le Graphique N° 12 indique les progrès dans la baisse de cet indicateur durant les années 90s et si la tendance se maintient, la possibilité pour les pays de la sous région d'atteindre la cible fixée en 2015 est réelle. La même remarque s'impose dans le cas de la Mauritanie et du Soudan, qui présentent des taux supérieurs à ceux des pays en développement (61 pour mille), car ils devront accélérer beaucoup plus leurs efforts, dépassant les rythmes des réductions observés durant les années 1990, pour atteindre la cible fixée pour 2015.

Graphique N°12:
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Afrique du Nord



Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

Graphique N°13:
Taux de mortalité infantile en Afrique du Nord

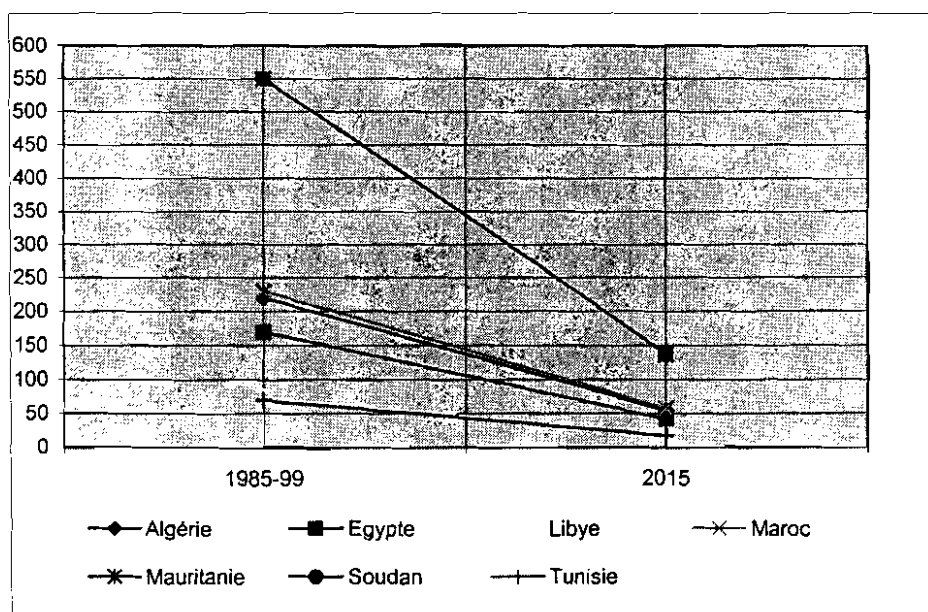


Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

E. Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

259. Réduire la mortalité des mères est l'un des plus grands défis des pays de la sous région. Ceux-ci présentent en effet des taux élevés quoique très différents. La Tunisie et la Libye présentent les taux les plus bas de la sous région, suivies de l'Egypte, de l'Algérie et du Maroc. La Mauritanie et le Soudan suivent finalement avec des taux similaires et beaucoup plus élevés que la moyenne sous régionale (Voir Graphique N° 14).

Graphique N° 14:
Taux de mortalité maternelle en Afrique du Nord



Source : Voir tableau récapitulatif N°7.

Tableau(N°7) récapitulatif des 5 Objectifs du millénaire pour le développement, des cibles et des indicateurs en Afrique du Nord

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie	Sous région	Pays en développement
OBJECTIF 1 : REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM									
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour									
Indicateur : Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en Afrique du Nord (en PPA de 1993) (1)									
1995*	<2	3,1	---	<2	28,6	---	<2		
2015	<1	1,5	---	<1	14,3	---	<1		
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de faim									
Indicateur: Personnes souffrant de malnutrition en Afrique du Nord (2)									
1997/99	6	4	---	6	11	21	---	9,6	17
2015	3	2	---	3	5,5	10,5	---	4,8	8,5
OBJECTIF 2: ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS									
Cible 3 : D'ici à 2015, achever l'accès universel à l'éducation primaire									
Indicateur : Taux net de scolarisation dans le primaire en Afrique du Nord (1)									
1990	92,9	93,0	96,5	58,2	57,2 (1995)	---	93,5		
1999	97,2	92,3	97,0	84,6	61,2	44,7	98,2		
2015	100	100	100	100	100	100	100		
Indicateur : Proportion d'élèves achevant la cinquième année du primaire en Afrique du Nord									
1999	95	---	---	81,9	64	86,8	92		
2015	100	---	---	100	100	100	100		
Indicateur : Taux d'alphabétisation des jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans en Afrique du Nord (2)									
2000	89,0	69,8	96,5	67,4	48,9	77,2	93,4	77,5	84,6
2015	100	100	100	100	100	100	100	100	100
OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES									
Cible 4: Eliminer les disparités entre les sexes au primaire et au secondaire d'ici à 2005 et à tous les niveaux en 2015									
Indicateur : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire en Afrique du Nord (1)									
1999	91,5	87,7	99,6	77,9	90,1	86,2	93,0		
2005	100	100	100	100	100	100	100		
Indicateur : Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur en Afrique du Nord (1)									
1998	---	---	103	75	---	89	97		
2015	---	---	100	100	---	100	100		
Indicateur : Taux d'alphabétisation des jeunes femmes (15 à 24 ans) par rapport aux hommes en Afrique du Nord (2)									
2000	90	82	93	77	71	86	92	84	91
2015	100	100	100	100	100	100	100	100	100
OBJECTIF 4: REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE									
Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans									
Indicateur : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Afrique du Nord (pour 1000 naissances vivantes) (1)									
1990	55,0	85,0	42,0	83,0	172**	125,0	52,0	87,7	112,0 (4)
2000	39,0	52,2	31,5	59,6	163,6	108	30,2	69,0	89,0
2015	18,7	28,3	14,2	28,2	58,4	42,5	17,6	29,8	38,0
Indicateur : Taux de mortalité infantile en Afrique du Nord (pour 1000 naissances vivantes) (1)									
1990	46,0	67,8	32,8	65,8	112,0	97,6	37,3	65,6	71,0
2000	33,3	41,8	26,2	46,6	100,6	81,2	25,8	50,8	61,0
2015	15,6	23,0	11,1	22,3	38,0	33,1	12,6	22,3	24,1
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle									
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle									
Indicateur : Taux de mortalité maternelle en Afrique du Nord (pour 100 000 naissances vivantes) (2)									
1895-99	220	170	75	230	550	550	70,0	266,4	
2015	55	42,5	18,7	57,5	137,5	137,5	17,5	66,6	

(1) Source : <http://devdata.worldbank.org> - (2)Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2002. - (3)Source : Union Inter - Parlementaire, www.ipu.org - (4)Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1992 - * = 1990. ** = 1995.

6.3. QUELQUES INDICATEURS SOCIAUX, 2001-2002

260. Durant cette période, la situation sociale des pays de la sous région s'est caractérisée par la persistance des tendances positives observées dans les principaux indicateurs d'accès à l'éducation et à la santé, lesquelles ont été renforcées par les récentes réformes introduites dans le secteur de l'éducation comme sous l'impulsion des programmes de développement de l'infrastructure de base, surtout dans les zones rurales.
261. Il est important de souligner aussi que des efforts ont été entrepris par les Etats Membres pour la consolidation et la publication des bases de données statistiques du secteur social, qui dans beaucoup de cas sont maintenant disponibles sur l'internet. Des efforts d'actualisation des données ont aussi été entrepris, surtout à travers les enquêtes sur les conditions socio-économiques des ménages qui ont été menées récemment. En plus, les pays de la sous région ont pris des initiatives pour intégrer de nouvelles données au système des statistiques nationales, notamment celles qui portent sur les conditions des femmes, la violence à leur égard, sur la mortalité maternelle ainsi que sur la nuptialité et les divorces.

A. Education

262. En Afrique du Nord, l'accès de tous les enfants au primaire est presque générale dans la plupart des pays et le différentiel entre les filles et les garçons, en termes d'accès à l'éducation à tous les niveaux, commence à être résorbé. Cependant, la persistance de taux élevés d'analphabètes entre les femmes adultes, entre les jeunes âgés de 15 à 24 ans (surtout les filles) et entre les populations des zones rurales, est préoccupante vu ses implications, d'une part sur le bien-être des femmes et de leur famille et sur le développement des ressources humaines des femmes et des hommes, d'autre part, et ceci dans un contexte soumis aux pressions de la mise à niveau dans tous les domaines qu'exige le processus d'ouverture des économies nationales à son environnement régional et international. Les taux élevés d'abandons et de redoublements commencent à percer comme de nouvelles questions auxquelles il faudra faire face.
263. En 2001 et 2002, les efforts de l'Algérie dans le secteur de l'éducation se sont principalement orientés vers la poursuite de l'efficacité et de la rentabilité du système éducatif, notamment à travers le développement d'indicateurs de suivi du rendement du système éducatif. En vue de mieux comprendre les facteurs et les rapports très divers qui déterminent les résultats de l'enseignement, un ensemble d'indicateurs du système éducatif algérien a été publié en 2001, faisant ainsi suite à une première évaluation qui s'est effectuée en 1999.
264. L'analyse des données durant ces 2 dernières années fait ressortir que le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans avoisine actuellement 100%, que la majorité des enfants âgés de 6 à 15 ans sont scolarisés dans l'enseignement fondamental, que la part des filles dans l'enseignement fondamental est équivalente à celle des garçons et que dans l'enseignement secondaire, elles sont plus nombreuses que les garçons (56,0%). Malgré la mobilisation d'un investissement considérable, le problème des abandons scolaires et des redoublements qui sont assez importants reste à résoudre (Voir Tableau N°8) Ces

taux sont beaucoup plus élevés pour les garçons et pour les élèves du secondaire. La lutte contre la déperdition scolaire est donc devenue une autre priorité du Gouvernement algérien et des mesures ont été prises pour l'atténuer. Une étude a été lancée sur ce sujet avec la coopération de l'UNICEF. Des actions de soutien à la scolarisation ont été renforcées, notamment dans les zones déshéritées. En 2001, l'enveloppe budgétaire allouée aux cantines a été augmentée de plus de 160% ce qui a permis d'ouvrir de nouvelles cantines et d'augmenter le nombre de bénéficiaires qui est passé de 600 434 en 1999/2000 à 1 050 000 en 2000/2001. En Novembre 2000, un programme triennal de promotion de la santé en milieu scolaire a été mis en place et une enveloppe de 800 Millions de dinars a été débloquée en 2001.

*Tableau N°8
Taux de redoublements et d'abandons à l'issue
du primaire et du secondaire, Algérie, 2000/2001*

	Filles	%	Garçons	%	Total	%
Redoublants	499 443	13.40	727 053	18.25	1 226 496	15.90
Abandons	182 045	4.88	244 579	6.14	426 624	5.53

Source : Ministère de l'éducation nationale, 2003.

*Tableau N°9:
Récente évolution du système éducatif, Algérie*

	1999/2000	2000/2001	Variation %
Effectifs du primaire et secondaire	7 661 023	7 712 182	0,66
dont filles	3 689 735	3 728 237	1,04
% filles	48,16	48,7	
% filles	56,02	56,15	
Nombre de cantines	4 589	5 608	
Elèves bénéficiaires	600 434	911 815	
% des bénéficiaires	12.40	19.31	
Elèves boursiers de l'enseignement fondamental	15 152 70 714	16 472 118 630	
Elèves boursiers de l'enseignement secondaire	27 622 52 650	32 592 61 431	

Source : Ministère de l'éducation nationale, 2003.

265. En Libye, le taux de scolarisation en 2001 était de 97% au primaire et de 83% au secondaire. Le taux d'analphabétisme se situait à 14,4%, dont 20,4% pour les femmes et 5,28% pour les hommes.
266. Le rapport publié en 2002 par le Gouvernement Marocain sur les politiques sociales au Maroc, a dressé un bilan des politiques sociales menées au cours des dernières années. Il a souligné que le déficit important au niveau des indicateurs de l'éducation et de l'alphabétisation, fait de la généralisation de l'enseignement un

des plus importants chantiers sociaux actuels. Ce secteur fait actuellement l'objet d'une réforme qui est régie par la Charte de l'Education-Formation adoptée en janvier 2000, et qui devrait aboutir à la généralisation de l'enseignement des enfants de 6 ans en 2003. En 2002, le Maroc a adopté un Plan d'action national en vue de faire reculer l'analphabétisme de 48 % à 35% à fin 2004 puis 20 % en 2010 et son éradication à l'horizon 2015. Quatre programmes prioritaires ont été mis en oeuvre au titre de l'année 2003 qui ciblent les tranches d'âge entre 5 et 45 ans avec une priorité pour les femmes et la population des zones rurales. Il convient de souligner que 400.000 personnes bénéficient actuellement de cours d'alphabétisation à travers le territoire national.

Tableau N°10
Récente évolution du système éducatif, Maroc

	2000-2001	2001-2002
Enseignement primaire	3 842 000	4 029 112
% Filles	45,6	---
Public	3 664 404	3 832 356
Privé	177 596	196 756
Enseignement collégial	1 043 343	1 095 621
% Filles	42,9	---
Public	1 027 719	1 077 264
Privé	15 624	18 357
Enseignement secondaire	483 720	515 132
% Filles	45,6	---
Public	452 365	484 422
Privé	31 355	30 710

Source : Ministère de l'éducation, 2003.

267. En 2002, la **Mauritanie** comptait 379.519 écoliers dont 48% sont des filles et l'enseignement secondaire comptait 75.000 élèves dont 43% sont des filles. La Mauritanie fait partie d'un groupe de 18 pays sélectionnés par la Banque mondiale et des pays donateurs pour participer à une phase pilote du projet "Education pour tous" qui vise à ouvrir les portes de l'école primaire à tous les enfants en âge de scolarité dans le monde d'ici 2015. Pour bénéficier de ce financement international pour la scolarisation des enfants, les pays sélectionnés doivent avoir adopté une stratégie particulière favorisant l'éducation parallèlement à leur programme de réduction de la pauvreté qui leur garantit déjà des soutiens de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Tableau N°11:
Récente évolution du système éducatif, Mauritanie

	1998/1999	1999/2000
Nombre d'élèves dans le primaire	346 222	355 822
% filles	48,4	48,4
Nombre d'élèves dans le secondaire	61 663	63 735
% filles	41,1	42,0
Nombre d'étudiants dans le supérieur	10 473	---

Source : Ministère de l'enseignement, 2003.

268. En 2002, la **Tunisie** a adopté le Xème Plan national de développement pour la période 2002-2006, avec pour priorité, notamment de renforcer les acquis sociaux à travers la réduction du taux d'analphabétisme de 24,7% en 2001 à 16% en 2006 et l'augmentation du taux de scolarisation dans le supérieur de 23 à 30% en 2006.

*Tableau N°12
Récente évolution du système éducatif, Tunisie*

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
1er cycle de l'enseignement de base			
Secteur public			
Nombre d'élèves	1 363 393	1 314 836	1 265 462
Secteur privé			
Nombre d'élèves	10 511	10 871	11 662
2ème cycle de l'enseignement de base et enseignement secondaire			
Secteur public			
Nombre d'élèves	962 985	1 027 812	1 057 233
Secteur privé			
Nombre d'élèves	53 011	46 579	45 321

Source : Ministère de l'éducation, 2003.

*Tableau N°13
Récente évolution du taux d'analphabétisme en Tunisie*

	1999	2000	2001
10 à 29 ans			
Ensemble	9.1	7.8	7.0
Masculin	4.7	3.7	3.3
Féminin	13.6	11.9	10.8
10ans et plus			
Ensemble	27.0	25.6	24.7
Masculin	17.7	16.5	15.4
Féminin	36.3	34.7	33.9

Source : Ministère de l'éducation, 2003.

B. Santé

269. Sur le plan de la santé, des taux relativement élevés de mortalité infantile et maternelle continuent à mobiliser l'action des Etats Membres.
270. En **Algérie**, le Ministère de la santé a publié le premier rapport national sur l'état de la santé des Algériennes et des Algériens en 2000. Selon l'enquête sur la mère et l'enfant menée cette même année, le taux de mortalité infantile était estimé à 39 pour mille et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 48 pour mille (33 pour la ville et 44 pour la campagne). Ce dernier est encore largement dominé par

la mortalité infantile, à savoir celle qui affecte les enfants de moins d'un an vu que le taux de mortalité des enfants entre 1 et 4 ans est estimée à 3 pour mille. En 2000, on estimait que l'espérance de vie était de 70,3 ans, 72,8 pour les femmes et 71,5 pour les hommes. Un Plan stratégique national de lutte contre les MST/SIDA a été élaboré en 2002.

271. Au **Maroc**, la priorité a été accordée à la problématique du financement de l'accès aux soins. De manière à étendre la couverture médicale de base, une Loi cadre a été adoptée par le Parlement pour la création de deux systèmes d'assurance maladie : un régime d'assurance maladie destiné à couvrir les salariés des secteurs public et privé et des titulaires de pension ainsi que leurs ayants-droit, et un régime d'assistance médicale couvrant les populations défavorisées. D'importants programmes d'amélioration des conditions de vie, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, ont été lancés ces dernières années surtout en milieu rural, où le taux d'accès à l'eau potable est passé de 48% en 2001 contre respectivement 14% en 1995. En 2001 et 2002, le Gouvernement Marocain a aussi donné priorité à la lutte contre l'habitat insalubre en milieu urbain. Une nouvelle stratégie a été élaborée en 2002 pour faire face à l'ampleur des déficits dans ce domaine au profit de 630.000 ménages, grâce au partenariat renforcé entre l'Etat, les Collectivités Locales et les bénéficiaires et sera réalisée sur une période de dix ans.
272. En **Mauritanie**, le Gouvernement a fourni des efforts particuliers en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. Une enquête démographique et de santé de la Mauritanie a été lancée en 2001 et l'on espère que les données collectées permettront la prise de mesures ciblées pour l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment pour réduire le taux de mortalité infantile qui était de 74 pour mille en 2001 et celui des enfants de moins de 5 ans qui était de 116 pour mille en 2001. Selon le Gouvernement Mauritanien, le taux de mortalité maternelle est estimé à 747 pour 100 000 naissances vivantes. Parmi l'ensemble des décès de femmes en âge de procréation (15 à 49 ans), près de deux décès sur cinq sont dus à des causes liées à la maternité. Pour y faire face, le projet «Maternité sans Risque» a été lancé au niveau de plusieurs zones du pays venant ainsi s'ajouter à l'expérience pilote lancée depuis 1998 dans la wilaya de Nouakchott et dans celle de Gorgol, en avril 2001, et qui visait à réduire de 50% la mortalité maternelle au niveau de ces deux wilaya. L'expérience de Nouakchott a permis à la Mauritanie d'être retenue parmi les 5 pays africains où l'initiative «Maternité à moindre risque» est en cours depuis 2001. Ce projet est axé sur la mobilisation sociale, la formation du personnel, l'équipement des formations sanitaires, la recherche, la création d'un bloc opératoire à Sebkhia et la mise en place du forfait obstétrical basé sur la solidarité et l'équité.
273. En 2003 s'est tenue la revue annuelle de concertation entre le Gouvernement et les partenaires pour l'adoption du Plan opérationnel 2003 du Secteur de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) qui intervient à la fin du Plan Directeur de la Santé et des Affaires Sociales pour la période 1998-2002 et s'inscrit dans le cadre des orientations socio - sanitaires tracées dans le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté à Moyen Terme pour la période 2002-2004 et des Objectifs du millénaire pour le développement. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté 2002-2004 a assigné au Secteur de la Santé et des Affaires Sociales trois objectifs essentiels à savoir améliorer les indicateurs de santé de la population avec un

accent particulier sur les groupes les plus pauvres, limiter l'impact des dépenses de santé sur le revenu des plus pauvres et adopter une méthode participative permettant aux populations la participation effective dans la gestion du système de santé et aux associations de la société civile de participer aux activités socio-sanitaires. Au cours de l'année 2002, un ensemble de réformes ont donc été introduites au secteur de la santé, notamment la révision du décret sur le système de recouvrement des coûts pour garantir l'accessibilité financière et de renforcer la participation des populations dans la gestion du système de santé. En plus, en 2002, des plans et des cadres stratégiques essentiels ont été adoptés en vue de lutter contre le SIDA et le Paludisme. Dans cette optique l'action du Gouvernement a pris une nouvelle dimension marquée par une approche multisectorielle concrétisée par la création du Comité National de lutte contre le SIDA, présidé par Monsieur le Premier Ministre, cela en plus de l'élaboration du Plan Stratégique de la Santé de la Reproduction, qui sera validé en 2003.

2ème PARTIE :

ETUDE DU SECTEUR PRIVE DANS LES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

La présente étude a pour objet l'examen de la situation du secteur privé, à travers son évolution, ses caractéristiques et sa place dans les pays de la sous région. Elle donne également un aperçu de l'environnement actuel dans lequel le secteur privé opère. Pour cela, le Bureau a cherché à recueillir les points de vue des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Cette étude comporte deux sections :

- *Section I : Vue d'ensemble,*
- *Section II : Aperçu du secteur privé par pays.*

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE

274. Cette vue d'ensemble sur la situation générale et les perspectives du secteur privé a été élaborée, bien entendu, à partir de l'étude réalisée pour chacun des sept pays. Bien sûr, dans la majorité des pays de la sous région des travaux d'approfondissement restent à entreprendre pour la connaissance des facteurs qui soutiennent l'émergence et le développement du secteur privé afin que ce dernier puisse (i) jouer pleinement son rôle de moteur pour la croissance et le développement économiques et (ii) assumer entièrement sa place dans les stratégies mises en œuvre pour l'élimination de la pauvreté. A cet égard, il faut noter que les nombreuses études réalisées sur le secteur privé sont anciennes. On espère donc que la présente étude si modeste soit-elle contribuera au moins à susciter auprès des gouvernements et des opérateurs du secteur privé l'intérêt d'entreprendre des études spécifiques pour le développement du secteur privé aux niveaux national et sous régional.

1.1 ÉVOLUTION DU SECTEUR PRIVÉ

275. Un bref rappel historique du développement des secteurs public et privé montre que les pays de la sous région sont passés par différentes phases allant de la nationalisation des activités du secteur privé au début des indépendances à la privatisation des activités et entreprises de production du secteur publique. Les pays ont suivi presque les mêmes chemins avec parfois une légère différence d'approche quant au degré de participation dans l'un ou l'autre secteur ; ce qui suit représente les grandes phases par lesquelles les pays sont passés.

1. la nationalisation des débuts de l'indépendance ou le contrôle des entreprises étrangères entraînant dans la plupart des cas une rapide et large extension du secteur public dans plusieurs activités de l'économie était accompagnée d'une prolifération de systèmes de contrôles gouvernementaux ;
2. les efforts de transformation du statut d'entreprises étrangères en statut d'entreprises nationales et de création d'entreprises privées nationales, constituent la phase appelée « nationalisation » ;
3. les efforts d'ouverture partielle des économies pour attirer les investisseurs étrangers déjà mal en point par les nationalisations massives signalées plus haut fut une autre phase où certains gouvernements continuaient à détenir des parts stratégiques ;
4. la privatisation limitative dans le cadre des programmes de réforme économique de chaque pays basé sur la loi du marché.

276. Quant aux caractéristiques spécifiques du secteur privé dans les pays de l'Afrique du Nord, on constate qu'il y a encore beaucoup à améliorer. De nombreux établissements du secteur privé dans les pays de la sous-région peuvent être considérés comme petites et moyennes entreprises, ils ont tendance à se consacrer à des activités à faible niveau de technologie telles que les industries alimentaires.
277. Ceci, bien sûr, ne constitue pas le problème majeur en tant que tel si ces petites et moyennes entreprises peuvent assurer une certaine compétitivité au niveau mondial. Néanmoins, il est évident que dans le contexte de la libéralisation et la mondialisation actuelle, il reste beaucoup à faire pour restructurer les activités du secteur privé afin de les hisser à un niveau de compétition mondiale. Par exemple, il y a possibilité d'établir de larges corporations au niveau de la sous région dans le contexte général de l'intégration régionale. En outre, les capacités de création d'entreprises doivent être renforcées pour explorer de nouvelles technologies et pouvoir rivaliser au niveau mondial.
278. En dépit de la lente évolution des caractéristiques du secteur privé, il apparaît de toutes les études réalisées sur la place du secteur privé dans l'ensemble des économies de l'Afrique du Nord que la contribution de ce secteur aux activités économiques devient de plus en plus importante et significative. Dans l'ensemble, la place du secteur privé dans les économies nationales a augmenté dans un nombre considérable de domaines dont les plus importants sont brièvement notés ci-dessous :
- la contribution au Produit intérieur brut a augmenté et atteint jusqu'à 65% dans certains pays,
 - la génération d'emplois est maintenant largement dépendante du secteur privé étant donné que le secteur public a atteint des niveaux de saturation et se réduit en dimension,
 - l'allègement de la pauvreté à travers la fourniture du minimum vital pour une large proportion de la population exerçant spécialement les activités informelles,
 - les niveaux de l'investissement intérieur devront continuellement dépendre du niveau de croissance de l'investissement du secteur privé,
 - l'attraction de l'investissement direct étranger est de plus en plus vitale pour la croissance,
 - la réussite de la compétitivité dépendra largement du succès des activités du secteur privé lorsque celles-ci deviendront mondialement compétitives.

1.2 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

279. En ce qui concerne les perspectives du secteur privé l'analyse fait ressortir à titre indicatif quatre principaux éléments, notamment :
- une vision à moyen et long termes que se sont fixée les pays de la sous région pour favoriser le développement du secteur privé,

- la création d'un environnement en même temps propice et défiant dans lequel il évolue,
- la consolidation des réformes entreprises par les autorités nationales pour encourager l'afflux des investissements privés et
- les atouts dont bénéficie le secteur privé devant lui permettre de jouer pleinement son rôle de traction de l'économie nationale à travers la production et la création d'emplois.

A. Vision à moyen terme

280. Des plans de développement socioéconomique nationaux avec un accent particulier sur le secteur privé ont été élaborés par les pays de la sous région ; tous prônent l'encouragement des investissements privés nationaux et étrangers, l'ouverture du secteur public au privé, l'adoption du partenariat pour des activités ciblées. Dans ce cadre des mesures institutionnelles, législatives et financières ont été prises, il s'agit entre autres de :

- la formation technique et professionnelle
- l'esprit d'entrepreneuriat,
- la promotion de l'investissement privé,
- la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et,
- la compétitivité.

281. D'autres mesures incitatives et de gestion transparente des affaires ont été prises au niveau international, on peut citer l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la ratification de la convention de New York sur l'arbitrage international et celle de la convention de Vienne sur le droit des affaires.

282. Il faut aussi signaler le développement d'une « troisième voie » mise en œuvre en Libye ; à cheval sur le secteur public et le secteur privé, cette voie se définit comme une forme de liaison communautaire libre avec toutefois des mesures représentant des garde fous permettant de rester dans la vision d'une philosophie de développement socioéconomique choisi par le pays. Les investissements privés sont acceptés mais canalisés dans une logique centrée sur une analyse préalable des populations concernées.

283. Au niveau sous régional, la perspective d'une intégration économique et commerciale retenue par l'ensemble des pays notamment au sein de l'UMA et du COMESA peut se traduire dans l'avenir par :

- * Sur le plan économique :
 - assurer la libre circulation des personnes, et des biens,
 - prévoir la mise en œuvre de politiques communes pour le développement industriel, agricole, commercial et social ;
 - réaliser des projets communs et élaborer des programmes, notamment entre les privés de chaque pays dans la sous région.

* Sur le plan commercial, par :

- la mise en place des règles de démantèlement des droits de douane et des taxes d'effet équivalent ;
- l'abaissement graduel des barrières non tarifaires ;
- la condamnation du Dumping et des subventions à l'importation ;
- l'adoption du principe de la concurrence loyale.

284. Sur le plan de la réglementation des investissements, mettre en place des règles communes en matière de non-discrimination, d'égalité de traitement et de libéralisation des exportations.

285. La multiplication des échanges entre les pays de la sous-région par 5 procurera un accroissement supplémentaire de près de 2% du PIB des pays nord africains. Ce revenu supplémentaire est estimé à près de 3 milliards de dollars US. Cette valeur est loin d'être négligeable si on considère qu'elle représente près de 10% de la FBCF totale du groupe UMA.

286. Ce montant s'il est utilisé correctement en investissements par exemple moyennant des politiques et des mesures adéquates pourrait mettre les économies de la sous région sur le cercle vertueux de l'accélération de la croissance.

287. Cette croissance pourrait ainsi atteindre à moyen terme 6% au lieu des 4% réalisés actuellement par ces pays si on retient les valeurs de l'ICOR observés.

B. Renforcement des réformes

288. Les différentes réformes économiques, financières et administratives entreprises dans les pays de la sous région ont été détaillées dans une étude effectuée par le Bureau de la CEA en Afrique du Nord³⁹.

289. Les efforts fournis pour réformer le cadre réglementaire et juridique pour le développement du secteur privé remontent aux politiques dites de « Porte Ouverte » datant des années 1970 pour certains et 1980 pour d'autres. Les efforts réels entrepris dans le cadre de la réforme de l'environnement réglementaire n'ont commencé que quelques années plus tard, au début des années 1990 pour 50% d'entre eux lorsque les gouvernements de ces pays ont abandonné l'économie planifiée pour introduire une nouvelle législation appropriée à une économie de marché dynamique piloté par le secteur privé.

Réformes macroéconomiques

290. La première étape du programme des réformes macroéconomiques visait essentiellement la suppression des distorsions profondément enracinées dans les économies nationales. En effet, le secteur privé a bénéficié de ces réformes qui ont

³⁹ Voir étude des Conditions économiques et sociales en Afrique du Nord, 2000-2001

engendré un environnement macro-économique plus sain pour le développement des activités du secteur privé. La véritable amélioration dans ce sens est mise en évidence par les changements observés dans les différents indicateurs tels que la baisse de l'inflation, des déficits budgétaires moins importants et la stabilité des monnaies nationales vis à vis du dollar des Etats Unis.

Réformes financières

291. Certains des principaux éléments comprennent principalement le cadre législatif des activités bancaires qui a été remanié pour encourager la concurrence entre les banques privées, la privatisation des banques commerciales publiques, la détermination des taux d'intérêt par le marché, un système de crédit réformé pour donner plus de liberté aux banques dans la détermination des niveaux et de la répartition des crédits ainsi que les changements apportés aux lois régissant les marchés des capitaux. Mais, ces réformes ne sont mises en œuvre à un rythme soutenu si fait que dans nombre de pays de la sous région on relève un certain déphasage entre le désir des autorités d'encourager les nationaux et les étrangers d'investir dans le secteur privé et la lourdeur des formalités administratives et financières ; dans 30% des pays on note l'absence de crédit à long terme, dans 25% des cas on se plaint du manque de protection légale des investissements. Par ailleurs, même si la situation n'est pas générale dans la sous région, il faut souligner que l'instabilité politique demeure un facteur qui handicape l'incitation à investir dans le secteur privé aussi bien de la part des nationaux que de l'extérieur.

Modernisation des infrastructures

292. Les infrastructures publiques dans la majorité des pays de l'Afrique du nord supportant les activités du secteur privé ont évolué de manière régulière vers une position contribuant au développement rapide du secteur privé. Les réseaux routiers, ceux des chemins de fer et de l'alimentation en eau ne constituent plus une contrainte ; ils ont tous acquit la capacité de croître pour s'adapter à toute expansion des moyens de transport due à la croissance du rendement du secteur privé. De plus, dans 75% des pays, les communications connaissent une grande croissance en particulier avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information accompagné d'une très forte implication sur la productivité accrue du secteur privé. Cependant, certains secteurs des services publics montrent des signes de pression dus à la croissance du secteur privé. Ceci concerne notamment le secteur de l'eau et de l'irrigation, l'alimentation en énergie dans les zones urbaines et les équipements portuaires. Dans certains pays on constate la création de nouvelles villes pour alléger une partie de ces pressions qu'engendre la très grande concentration de population dans quelques centres urbains.

C. Défis et Atouts

Entreprenariat et niveau de qualification de la main d'œuvre

293. Dans les domaines de la création et de la gestion d'entreprises ainsi que la production, la non compétitivité des sociétés et entreprises privées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays de la sous région, est continuellement soulignée par les opérateurs et partenaires du secteur privé dans tous les pays de la

sous région ; elle serait due à une inadéquation entre la formation et le besoin des employeurs ; en effet, les niveaux et les types de formation ne suivent pas l'évolution des exigences en matière de création d'entreprises et d'utilisation de nouvelles techniques de gestion et de production. La main d'œuvre disponible ne répond pas à ces critères d'adaptabilité et entraîne au fil du temps une situation de chômage dont le taux augmente régulièrement dans les centres urbains. Pour résoudre ce problème il faudrait une capacité constante de réadaptation et d'anticipation de la part des centres de formation et de recyclage pour permettre au secteur privé de jouer son rôle en matière création d'emploi (en Egypte il est suggéré 600.000 embauches par an par le secteur privé).

Solvabilité

294. Dans 60% des pays de la sous région le secteur privé souffre du non paiement des arriérés de la part de ces potentiels clients, ce phénomène est constaté tant du côté du gouvernement que des particuliers, ce qui limite considérablement la marge de manoeuvre financière des opérateurs privés et peut leur être préjudiciable à long terme : (i) difficulté d'accès au crédit bancaire puisque ne pouvant pas honorer les échéances de remboursement, et (ii) difficulté au niveau des fournisseurs de matières premières, etc.

Revenu des ménages

295. L'équilibre macroéconomique bien qu'il soit l'une des priorités de tous les gouvernements des pays de la sous région comme signalé plus haut, révèle jusqu'à présent une faiblesse du niveau de revenu des ménages, ce qui entraîne une insuffisance de l'épargne dans 40% des pays ; par contre, dans 20% des pays on constate une certaine propension à épargner, mais là aussi l'absence de politique adéquate de mobilisation de l'épargne ne favorise pas non plus l'afflux d'investissements privés nationaux.

Proximité

296. La position géographique de l'ensemble des pays de la sous région, à savoir quatre avec ceux de la méditerranée, et deux avec ceux du Moyen orient, représente un atout considérable pour leur développement économique ; mais cette proximité semble jouer dans le seul domaine des transferts courants d'une partie des revenus de leurs ressortissants travaillant dans ces pays alors que les pays d'origine de ces populations en profiteraient davantage si ces transferts étaient des transferts de facteurs de production (équipements, technologie et méthodes modernes de gestion). L'adhésion de la majorité des pays dans la zone européenne de libre échange et l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont de raisons d'espérer la continuation et la consolidation du processus de libéralisation entamé par ces pays et obligerait en même temps le secteur privé à plus d'esprit de compétitivité, car l'élément essentiel du principe de libre échange il faut le rappeler, est la levée des barrières douanières de part et d'autres des frontières.

Domaines d'activité

297. L'aptitude à orienter les ressources économiques vers des activités plus rentables est l'une des caractéristiques des économies à croissance rapide comme ce fut le cas des pays de l'Afrique du Nord; la structure de leurs économies est restée en grande partie stable depuis près de vingt ans étant donné que les activités non agricoles n'ont pas beaucoup progressé. Les schémas de production sont restés inchangés dans des activités comme le commerce, les industries agroalimentaires et manufacturières, les industries des textiles, le transport terrestre et la construction : méthode de gestion statique, utilisation des mêmes techniques d'administration du personnel, de production et d'écoulement des produits. Bien que leur apport à la croissance économique soit significatif à certains égards ces activités, à long terme ne favorisent pas le développement économique réel des pays.
298. Quant aux services de pointe telles que les NTIC, la proximité signalée plus haut (Europe et Moyen Orient), pourrait être un environnement favorable à l'expansion de cette activité et pour cela, l'ensemble des pays de la sous région devrait mettre au point une stratégie qui se résume ainsi :
- accélération de la transition à la libéralisation des activités des télécommunications
 - élimination du monopole de la télévision
 - coordination dans l'établissement d'un cadre d'affaires / réglementaire pour le commerce électronique
 - développement du capital-risque
 - ciblage des marchés des NTIC européens et du moyen Orient.
299. A ces activités s'ajoute le tourisme dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord où il représente un atout non négligeable étant donné le niveau appréciable croissant de sa contribution dans la formation du Produit intérieur brut de ces pays. Leur potentiel touristique recèle une multitude d'attraits (sites culturels et naturels, stations touristiques, etc.) qui attirent différents types de touristes. Des efforts sont néanmoins entrepris par les différents gouvernements concernés au point de vue infrastructures et surtout stabilité politique pour que cette activité continue d'apporter une participation notable directe ou indirecte au développement économique.

Point de vue des opérateurs économiques

300. Mais en dépit de ces réformes lancées dans les années 1990 et suivantes pour ouvrir l'économie au secteur privé, il convient de noter la persistance d'un certain nombre d'aspects bureaucratiques et juridiques dus aux différents contrôles gouvernementaux que les hommes d'affaires nationaux et étrangers et les experts juridiques souhaiteraient voir changés. Leurs principales préoccupations concernent les points suivants :
- Les lois complexes sur le travail qui entravent le développement des affaires et constituent un obstacle pour les acteurs du secteur ;

- Le cadre juridique est fortement restrictif par rapport à la propriété qui peut être hypothéquée; de même l'identité des bénéficiaires peut limiter la possibilité des entrepreneurs à mobiliser des prêts;
- Le système commercial et juridique rend les litiges lourds et onéreux ;
- Les nombreuses directives et dispositions qui caractérisent le système juridique de la majeure partie de ces pays entraînent souvent une «sur réglementation», des règles d'entrée prohibitives et des coûts trop importants, rendant difficiles la constitution et l'immatriculation des sociétés et entravant en dernier lieu l'évolution des activités, etc.
- La répartition des terres bien intentionnée mais tout de même bureaucratique obligeant les investisseurs à investir dans les «nouvelles villes».

SECTION II : APERÇU DU SECTEUR PRIVE PAR PAYS

2.1 ALGERIE

A. Bref historique du secteur privé

301. Depuis son accession à l'indépendance, en 1962, l'économie algérienne a été fondamentalement déterminée par l'Etat. Ce dernier, en octroyant la priorité à la création d'une base industrielle étatique, a marginalisé le secteur privé, qui s'est vu limité dans sa croissance et restreint aux seules activités des petits métiers, de la distribution, du textile, et de l'agro-alimentaire, essentiellement au sein d'unités de petite taille. Historiquement, le secteur privé algérien a donc évolué principalement dans une économie relativement fermée et fortement régulée par l'Etat.
302. Cependant, la place du secteur privé dans l'économie algérienne a changé durant ces dernières années, lentement d'abord, durant les années 1980, et ensuite rapidement, à partir des années 1990.
303. Cette évolution a commencé tout d'abord au début des années 1980. En effet, en réponse aux fortes contraintes extérieures et aux performances limitées de l'économie, pour la première fois dans l'histoire indépendante de l'Algérie, l'Etat octroie un rôle au secteur privé. Le Code des investissements de 1982 l'autorise ainsi à jouer un rôle complémentaire au secteur public dans le secteur agricole et dans les activités aval de transformation et de distribution. Ce Code introduit cependant des restrictions qui portent sur la taille des investissements, le degré de concentration et les secteurs d'activités du secteur privé. En plus, le monopole du commerce extérieur a continué à être exercé par l'Etat.
304. Vers le début des années 1990, une autre étape de l'évolution du secteur privé est ouverte. Cette étape est à inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel qui affectera de manière progressive, mais fondamentale, le mode de régulation de l'économie algérienne et donc le rôle du secteur privé. Ces réformes, qui se poursuivent jusqu'à présent, ont eu un impact sur les marchés des biens et de services, les marchés monétaires et financiers et les relations de travail. Cette étape s'est caractérisée surtout par la fin du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, le désengagement progressif de l'Etat et l'ouverture de toutes les activités économiques (sauf les hydrocarbures) au secteur privé sans plafond d'investissement pour les capitaux nationaux et étrangers ainsi que publics et privés, sans aucune distinction.
305. Une étape de consolidation des réformes et du processus de promotion du secteur privé a été ouverte en 2001.
306. Aujourd'hui, le secteur privé a commencé à prendre la relève du secteur public dans la plupart des activités économiques et le secteur public (hors hydrocarbures),

qui a dominé tous les secteurs de l'économie jusqu'en 1989, ne l'est plus encore que dans le secteur industriel (essentiellement, la sidérurgie et la mécanique).

307. Il est important de mettre en relief que ce processus n'a pas été linéaire car, comme tout processus de changement, il génère des résistances et des craintes légitimes, surtout au vu de ses implications sociales.

B. Caractéristiques générales

308. Il est important de souligner que pour des raisons historiques, le secteur privé algérien est peu connu. Cependant, selon le Ministère des PME-PMI, le secteur privé se caractérise par la prédominance des entreprises de petites tailles, autour de 200 000 entreprises, dont 25 000 dans le secteur industriel (2001). En plus des activités traditionnelles (voir para 266), les entreprises du secteur privé ont commencé à investir de nouvelles activités comme l'agriculture, le transport aérien, la banque, la promotion immobilière, les produits pharmaceutiques, le transport et les mines. Il est important de souligner que les entreprises privées algériennes sont plutôt orientées vers le marché intérieur car on dénombre, d'après le Ministère du Commerce, près de 40000 importateurs privés contre 400 exportateurs privés seulement. Quant à l'investissement étranger, celui-ci s'effectue en grande partie dans le secteur des hydrocarbures et les banques.
309. Depuis l'ouverture économique et la libéralisation du marché, le marché informel a aussi pris de l'ampleur au point de se substituer parfois au marché formel. Bien que difficilement quantifiable, il représente de 15 à 30 % du PIB national et emploi, selon le Ministère du Commerce, plus de 100 000 personnes. Dans ce secteur, l'emploi féminin est élevé car il atteint un taux de 38,61% ou presque deux femmes occupées sur cinq. Les activités du secteur informel se développent en particulier dans les services. Ce secteur a pris de l'ampleur à la suite des licenciements massifs auxquels a donné lieu le programme d'ajustement structurel et notamment, la restructuration des entreprises publiques.

C. La place du secteur privé

310. Le Tableau N°14 indique bien que le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans l'économie algérienne vu que sa contribution à la valeur ajoutée (tous secteurs compris) est arrivée à dépasser celle du secteur étatique en 1999 ; que le secteur privé domine presque tous les secteurs économiques, à part les hydrocarbures et l'industrie ; et que sa croissance a été rapide durant ces dernières années, notamment sous l'influence d'une plus grande présence du secteur privé dans le secteur des industries (une croissance de 104%) et des transports et télécommunications (une croissance de 35%).

*Tableau N°14:
Participation du secteur privé à la valeur ajoutée, Algérie (en %)*

Secteur	1994	1999
Agriculture	99.1	99.6
Hydrocarbures	0.4	5.0
Constructions en relation hydrocarbures	0.0	0.0
Industries (excl. hydrocarbures)	16.5	33.6
Construction (excl. hydrocarbures.)	60.7	68.0
Transport et télécommunications.	53.9	72.8
Commerce (détail)	84.2	97.0
Services	85.3	89.1
Tous secteurs	46.6	51.8
Tous secteurs (excl. hydrocarbures.)	64.8	76.6

Source: The Economist Intelligence Unit, Country Report: Algeria, November 2001.

311. La contribution du secteur privé à la formation brute de capital fixe intérieur [hors hydrocarbures] a aussi connu la même tendance ascendante vu qu'elle est passée de 67,4% en 1980 à 72,5% en 1997⁴⁰. On estime aussi qu'en 1999, le secteur privé a contribué à 74 % de la production des BTP, 62% des industries alimentaires, 29% des matériaux de construction et 25% de la chimie et para – chimie.

D. L'environnement pour le développement du secteur privé

312. Avant tout il est important de souligner que l'Algérie a vécu un processus de réforme structurelle continu depuis les années 1980, qui s'est accéléré durant les années 1990, et se poursuit jusqu'à présent. Ces réformes ont été particulièrement renforcées à partir de 2001. Durant toutes ces années, l'Etat a engagé des réformes importantes, notamment dans le domaine de la justice, des finances et des banques, des douanes, de l'éducation et de la formation professionnelle. Ces réformes ont aussi contribué à transformer l'environnement au sein duquel évoluent les entreprises privées. La stabilisation du cadre macro-économique, suite à la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, a aussi contribué à transformer cet environnement. L'Etat a été l'agent principal de ces réformes, mais le secteur privé y a aussi contribué, notamment à travers le renforcement de ses organisations. Il est important de souligner l'apport octroyé par les organisations de coopération multilatérales comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les Nations Unies.
313. L'environnement du secteur privé s'est transformé avant tout sous l'impulsion des mesures qui ont été prises par l'Etat algérien pour la promotion de l'investissement, d'une part, et pour l'ouverture du secteur public sur le secteur privé, d'autre part.

⁴⁰ Banque Mondiale, *Le Développement au seuil du XXIe siècle : Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000*, publié par la Banque mondiale, Editions ESKA, 1999.

314. Les principales dispositions qui ont été prises pour la promotion des investissements sont contenues dans le Code des investissements 2001. En plus des exonérations fiscales et parafiscales qui ont déjà été introduites par le Code des investissements de 1993, le Code des investissements de 2001, a mis sur pied un nouveau cadre institutionnel avec pour objectif prioritaire de réduire le poids des contraintes administratives sur l'investissement. En effet, un mécanisme institutionnel national unique, l'Agence nationale du développement des investissements (ANDI), a été créée avec pour mission de faciliter les procédures d'investissement et l'octroi des facilités fiscales aux investisseurs. Un Guichet Unique a aussi été créé au sein de cette institution, pour regrouper les administrations et les organismes chargés de l'investissement. La décentralisation de l'ANDI et du Guichet Unique au niveau local est envisagée de manière à contribuer au rapprochement de l'investisseur à l'organe chargé du développement et du suivi de l'investissement, et notamment comme un mécanisme d'accès aux assiettes foncières destinées à l'investissement. En plus, un Conseil national des investissements a été créé en 2001, présidé par le Chef du Gouvernement, avec pour mission de définir les priorités sectorielles en termes d'investissement et les mesures incitatives à prendre pour y répondre. Un Fonds d'appui à l'investissement sera créé pour permettra à l'ANDI de couvrir la quote-part de l'Etat dans les dépenses que nécessiteront les investissements en termes d'infrastructures et de travaux d'aménagement.
315. Les mesures prises pour l'ouverture du secteur public au secteur privé ont été prises au cours de la période 1995-1998 et ont commencé à être effectives à partir de 1998. Ces mesures ont tout d'abord permis la restructuration des entreprises publiques qui a mené à la liquidation de plusieurs d'entre elles, à la vente de certaines aux employés (ce qui a permis la création de plusieurs petites et moyennes entreprises, surtout dans le secteur de la construction), à la réduction de leur taille et à la constitution de holdings publics. Suite à la fermeture de plus de 1000 entreprises, on estime que plus de 400 000 travailleurs ont été licenciés.
316. En 2001, des changements ont été introduits au cadre légal et institutionnel de la privatisation. Son champ est désormais ouvert à toutes les activités économiques et sa forme peut aller de l'ouverture du capital à la cession d'unités de production. La responsabilité des opérations de privatisation est octroyée au Ministère de la participation et de la promotion de l'investissement, seule entité responsable du processus de privatisation, et ceci sous le contrôle du Conseil des Participations de l'Etat (CPE).
317. A quelques exceptions près, en Algérie, la privatisation concerne tous les secteurs de l'économie algérienne, notamment le secteur celui de l'énergie et du gaz, l'agriculture, l'industrie, la construction, des mines, du commerce extérieur, des transports et des télécommunications, le transport aérien et les aéroports. Cependant, jusqu'à ce jour, aucune privatisation n'a été réalisée sous le régime de la loi de 1995 et seuls quatre projets de partenariat ont été conclus avec des étrangers.
318. Quant au secteur financier, le désengagement de l'Etat s'est effectué à partir de 1989 avec la transformation des banques publiques en sociétés par actions, soumises aux règles du Code du Commerce, et avec l'adoption, en 1990, de la Loi

relative à la Monnaie et au Crédit, laquelle va constituer le fondement du nouveau système financier algérien et annoncer le début d'un processus de déréglementation très profond. Le marché des capitaux, qui a été mis en place en 1996, est opérationnel depuis septembre 1999.

319. Durant ces dernières années, le secteur privé s'est attelé à mieux s'organiser au sein d'une multitude d'institutions de dialogue et de coordination telles que la Confédération Algérienne du Patronat, la Confédération Générale des opérateurs économiques algériens, la Confédération nationale du patronat, le forum des chefs d'entreprises, l'Association des investisseurs dans les entreprises artisanales et l'Union des commerçants et des artisans algériens. Les organisations patronales sont régies par la Loi 90 - 14 relative au droit syndical. Les PME et PMI sont plutôt organisées au sein d'une quarantaine d'associations professionnelles, dont 4 de femmes chefs d'entreprises. De création récente ce mouvement associatif est en phase d'organisation, de prospection, de mobilisation et de restructuration.
320. De manière à être à l'écoute des entrepreneurs, le Ministère de la petite et moyenne industrie s'est doté d'une structure de concertation et de suivi du mouvement associatif des PME/PMI. En plus, à partir de 2001, une taxe parafiscale a été introduite dans la loi des finances pour le financement de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).

2.2 EGYPTE

A. Bref historique du secteur privé

321. Il y a seulement une dizaine d'années, l'Egypte était une économie planifiée, placée principalement sous le contrôle de l'Etat. Les activités économiques étaient ainsi dominées et contrôlées par le secteur public. La majorité des entreprises privées qui avaient été créées avant l'indépendance de l'Egypte en 1956 ont été nationalisées entre 1960 et 1964. La planification centrale était très peu tolérante vis-à-vis des initiatives du secteur privé même dans le cas du secteur agricole qui était sujet aux contrôles des achats de cultures et de la fixation des prix. Cependant, depuis des années 60, il y a eu deux tentatives historiques en faveur de réformes politiques qui ont affecté l'évolution du secteur privé.
322. La première tentative a été de courte durée datant de 1973-1974 lorsque le Président Anouar Sadate avait initié la politique dite de «Porte Ouverte» avec des mesures moins restrictives pour les investisseurs étrangers, une implication plus importante des sociétés étrangères dans les affaires égyptiennes et un encouragement timide du secteur privé. Mais, cette tentative dite de «Porte Ouverte» n'était pas accompagnée de vastes programmes de réformes. Elle se focalisait en grande partie sur les révisions des lois qui régulaient lourdement une économie centralement planifiée afin d'apporter plus de souplesse et encourager les investissements privés. Ces divers amendements aux lois existantes n'ont pas entraîné un réel changement dans l'environnement juridique et administratif qui aurait pu fortement stimuler la croissance du secteur privé. D'ailleurs, cette tentative n'a guère affecté le développement du secteur privé dans l'ensemble du pays.

323. La seconde tentative commença en 1991 lorsque l'Égypte adopta et s'engagea à poursuivre sérieusement un vaste programme de réforme économique qui avait pour objectif de mettre en place une économie de marché ouverte et décentralisée. Ce programme comprenait des réformes spécifiques visant l'encouragement de l'investissement étranger direct et de l'investissement du secteur privé national, l'intégration de l'Égypte dans l'économie mondiale par l'accès aux marchés étrangers et l'élargissement de la base des capitaux, y compris l'activation du marché des capitaux.
324. Les principales étapes du programme avaient toutes influé sur le développement du secteur privé comme le démontrent clairement les composantes de chaque étape :
- La phase I se concentrait sur les principaux facteurs macro-économiques comme la stabilisation de l'économie en améliorant les finances publiques par la réduction du déficit budgétaire et la rationalisation des subventions, la déréglementation des prix, des marchés et de l'investissement, la libéralisation du cours de change de la livre égyptienne et le renforcement des politiques monétaires.
 - La phase II portait sur la réforme des secteurs à la fois financier et privé impliquant la réduction du rôle de l'état dans la croissance et le développement et la libéralisation des lois régissant le système bancaire.
 - La phase III avait pour but de stimuler le processus de privatisation et la suppression progressive des participations publiques dans les domaines de la production et de la fabrication, d'encourager les investissements du secteur privé dans les secteurs traditionnellement contrôlés par le gouvernement tels que l'infrastructure et les équipements, le développement du marché obligataire et du marché des capitaux, la promotion de l'investissement étranger direct, les exportations et la promotion des accords commerciaux.
325. Les résultats de l'application des diverses étapes du programme ont été en général très positifs. D'ailleurs, l'environnement global du secteur privé en Égypte a fortement changé et a engendré l'expansion de toutes sortes d'activités dans le domaine du secteur privé qui auraient été pratiquement impossibles à envisager avant le lancement de ce programme. Ce nouvel environnement est détaillé dans la section 4 de ce rapport.

B. Caractéristiques générales

326. Les données concernant le secteur privé montrent qu'il représente un total de 277960 établissements en 1996 comparé aux 1918 institutions publiques avec des activités de production comparables. En termes de PIB, le secteur contribue à 60% de la valeur ajoutée du pays qui s'élevait en 2001 à 50.1 milliards de dollars. En termes d'emploi, ce secteur emploie environ 70% de la main-d'œuvre du marché de l'emploi formel, soit directement en termes de salaires formels ou dans le secteur informel. La distribution sectorielle montre que 95% des entreprises non agricoles du secteur privé sont concentrées dans très peu de secteurs notamment le

commerce, l'hôtellerie, la restauration, la fabrication et les services personnels. Il faut également noter une tendance importante concernant les petites entreprises qui sont de plus en plus absorbées par les grandes entreprises, notamment dans le secteur alimentaire ainsi que celui de l'habillement, du bâtiment et du commerce en gros.

327. Il est apparent que en Egypte, la distinction entre « grande et petite entreprise » est mise en évidence dans la politique des réformes; dans le cas des grandes entreprises, elles semblent être plus directement affectées par la politique macro-économique alors que les petites entreprises subissent en grande partie la contrainte des contrôles micro-économiques locaux. A la différence des entreprises publiques dont la taille varie entre de vastes entités publiques et des petites « autorités », les entreprises du secteur privé sont composées pour la plupart de petites et micro entreprises. En effet, on estime qu'environ 98% des institutions privées non agricoles sont des petites et moyennes entreprises.

C. La place du secteur privé dans l'économie

328. En dépit de la prédominance historique du secteur public en Egypte, le rôle du secteur privé dans l'économie égyptienne dans son ensemble est loin d'être insignifiant. Par exemple :
- Lors des 10 dernières années précédant les réformes de 1991, le secteur privé investissait autant que le secteur public ;
 - La valeur ajoutée du pays provient principalement des petites et moyennes entreprises du secteur privé ;
 - Le secteur privé est le plus grand employeur générant environ 2/3 des emplois.
329. Jusqu'au milieu des années 80, l'investissement public global en Egypte était très significatif, allant jusqu'à 22% du PIB. Ce taux relativement important représentait presque 75% de l'investissement national brut annuel. Cela signifie qu'avant les réformes de 1991, le secteur privé – étranger et national – contribuait seulement à 25% des investissements totaux en Egypte. A cause de ce déséquilibre, on estime que vers 1991, lorsque le processus de privatisation a été lancé, le secteur public égyptien représentait environ 70% des investissements de capitaux fixes dans le pays⁴¹. L'importance de l'investissement dans le secteur privé peut également être une conséquence des investissements étrangers directs qui ont les caractéristiques suivantes : les investissements communs s'élevaient à 132.2 milliards de livres égyptiennes vers la fin de septembre 2001, soulignant une croissance de 31.9% ; en ce qui concerne les « joint ventures », la part égyptienne est passée de 91.4 milliards à 101.8 milliards de livres égyptiennes, enregistrant de ce fait une croissance de 11.5%.
330. En termes d'emplois, il convient de noter que déjà en 1996, la main-d'œuvre employée par le secteur privé industriel dépassait celle du secteur public industriel. Cela dénotait deux tendances parallèles, le déclin du nombre d'établissements du

⁴¹ Estimations figurant dans "Stratégies pour les Investissements Privés dans l'Infrastructure en Egypte"; discours par SE Dr Nawal El Tawaj, Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale, République Arabe d'Egypte, Istantboul, Turquie, Octobre 1996

secteur public au cours de la décennie 1986-1996 au profit d'un nombre croissant d'établissements privé.

D. L'environnement pour le développement du secteur privé

331. Les efforts fournis pour réformer le cadre réglementaire et juridique pour le développement du secteur privé remontent aux politiques dites de « Porte Ouverte » datant des années 1973-1974. Les efforts réels entrepris dans le cadre de la réforme de l'environnement réglementaire n'ont commencé qu'une vingtaine d'années plus tard, en 1991 plus précisément, lorsque le gouvernement a abandonné l'économie planifiée et a introduit une nouvelle législation appropriée à une économie de marché dynamique piloté par le secteur privé.
332. Mais en dépit des réformes lancées en 1991 pour ouvrir l'économie au secteur privé, il convient de noter la persistance d'un certain nombre d'aspects bureaucratiques et juridiques dus aux différents contrôles gouvernementaux que les hommes d'affaires égyptiens et étrangers et les experts juridiques souhaiteraient voir changés. Leurs principales préoccupations concernent les points suivants :
- Les lois complexes sur le travail qui entravent le développement des affaires en Egypte et constituent un obstacle pour les acteurs du secteur ;
 - Le cadre juridique relatif à la titrisation est fortement restrictif par rapport à la propriété qui peut être hypothéquée; de même l'identité des bénéficiaires peut limiter la possibilité des entrepreneurs à mobiliser des prêts;
 - Le système commercial et juridique rend les litiges lourds et onéreux ;
 - Les nombreuses directives et dispositions qui caractérisent le système juridique égyptien entraînent souvent une «sur-réglementation», des règles d'entrée prohibitives et des coûts trop importants, rendant difficiles la constitution et l'immatriculation des sociétés et entravant en dernier lieu l'évolution des activités, etc ;
 - La répartition des terres bien intentionnée mais tout de même bureaucratique obligeant les investisseurs à investir dans les «nouvelles villes».
333. Toute stratégie visant à mieux renforcer le secteur privé au-delà du ERSP II doit tout d'abord faire le point sur l'expérience ERSP II. Un rapport d'évaluation élaboré par Price Waterhouse Coopers⁴² sur ce sujet donne lieu à une estimation du processus de privatisation tel qu'il est décrit plus bas :
- Après une période d'environ 10 année du processus de privatisation des 314 sociétés qui tombaient sous la loi 203 de 1991, 37% de l'ensemble des sociétés ont été en fait privatisées et reprises par le secteur privé alors qu'aucune action identifiable n'avait été entreprise pour 49% des sociétés ; 6% des sociétés ont été proposées pour une privatisation minoritaire ; 4% supprimées de la liste des sociétés à privatiser; 2%

⁴² les résultats du rapport sont résumés dans le Bulletin Economique de la Banque Nationale d'Egypte, Vol LIII N°3, 2000

cédées ou vendues à une autre entité publique et les 2% restants ont été cédés sous forme de crédit-bail au management.

- Les sociétés qui enregistrent un faible niveau de performance (par exemple, perte ou faible rentabilité), sont inintéressantes car selon le point de vue du secteur privé, le fait de les acquérir n'est pas aussi rentable que la création d'entités nouvelles, d'où la nécessité, pour gouvernement, de trouver des moyens de 'en délester;
- Le secteur privé veut une finalisation rapide du processus de privatisation des 314 sociétés tombant sous la loi 203 pour accélérer le développement d'un secteur privé compétitif.

334. De l'examen des résultats du processus de privatisation lancé en 1991, il apparaîtrait que l'Egypte devrait maintenant parvenir à une stratégie claire qui cherche, non seulement à promouvoir le secteur privé de manière quantitative en termes de taille mais également qualitativement de manière à rendre le secteur privé plus compétitif au niveau international. C'est donc cet objectif stratégique qui doit émerger du pays⁴³.

2.3 LIBYE

A. Bref historique du secteur privé

335. L'évolution historique du secteur privé en Libye s'est caractérisée par 4 phases essentielles.
336. La première phase, qui commence à partir de 1969, après la révolution, a été marquée par une généralisation du contrôle des sociétés étrangères ce qui a eu pour conséquence de renforcer le rôle du secteur public. Cette période a été également marquée par la nationalisation des participations des étrangers dans les banques et par l'interdiction de l'activité économique aux non libyens.
337. La deuxième phase qui débute en 1975, est caractérisée par la substitution du secteur public au secteur privé dans les secteurs industriels, artisanaux, commerciaux et agricoles et en poussant à une consommation accrue des populations en vue de permettre le développement des secteurs de production contrôlés par le secteur public. Ainsi, les parts du secteur public et du secteur privé dans l'investissement total étaient entre 1976 et 1980 de 86,6% et 13,4% respectivement. Dans les investissements agricoles ces parts étaient au cours de la même période respectivement de 93,1% et 6,9%, dans les investissements industriels de 97,7% et 2,3%.
338. La troisième phase qui débute en 1986 est marquée par l'encouragement du secteur privé à prendre l'initiative sous forme coopérative ou collective. Ainsi, cette période a vu la prise de décisions concernant la passation des unités de production publiques au secteur privé et coopératif.

⁴³ un avant-projet sur le développement des petites et moyennes entreprises élaboré par le Ministère de l'Economie en 1998 devrait voir le jour mais cela n'a pas encore été confirmé dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement du secteur privé.

339. La quatrième phase qui a débuté en 1997 et a abouti à la publication du plan d'investissement 2002-2006, se caractérise par la volonté des pouvoirs publics de réviser la politique économique sur la base de l'expérience acquise depuis 1973 et compte tenu des évolutions mondiales marquées par la montée de la mondialisation et de la compétitivité. En conséquence, le secteur industriel libyen connaît en effet, depuis 1997, une orientation vers l'économie de marché. Mais le retrait du secteur public ne s'est pas accompagné par une prise en main des activités productives par le secteur privé qui ne s'est pas encore imprégné de la culture du marché et de ses fonctionnements.
340. La levée de l'embargo sur la Libye a cependant entraîné une certaine dynamique engendrée par des sociétés européennes et japonaises qui essayent d'intervenir en Libye. Une étude est en cours de réalisation en partenariat avec le Japon sur les opportunités de l'ouverture du marché libyen aux entreprises japonaises.

B. Caractéristiques générales

341. La population occupée dans le secteur privé était lors du recensement de 1995 de l'ordre de 210670 dont 153276 indépendants, 43139 aides familiaux et seulement 14254 employés.
342. Si on considère que la production dans le secteur de l'agriculture qui est essentiellement faite par les indépendants et les aides familiaux occupait 111915 actifs soit 53%, le secteur privé non agricole ne représenterait plus que moins de 47 % de la population active employée dans le secteur privé.

C. La place du secteur privé dans l'économie

343. Actuellement le secteur privé joue un rôle très limité dans le système de production libyenne et la réforme entamée n'a pas encore donné des résultats jusqu'à présent.
344. Le secteur privé non agricole n'occupe que moins de 11% de la population active. Cette part est très faible en comparaison avec les statistiques des pays de la sous région. Au Maroc par exemple cette proportion atteint 41%.
345. L'intervention du secteur privé dans le financement de l'habitat est estimée à 23%. Si on ajoute à cette proportion les financements par crédits bancaires de 22,6%, on peut en conclure que la part non réalisée par l'Etat sur son budget est estimée à 45,6% du total des constructions de logements entre 1970 et 1995.
346. En matière d'investissements directs étrangers, les effets de l'embargo se sont nettement manifestés. Sur les 7 pays de la sous région, la Libye est le seul pays à enregistrer des flux négatifs d'investissements directs étrangers de 152 et 128 millions de \$US respectivement en 1998 et 1999. En 2000, probablement sous l'effet de la révision de la politique économique et de la levée de l'embargo sur la Libye, les flux des IDE ont cessé d'être négatifs.

D. L'environnement pour le développement du secteur privé

347. Des réformes organisationnelles et législatives sont en cours de préparation pour permettre un afflux plus grand des IDE et une plus grande participation du secteur privé national et étranger à l'activité dans les secteurs de production.
348. Depuis la levée de l'embargo en 1999 sur la Libye, un changement d'attitude envers les investissements étrangers semble s'esquisser. En effet, en novembre 2000 Tripoli avait accueilli une grande conférence sur les IDE au cours de laquelle des ministres ont exprimé leur accord pour attirer des IDE dans des secteurs clés comme les hydrocarbures, l'énergie, les communications et le tourisme
349. De plus en plus, avec la démarcation de l'Etat de certains secteurs, on attend l'intervention du secteur privé. Les secteurs de l'industrie, du tourisme et des transports sont tous des secteurs qui connaissent actuellement une ouverture au secteur privé. L'ouverture d'autres secteurs serait en cours d'étude sous des formes coopératives ou autres, notamment les secteurs sanitaires et de l'habitat.
350. Au niveau de libéralisation du commerce extérieur les barrières douanières ont été abolies d'une manière unilatérale pour les pays de l'UMA. On peut noter cependant que depuis la levée de l'embargo les réserves de la Libye en devises se sont accrues d'une manière significative passant de 7,3 milliards de \$US en décembre 1999 à 14,8 milliards de \$US en juin 2001 niveau où elles se sont stabilisées au cours de 2002.
351. En 1997, la loi sur l'investissement en Libye a accordé des avantages fiscaux pour les projets qui répondent aux critères suivants :
- produire des biens pour l'exportation ou contribuer à la promotion de tels produits ;
 - créer des opportunités d'emplois pour la main d'œuvre libyenne; former et permettre à certains d'acquérir une expérience technique et un savoir faire ;
 - utiliser la technologie moderne et les matières premières locales ;
 - contribuer à la croissance et au développement des régions éloignées ou sous-développées.
352. Les projets répondant aux critères mentionnés ci-dessus:
- Ne peuvent être nationalisés, saisis, expropriés ou gelés sauf en cas de force de loi ;
 - Ne sont pas enregistrés dans le registre commercial ni dans le registre des importateurs et exportateurs ;
 - Sont exonérés de droits et taxes de douanes pour l'équipement nécessaire à l'exécution du projet (machines, pièces de rechanges, matières premières) ;
 - Bénéficient d'exonération de taxes de revenus sur ses activités pour une période de 5 ans, laquelle peut être prolongée.

353. Ces privilèges et exonérations ne s'appliquent cependant pas aux capitaux étrangers investis dans des projets pétroliers.

2.4 MAROC

A. Bref historique du secteur privé

354. L'analyse des faits économiques au Maroc, depuis le début du siècle dernier, révèle que le secteur privé était généralement au centre de la dynamique économique et ce malgré l'importance des entreprises publiques qui exerçaient dans différentes branches d'activité économique. On retient chronologiquement :

- de 1956 à 1976 fut créée et consolidée « l'Union Marocaine de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat » (UMCIA); cette structure a procédé à la constitution d'un certain nombre d'Unions Régionales et d'Unions Locales. En 1958, fut promulgué un texte de loi formant le statut des Chambres de Commerce et d'Industrie du Maroc.
- de 1977 à 1996, constatant l'évolution économique et sociale de l'environnement externe, le statut des Chambres de commerce et d'industrie de 1958 a été révisé pour être mieux adapté aux nouvelles conditions et suite à la **marocanisation**, un nouveau statut des structures représentatives du secteur privé fut adopté toujours dans le souci constant (i) de le dynamiser et (ii) de préserver ses intérêts pour assurer son épanouissement. C'est en avril 1988 que le principe de transfert de sociétés publiques au secteur privé a été mis en œuvre avec une liste de 114 entreprises privatisables (ces entreprises représentaient environ 40% du portefeuille de l'Etat. Les premières opérations importantes ont débuté en 1993 avec notamment la privatisation de la Compagnie des Transports Marocains (CTM), de la Cimenterie Orientale (CIOR) et de SHELL Maroc. En 1995 ce fut le tour de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur. Ce mouvement a ainsi continué régulièrement pendant toute cette période.
- au plan international, le Maroc, membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dont il a vu la naissance sur son sol en avril 1994, adhère de ce fait aux principes du libre-échange sur la base de la réciprocité et du bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. En outre, il a signé un accord d'association avec l'Union Européenne le 26 février 1996.

355. Le mouvement appelé marocanisation a entraîné un développement du « Grand patronat anonyme » marocain. Il a consisté (i) à transférer une partie de la propriété étrangère à des nationaux surtout dans les branches d'activité secondaire et tertiaire, (ii) à redistribuer les terres de colonisation et (iii) à instituer particulièrement d'une zone exclusive de pêche.

356. Les nouvelles donnes de l'environnement international des affaires et les difficultés de gestion des entreprises étatiques ont fait naître un mouvement

important qui a marqué le paysage économique et social du Maroc : le désengagement de l'Etat de certaines de ses unités de production de biens et services et la création de zones de libre échange.

357. Tout un travail de révision des textes législatifs et réglementaires concernant le domaine des affaires fut donc entrepris pour aboutir à la promulgation de nouveaux textes régissant la fiscalité, le code de commerce, le droit des sociétés, etc. ; parallèlement à un vaste programme de privatisation des entreprises publiques touchait 112 unités dont une trentaine avaient déjà été privatisées avant fin 96. Le montant total des cessions aurait atteint environ un milliard de dollars des Etats-Unis. Il s'agissait de diverses branches d'activité notamment les entreprises industrielles, les banques, l'hôtellerie, le transport, la communication et la distribution.
358. En résumé, trois grands mouvements ont mis en évidence la volonté des autorités marocaines à développer le secteur privé afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle de moteur relance et de soutien de la croissance de l'économie nationale ; il s'agit (i) de la mise en place de structures représentatives, (ii) de la marocanisation et (iii) de l'adoption du PAS (désengagement de l'Etat).

B. Caractéristiques générales

359. L'enquête réalisée en 1988 par la Direction de la Statistique sur les entreprises non structurées avait porté sur les branches tels que les industries de transformation, le commerce de détail et les services. Cette enquête, donnait une certaine connaissance de cette couche d'opérateurs économiques que d'aucuns qualifiaient « d'économie informelle ». En réalité la plupart de ces unités étaient bien localisées et avaient atteint une certaine maturité dans la gestion des affaires et de leur suivi par des techniques modernes telle que l'utilisation de la comptabilité.
360. D'après cette même enquête, le nombre de ces entreprises non structurées localisées s'élevait pour l'année 1988 à 245.000 unités environ dégageant une valeur ajoutée de 20 milliards de DH, soit 11,5% du PIB. Ce taux, calculé sur la base de l'ensemble des branches couvertes par l'enquête, serait de 26% du PIB. Les branches les plus importantes en matière de production ont assuré plus de 70% de cet agrégat.
361. La population occupée dans ce secteur en 1988 se chiffrait à près de 316.600 personnes dont 39 % dans l'industrie soit 46.800 personnes ; 66,8 % dans le commerce (177.600 personnes) et 48,4% dans les services (91.200 personnes). A l'époque, on avait retenu comme critère principal le seuil de 200 employés pour déterminer une PME.
362. Mais l'analyse de la structure de la production montre que l'activité du secteur privé est beaucoup plus axée sur l'agriculture malgré l'existence d'un grand potentiel dans d'autres domaines tels que le tourisme qui en dépit de sa faible participation au PIB (4,7% en 1998), représente la deuxième source de devises après les transferts des marocains résidents à l'étranger (MRE).

C. La place du secteur privé dans l'économie

363. Une décennie de stabilisation macroéconomique réussie, de libéralisation et déréglementation économiques progressives, ainsi que le lancement du programme de privatisation, ont créé des conditions favorables au développement du secteur privé (DSP). En outre, des réformes sectorielles spécifiques ont aussi créé un climat propice au secteur jusqu'en 1997. En conséquence, la contribution du secteur privé dans le PIB est passée de 64 à 73% entre 1985 et 1997, et sa part dans le total des exportations a augmenté de 60 à 75% entre 1985 et 1995.
364. Bien que supposé créateur d'emplois, le secteur privé a longtemps souffert de pénurie de main d'œuvre qualifiée. Un taux de chômage de 25% parmi les diplômés de l'université révèle que le problème principal tient au fait que les compétences des diplômés ne correspondent pas aux besoins des entreprises. Par l'intermédiaire de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT), le Gouvernement a lancé une série de mesures pour harmoniser la formation professionnelle et les besoins des entreprises. Parallèlement, on note que la restructuration entraînée par le souci de rentabilité et de compétitivité s'est traduite par de nombreux licenciements.
365. Les zones urbaines ont connu un flux important de migrants ruraux à la suite des différentes sécheresses et l'année où le record a été observé fut 1995 avec 23% ; il y a eu certes un retour progressif dans les campagnes mais, ce retour s'est effectué à un rythme très lent portant ainsi le chômage urbain à un taux annuel moyen de 18% depuis 1997. La population active urbaine continue d'augmenter au rythme de 5% alors que dans le même temps, l'emploi urbain ne progresse que de 4%, ce second déséquilibre, aussi minime qu'il soit, pousse une bonne partie de la population urbaine dans l'exercice d'activités informelles (l'étude effectuée par la banque mondiale en 1998 a révélé qu'il faudrait une croissance économique soutenue de l'ordre de 7 à 8% en moyenne sur les dix prochaines années pour faire passer le chômage urbain au dessous de la barre des 10% aux environs de 2010.
366. Par ailleurs, la croissance de l'investissement est freinée par la faiblesse de l'épargne intérieure brute, environ 15% du PIB et également par la politique d'austérité budgétaire adoptée par les autorités marocaines qui se traduit par des réductions importantes des dépenses d'investissement. Quant à l'investissement direct étranger (IDE), il a sensiblement augmenté au cours des dernières années bien que la part de l'ensemble du secteur privé, national et étranger soit demeurée inférieure à 60% de l'investissement total.
367. Le commerce intérieur en général joue d'ordinaire un rôle majeur et indispensable de liaison entre la production et la consommation finale. Sa valeur ajoutée représentait en moyenne 13% du PIB. L'ensemble de la population commerçante (urbaine et rurale) s'élevait alors à 927.190 personnes, soit 19% de la population active totale. À rappeler que dans les résultats de l'enquête effectuée sur les entreprises non structurées localisées, le nombre d'employeurs et associés dans le commerce de détail non structuré s'élevait en 1988 à 134.362 personnes. Concernant le commerce de gros structuré, le nombre d'entreprises en activité atteignait 3.098 unités en 1990.

D. L'environnement pour le développement du secteur privé

368. Les résultats d'enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises ont révélé un certain nombre de préoccupations qui handicapent l'épanouissement du secteur privé. On note :
- la main d'œuvre, le manque de travailleurs qualifiés est un problème fréquemment mentionné en particulier par les chefs des grandes entreprises ; ici, la pénurie n'est pas limitée aux domaines techniques, elle est constatée également parmi les cadres de gestion où certains ont des difficultés d'adaptation à l'évolution de l'environnement ; en d'autres termes il s'agit donc à la fois d'un problème qualitatif et quantitatif de main d'œuvre ;
 - les arriérés de paiement, le retard ou parfois le non paiement des arriérés par les clients privés et les organismes publics constitueraient un autre grand problème du secteur, ce phénomène entraîne une limitation de ressources financières empêchant du coût les chefs d'entreprises de payer leurs dettes en temps voulu ;
 - le coût des ressources financières et l'accès limité aux ressources à moyen et longs termes sont aussi cités par les chefs d'entreprises comme facteurs de blocage au développement de leurs activités ;
 - la fiscalité continue de représenter un lourd fardeau principalement par les petites entreprises ;
 - les infrastructures de base sont mises en cause par certains entrepreneurs (obtention de terrains, tarifs d'électricité, qualité des services portuaires).

2.5 MAURITANIE

A. Bref historique du secteur privé

369. De l'indépendance du pays au début des années 90, le secteur privé mauritanien était caractérisé par une prédominance des activités informelles de commerce, d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'artisanat et de services de transport. Ces activités sont exercées en majeure partie par une population rurale et contribuent en moyenne pour 20% dans la formation du produit intérieur brut.
370. Un programme de réformes économiques et sociales a été appliqué à partir de 1992. Il a permis d'assainir le cadre macroéconomique et d'entamer le désengagement de l'Etat des filières marchandes. Ce dernier a alors pour missions la régulation, la redistribution des revenus et le maintien de la cohésion sociale, le développement des infrastructures de base et des services vitaux tels que l'accès à l'eau potable, à l'éducation et à la santé. L'exercice de ce nouveau rôle de l'Etat ouvrit de réelles perspectives pour le développement du secteur privé.
371. Le gouvernement mauritanien, fort de l'appui de ses partenaires au développement, a élaboré et mis en œuvre depuis 1998 un vaste programme de

réformes destiné à renforcer la croissance économique, à stimuler l'investissement privé tant national qu'étranger et à réduire la pauvreté.

372. On constate une certaine dichotomie caractérisée d'un côté par le degré élevé de représentativité démographique du secteur privé mauritanien et de l'autre côté par la faible participation de ce dernier à la création de richesses nationales. Ce phénomène s'explique aisément par le fait que s'agissant généralement de population rurale, sédentaire et/ou nomade, la faiblesse du niveau de ses investissements est étroitement liée au niveau de son revenu ou de son désir de changer de méthode de production; ceci réduit logiquement tout ce secteur à une activité d'économie de subsistance.
373. L'utilisation des méthodes modernes de production, surtout de l'élevage, se fait ponctuellement par une très faible minorité de sédentaires; elle aboutit certes à une amélioration de la productivité mais sans impact réel sur la production nationale en raison de l'étroitesse de la filière des produits dérivés résultant du faible rapport bénéfice/coût.
374. Il faut cependant noter que l'adhésion successive de la Mauritanie aux ensembles économiques sous régionaux et régionaux ainsi que son ouverture aux instances financières et monétaires internationales reflètent la volonté du Gouvernement de moderniser ses structures de base de production, d'instaurer la transparence dans la gestion des affaires et d'inciter à un changement de mentalité de ses opérateurs économiques. Ces efforts ont entraîné progressivement certains de ses opérateurs économiques à s'orienter vers des activités de plus en plus organisées et de grande envergure. On a ainsi vu l'émergence de grandes sociétés de transport, de communication, d'eau et d'énergie.

B. La place du secteur privé dans l'économie

375. Du fait d'une proportion élevée de la population exerçant dans ce secteur, les autorités mauritaniennes ont vite compris le rôle de relance et de soutien qu'il puisse jouer dans le développement du pays par la création d'emplois ainsi que par la génération de richesses.
376. Le secteur privé a vu son rôle dans le développement consacré par les autorités mauritaniennes, parce qu'il emploie une part importante de la population active d'une part et contribue fortement à la création de richesses, d'autre part; celles-ci profitent au gouvernement sous forme de recettes fiscales et à la population en général par l'amélioration des conditions de vie des employés et de leurs familles.
377. L'autre rôle important du secteur est la mise en place d'une politique de formation adéquate capable de répondre aux besoins du marché de l'emploi qui est en constante mutation.
378. Sur le plan externe, le pays devra s'adapter aux nouvelles données internationales où la rentabilité, la compétitivité et l'aptitude à suivre les évolutions constantes du monde des affaires sont les seuls mots d'ordre.

379. La satisfaction de ces conditions est conditionnée à la fois par les ressources naturelles et humaines du pays et aux contraintes auxquelles il fait face.

2.6 SOUDAN

A. Bref historique du secteur privé

380. Comme pour la plupart des pays, il y a des phases identifiables dans le développement du secteur privé au Soudan. Les analystes⁴⁴ considèrent la période 1950-1969 comme la Période initiale du secteur privé soudanais. Cette période s'est caractérisée par une production et un commerce traditionnel des produits agricoles, en particulier l'extraction d'huile comestible, les produits laitiers, le tissage et l'artisanat traditionnel. Ce secteur privé rudimentaire était informel, dominé par les femmes et avait tendance à se concentrer autour de la famille.
381. La Période Intermédiaire du secteur privé soudanais a eu lieu pendant la période 1970-1990. Du fait qu'une économie dirigée était en place pendant la majeure partie de cette période, le secteur privé ne pouvait pas se développer comme cela aurait pu être possible ou souhaitable. Pendant la première partie de cette période, les entreprises ont été confisquées et nationalisées ce qui, parallèlement à d'autres facteurs défavorables, a découragé le secteur privé. Cette période a donc connu un ralentissement assez important de la contribution du secteur privé, à la fois national et étranger, à la partie non agricole de l'économie du Soudan qui, par conséquent, a continué à décliner de manière significative. La croissance limitée que le secteur privé a connue durant cette période s'est réalisée principalement dans les industries légères, plus particulièrement l'industrie alimentaire et la conserverie, la construction, le bâtiment et l'ameublement.
382. La Période qui a suivi, de 1990 à nos jours, s'est caractérisée par une lutte pour la survie du secteur privé soudanais. Elle marque également l'émergence potentielle du secteur privé à partir des nombreuses difficultés subies au Soudan, par le pays en général et par l'économie en particulier. Durant cette période, il y a eu jusque là, deux programmes spécifiques axés sur la privatisation couvrant les périodes 1992-1997 et 1998 à nos jours.

B. Caractéristiques générales

383. Le secteur privé soudanais comportait et comporte encore un secteur informel important dans un certain nombre de domaines, en particulier l'agriculture et le commerce. Cependant, aucune donnée n'est disponible pour pouvoir mesurer à la fois le secteur privé formel et informel. Cependant, à partir de l'observation des faits sur le terrain, on sait que les conditions économiques difficiles qui ont prédominé dans le pays comme l'absence de paix et l'isolement économique ont naturellement accru l'importance relative du secteur privé informel dans l'ensemble de l'économie.

⁴⁴ Voir par exemple, Dr. Musa Al Khalifa, "Le secteur privé soudanais et l'environnement" dans Rio+10 Review Report

384. Alors qu'aucun chiffre concret n'est actuellement disponible sur les caractéristiques sectorielles du secteur privé au Soudan, des indications peuvent être formulées à partir de quelques tendances comme (i) les concentrations historiques des activités du secteur privé dans les industries familiales agricoles (industrie alimentaire, élevage, textile) et le commerce national et extérieur des animaux, des produits importés, etc. ; ainsi que (ii) les parts sectorielles des entreprises nationalisées, dans la première période de nationalisation de 57 entreprises, se présentaient comme suit: 28% agriculture; 25% industrie; 21% commerce; 19% transport, communication et tourisme; et 7% énergie.

C. L'environnement pour le développement du secteur privé

385. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'environnement du développement du secteur privé s'est avéré difficile pratiquement depuis l'indépendance. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, cet environnement s'est caractérisé durant les décennies allant de la fin des années 70 à la première moitié des années 90 par une situation sécuritaire interne difficile; une structure macro-économique au sein de laquelle il était impossible de gérer efficacement et donc encore moins entreprendre des activités privées et un environnement international hostile généralement peu enclin à faire des affaires au Soudan.
386. Le gouvernement du Soudan a montré sa volonté d'augmenter les activités du secteur privé lorsqu'il a adopté le programme de privatisation de 1992-1997. Cependant, c'est principalement dans la deuxième moitié des années 90 que l'environnement du développement du secteur privé a commencé à montrer quelques signes concrets de possible amélioration. La stratégie de reprise économique de 1997-98 du gouvernement, sous l'égide du FMI, a généré quelques résultats notables comme la diminution des déséquilibres financiers, le renforcement du système fiscal, une meilleure gestion des dépenses publiques, l'augmentation de l'importance des circuits financiers, l'unification du taux de change, la libéralisation du commerce extérieur et la privatisation. Cette stratégie a été poursuivie par le programme à moyen terme de 1999-2001 dont l'objectif était de jeter les bases solides d'une croissance économique durable par le biais d'une amélioration de la situation macro-économique soutenue par la mise en place de réformes structurelles pour améliorer l'allocation des ressources et encourager l'activité du secteur privé. Durant cette phase, un deuxième programme de privatisation a été adopté pour couvrir 14 institutions du secteur public.
387. Actuellement, les espoirs et les questions immédiates qui concernent le secteur privé ont été clairement exprimés par la Fédération des Hommes d'affaires et Employeurs Soudanais.⁴⁵ Ces questions incluent, entre autres, l'espoir que, le Soudan étant maintenant un pays exportateur de pétrole, l'investisseur ne sera plus accablé par de lourdes taxes, frais et autres droits nécessaires au fonctionnement de la machine de l'Etat; le souci relatif à divers problèmes de taxation rencontrés par le secteur privé comme par exemple : la base d'estimation de la valeur des produits exportés; l'évaluation du prix des importations; de même que les soucis relatifs aux questions administratives comme les décisions administratives prises

⁴⁵ Voir site web www.sudbiz.com

par des parties non autorisées et toute une série de problèmes dans l'administration des taxes.

388. A ce jour, l'intention la plus claire du gouvernement de créer un environnement favorable au développement du secteur privé réside dans "La Loi sur (l'Encouragement de) l'Investissement, 1999" modifiée en 2000. Cette Loi vise à encourager les investissements dans des projets susceptibles de réaliser l'objet des plans de développement et des initiatives d'investissement du secteur privé, du secteur coopératif, commun et public soudanais et non soudanais ; et sans préjudice du contexte général des éléments précédents, elle vise à encourager les investissements dans des projets relevant de tous les domaines cités dans la section 7 et les projets de réhabilitation. La Loi encourage également les investissements dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'industrie, l'énergie, les mines, le transport, la communication, le tourisme, l'environnement, le stockage, le logement, l'immobilier, l'infrastructure de base, les services économiques, les services administratifs, consultatifs et de la technologie de l'information, l'éducation, la santé, l'eau, les services culturels et d'information et tout autre domaine spécifié par le conseil des Ministres. Finalement, la Loi accorde un nombre d'incitations à l'investissement comme le fait d'exempter les projets de taxes et de droits; d'accorder aux projets le privilège d'attribution de terrains et le Calcul de l'Amortissement ; des Garanties d'Investissement y compris:

- La non-nationalisation ou perte par confiscation du projet d'investissement et la non-acquisition des biens fonciers que ce soit totalement ou partiellement, ou de investissement pour l'intérêt général.
- La non-saisie, expropriation, blocage, perte par confiscation, détention des biens du projet ou mise sous séquestre de ces biens sauf en cas d'ordonnance judiciaire.
- Re-transfert des fonds investis, en cas de non-exécution du projet, liquidation ou cession de celui-ci d'une quelconque manière, totalement ou partiellement, dans la devise des fonds importés, sous réserve de la satisfaction de toutes les obligations imposées par la loi. En cas de non-exécution du projet initial, les machines, l'équipement, les appareils, les moyens de transport et les autres éléments requis qui ont été importés pour le projet peuvent être exportés à nouveau sous certaines conditions.
- Transfert des bénéfiques et des capitaux ou emprunts extérieurs, dans la même devise dans laquelle le capital ou l'emprunt ont été importés initialement.

2.7. TUNISIE

A. Bref historique du secteur privé

389. Depuis son indépendance, la Tunisie a connu une première phase marquée par le développement des infrastructures et par l'installation d'unités productives par le secteur public. Le secteur privé n'a pas connu un grand développement au niveau

de l'activité productive formelle, l'accroissement des unités informelles de production dans le secteur privé est ainsi une caractéristique de l'économie tunisienne d'après l'indépendance.

390. La deuxième phase qui a marqué la Tunisie est l'application en 1987 d'une réforme de son économie visant de l'assainir et de le restructurer. La recherche d'un cadre macro économique viable a été l'objectif essentiel de cette réforme qui a été atteint et consolidé par la suite.
391. La Tunisie a engagé après le programme d'ajustement structurel (1987-1993) plusieurs réformes en vue de préparer son tissu productif à l'établissement de la ZLE avec l'Union Européenne. Ces réformes de fond qui visent à éliminer les distorsions entravant la libéralisation des initiatives, ont concerné, tour à tour, les prix, le commerce, la fiscalité, le système d'incitation à l'investissement, le secteur bancaire, le marché boursier et des capitaux auxquels il faut ajouter la restructuration des entreprises publiques et l'engagement d'un important programme de privatisation et de réforme administrative.
392. Le programme de privatisation a démarré en 1987 et a permis la passation de 136 unités du secteur public au secteur privé pour une recette totale de 1340 MTND. 70% de ces recettes ont été réalisées par des ventes d'actions et 20% par des ventes d'éléments d'actif. L'investissement direct étranger a contribué à près de 67% de ces produits.
393. Le programme de privatisation de 2001 retient 41 unités publiques ou à participation publique dont 5 en Agriculture et Agro-alimentaire, 16 en industries de transformation et 20 en services. On estime que ce programme une fois réalisé pourrait générer 1847 MTND.

B. Caractéristiques générales

394. En 1996, sur les 87326 entreprises recensées, 15342 soit 17.6% ont plus de 6 employés, 10,7% plus de 10 employés, 6,2% plus de 20 employés, 3% plus de 50 employés et 1,6% plus de 100 employés. 82% des entreprises privées en Tunisie ont donc moins de 6 employés et 1400 comptent plus de 100 employés.
395. Le secteur industriel de la Tunisie compte 9300 entreprises dont 20% sont totalement exportatrices. Les entreprises de textile représentent 42% des entreprises industrielles tunisiennes dont l'effectif est supérieur à 10, les entreprises d'agro alimentaire en représentent 14% et celles de l'industrie mécanique 9%. Celles de l'industrie plastique et papier 9% et celles des matériaux de construction, céramique et verre 8%.
396. Par secteur de production, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée du secteur « Agriculture et pêche » a été de 98,1% entre 1992 et 1995. Cette part a été de 72,7% dans l'industrie manufacturière et de 45,7% dans le reste du secteur industriel. Dans le secteur des services (non compris le secteur financier), cette part a été de 73,1%.

397. Le tissu industriel de la Tunisie compte 5 065 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10 dont 2 179 sont totalement exportatrices. Leur ventilation par sous secteur industriel de production se présente dans le tableau qui suit.
398. Le nombre d'entreprises à participation étrangère est de 1 556 dont plus de la moitié (852) sont à capitaux 100 % étrangers. 1 294 entreprises, soit 83,2% des entreprises en partenariat, sont totalement exportatrices
399. D'après des estimations de 1996 (source : INS et CNSS), le secteur informel en Tunisie est composé de près de 340000 entreprises non enregistrées

*Tableau N°15
Les entreprises industrielles*

Secteurs	TE*	ATE*	Total	%
Agro-alimentaire	85	675	760	15
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	13	381	394	8
Mécanique et Métallurgique	41	392	433	8
Electrique, Electronique et Electroménager	115	126	241	5
Chimie	43	348	391	8
Textile et Habillement	1 640	447	2 087	41
Bois, Liège et Ameublement	20	177	197	4
Cuir et Chaussures	177	120	297	6
Divers (papier, impression et divers)	45	220	265	5
Total	2 179	2 886	5 065	100

* : TE : *Totalement exportatrices*, ATE : *Autres que totalement exportatrices*.

Source : *Agence de Promotion de l'Industrie*

C. La place du secteur privé dans l'économie

400. Le Pacte national tunisien stipule que : « La dynamisation de l'action de développement exige un certain nombre de conditions. Il s'agit notamment de réaliser un équilibre entre le secteur public qui assume un rôle essentiel dans les grandes industries et les services vitaux, et le secteur privé qui permet à la communauté nationale d'exploiter le capital intérieur et de tirer profit de l'activité et de l'initiative des entrepreneurs ainsi que de leurs capacités en matière de créativité et de gestion ».
401. En 1996 la part de la valeur ajoutée en Tunisie générée par le secteur privée équivalait à 64,6% du PIB dont 23,5% par des entreprises privées comptant plus de 10 employés.
402. La structure des investissements par opérateur montre que la part des investissements privés durant la période 1960–1994 a été de près de 49%. Cependant, une lenteur semble caractériser les investissements privés en agriculture durant les années 90 malgré les encouragements de l'initiative privée. Cette lenteur qui s'exprime à des degrés variables selon les sous-secteurs serait due en général à un environnement peu favorable et peu compétitif, allant de la rigidité de l'octroi des crédits bancaires, aux coûts élevés du capital et du travail.

403. Les investissements directs étrangers, hors investissements de portefeuilles ont atteint plus de 1000 Millions de Dinars Tunisiens soit 15% de la formation brute de capital fixe. Ainsi le montant des IDE a, comparé à 1999, doublé en l'an 2000. Toutefois cet accroissement est dû à des privatisations plutôt qu'à des investissements nouveaux. Le secteur de l'énergie a contribué de 320 millions de dinars grâce à la vente des participations, alors que la cession de deux cimenteries a ramené 362 millions de dinars.
404. La main d'œuvre utilisée dans l'industrie manufacturière⁴⁶ en 1994 se composait de diplômés de l'enseignement supérieur pour 5%, de l'enseignement secondaire pour 41%, de l'enseignement primaire pour 46% et de non scolarisés pour 7%. Ces proportions varient d'un secteur industriel à l'autre, le secteur chimie utilise la main d'œuvre la plus qualifiée (10% formés au supérieur), pendant que le textile utilise la main d'œuvre la moins qualifiée (1% seulement formés au supérieur). Les entreprises industrielles dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 occupent actuellement 418 200 personnes. Les entreprises totalement exportatrices en occupent 239 800 personnes, soit 57% du total.
405. Les entreprises privées en Tunisie emploient un effectif total estimé à 870000 personnes (non compris le secteur informel).
406. L'enseignement privé a connu en Tunisie au cours de la dernière décennie un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics qui s'est concrétisé essentiellement dans l'élaboration des règlements législatifs relatifs à la création des institutions éducatives privées, leur organisation, gestion et aux procédés de recrutement et de détachement des enseignants.
407. L'importance du secteur privé dans le domaine sanitaire a été renforcé au cours de la décennie 90 pour atteindre en 1999, 3254 cabinets de libre pratique, 67 cliniques totalisant plus de 2000 lits, 50 centres de dialyse et 20 entreprises d'ambulance. Ce secteur employait en 1999, 3254 médecins, 928 médecins dentistes et 1350 pharmaciens. Le Plan 1997-2001 avait préconisé de renforcer la coordination entre les secteurs public et privé dans ce domaine.
408. En 1991, les investissements du secteur privé dans ce domaine étaient de près de 1million de Dinars contre 33 millions de Dinars d'investissements publics soit 3%. En 1996, le secteur privé a investi 5 millions de Dinars dans la recherche contre 62 milliards investis par le secteur public atteignant ainsi 7,5% comme part des investissements dans ce domaine. Il est attendu que ces rythmes de croissances de l'investissement en recherche et développement continuent dans l'avenir pour permettre une plus grande contribution du secteur privé à la recherche et pour relever le pourcentage des dépenses qui lui sont affectées par rapport au PIB qui n'était en 1996 que de 0,35%, pour atteindre 1% à l'horizon 2004.

⁴⁶ voir tableau page 11 du rapport de Lahouel sus mentionné.

D. L'environnement pour le développement du secteur privé

409. Sur le plan institutionnel, la Tunisie a consolidé le rôle de l'API (Agence de Promotion Industrielle) chargée de faciliter les procédures d'installation des investisseurs étrangers, notamment par l'institution du guichet unique.
410. Le rôle de l'APIE (Agence pour la Promotion des Investissements Extérieurs) a été développé, il consiste à promouvoir la Tunisie en tant que lieu d'investissement auprès des investisseurs étrangers par le moyen de Forums de contacts à l'intérieur et à l'extérieur.
411. De plus, la Commission Supérieure de l'Investissement est toujours active mais son autorisation n'est nécessaire que pour certaines activités, notamment celles qui ne sont pas totalement exportatrices et celles dont les investissements sont formés à plus de 51% par des apports étrangers.
412. Par ailleurs, les différentes réformes réalisées ou en cours en Tunisie en faveur du développement du secteur privé concernent l'accès à de nouveaux marchés nationaux, la libéralisation du commerce extérieur et la réforme des systèmes financier et fiscal.
413. Ainsi, le code d'incitations aux investissements en vigueur en Tunisie couvre tous les secteurs d'activité à l'exception des mines, de l'énergie, du secteur financier et du commerce intérieur régis par des lois spécifiques. Toutefois, le programme de concession a permis l'introduction du secteur privé dans la production d'énergie électrique avec la passation d'un contrat pour une centrale électrique.
414. Dans le domaine du développement des exportations un programme de développement des exportations (PDE) a débuté en l'an 2000. Il est constitué du fonds FAMEX qui offre aux entreprises des crédits pour l'élaboration et l'application de plans de marketing, du fonds FGEAE qui facilite aux PME l'obtention de garanties pour des crédits bancaires et d'une action de facilitation ou le « Centre serveur liasse unique » consistant en la mise en réseau des différents intervenants en matière de commerce extérieur.
415. En 2001, prend fin le démantèlement tarifaire pour les importations de produits semi finis et intrants, le démantèlement pour les produits finis se terminera en 2007 et le démantèlement tarifaire pour les produits fabriqués localement se terminera en 2008.
416. La libéralisation du commerce extérieur imposée par les échéances ci dessus a imposé une réorientation de l'économie vers la compétitivité. Dans la perspective d'une perte de compétitivité des produits textiles avec la fin des accords multifibres en 2005, les pouvoirs publics ont opté pour le développement d'autres créneaux porteurs (électronique, mécanique et informatique en particulier). Cette réorientation s'appuie sur le PMN (Programme de Mise à Niveau). Le gouvernement tunisien réalise, en effet, un programme de mise à niveau dans le secteur industriel pour 2000 entreprises qui doivent atteindre les standards internationaux en matière de qualité et de coût. Jusqu'à fin décembre 2000, 1624 entreprises ont adhéré à ce programme pour un coût global de 1609 MTND.

417. Après la privatisation de la bourse et l'institution du CMF (Conseil du Marché Financier), la réforme du système bancaire en Tunisie a connu à partir de 1997 un programme de modernisation poussée permettant cette fois sa mise à niveau effective par l'amélioration de la qualité de ses prestations et pour le préparer à l'ouverture de l'économie sur l'extérieur. La Tunisie⁴⁷ a procédé à une réforme fiscale importante qui a concerné essentiellement l'impôt unique sur les revenus des personnes physiques et sur les sociétés, la TVA, la réduction de l'application de la Taxe de consommation à un nombre limité de produits et le programme de démantèlement tarifaire appliqué depuis 1996, pour les produits industriels européens et quelques pays africains en vue d'instaurer la zone de libre échange en 2008.
418. Les besoins exprimés des entrepreneurs sont indiqués dans une étude⁴⁸ faite auprès des entreprises des secteurs textiles comme illustration. Ces patrons ont exprimé le besoin de formation et d'information supplémentaires, de main d'œuvre qualifiée, d'accéder aux techniques nouvelles de production et d'avoir une certaine flexibilité des contrats de travail qui permettrait d'avoir une main d'œuvre plus disciplinée et plus ponctuelle.

⁴⁷ Selon le document *la Tunisie une économie compétitive* du Ministère tunisien de la Coopération Internationale et de l'Investissement extérieur.

⁴⁸ *L'industrie du textile-habillement en Tunisie: les besoins des chefs d'entreprise et les conditions de travail des femmes dans les PME*

REFERENCES

REFERENCES

ALGERIE

- République démocratique et populaire d'Algérie, Ministère de l'industrie et de la restructuration, *La Privatisation*, www.mir-algeria.org, 2002.
- République démocratique et populaire d'Algérie, Ministère de la PME – PMI, *Conférence Nationale sur les associations professionnelles comme promoteurs de développement*, 17 et 18 juin 2001, Alger.
- Association professionnelle des banques et des établissements financiers, Secrétaire - Général, *Présentation du secteur bancaire Algérien*, No. Réf. 70/DT/2001, Algérie.
- Ministère de la Participation et de la Coordination des Reformes, *La présentation du secteur bancaire algérien : mutations en cours et perspectives d'avenir* », Présentation faite durant la rencontre « Le système bancaire Algérien : Etat et perspectives de développement », septembre 2001, Algérie.
- The Economist Intelligence Unit, *Country Profile 2001: Algeria*, 2001.
- Site de la Banque Mondiale: www.worldbank.org

EGYPTE

- Estimates given in “Strategies for Private Investments in Infrastructure in Egypt” ; Speech by H.E. Dr. Nawal El-Tatawi, Minister of Economy and International Cooperation Arab Republic of Egypt, Istanbul; Turkey; October 1996
- A draft National Policy on Small and Medium Enterprise Development in Egypt by the Ministry of Economy, 1998 is known to exist but this has yet to be confirmed as part of the national strategy for Private Sector Development.
- Economic Bulletin. National Bank of Egypt, Nr. 1 (1996), Nr. 1, 2 & 4 (1997), Nr.4 (1998), Nr. 1 & 4 (1999), Nr. 3 (2000).
- A Draft National Policy on Small and Medium Enterprise Development in Egypt. Ministry of Economy, June 1998.
- Investing in Egypt. Ministry of Economy, 1999.
- Private Sector Development in Egypt: The Status and Challenge, A World Bank Report, 1994.
- Strategy of the Egyptian Industry: Targets-Axes-Policies. Ministry of Industry and Mineral Wealth, G.O.F.I., July 1994.
- Investment Regulatory and institutional Framework in Egypt. UNCATD, Based on a contribution prepared by Mr. Mohamed Sameh Amr, Consultant, June 1998.
- Investment Policy Review of Egypt. UNCTAD, February 1999.
- MEED, Vol. 43, No.23 (11 June 1999), No.40 (8 Oct.1999), No.42 (22 Oct.1999), Vol.44, No.2 (14 Jan.2000).
- Strategies for Private/Public Investment in Infrastructure in Egypt, Speech by HE Dr Nawal El-Tatawi, Minister of Economy and International Cooperation of Arab Republic of Egypt, Presented to the Seminar on Private/Public Partnerships in Infrastructure in the Middle East and North Africa, Istanbul, Turkey, October 15-17, 1996.

- Foreign Economic Trends and their Implications for the United States, Report for the Arab Republic of Egypt. Prepared by the United States embassy, Cairo, July 1998.
- The Emerging Tiger of the Nile. In: Technical review Middle East May/June 1998.
- Development Debates. Center for Developing Countries Studies, 1999.

LIBYE

- Rapport de développement humain Libye 1999
- EIU Country report : Libya October 2001
- EIU Country report : Libya July 2001
- EIU Country report : Libya July 2002
- Site web : Libyaninvestment.com
- Site web : Mokatel.com
- Site web : Asharqalawsat.com
- Site web : Arabia.com
- Rapport CNUCED 2000
- Bulletin CDSR-AN Numéro spécial Forum sur l'investissement

MAROC

- Le secteur privé marocain a fait l'objet de plusieurs études parmi lesquelles celles réalisées par Mohamed Larbi Harras, M.S. Saâdi, MM. Belghazi et Bouhia, la Direction de la statistique, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), les Chambres de Commerce et d'Industrie, la Fondation CGEM, la Banque Mondiale, les n° 8 (juin 2001) et 9 (juillet 2001) de « ECONOMIA » (une publication de Jeune Afrique) ainsi que le n° 174 (mars 2000) de AM (Afrique Magazine).

MAURITANIE

- L'essentiel des informations exploitées pour l'élaboration de la note sur le secteur privé en Mauritanie est tiré du document intitulé : « *Bilan des réformes macro-économiques et structurelles 1998 – 2001 & perspectives pour la période 2002 – 2004* ».

SOUDAN

- Dr. Musa Al Khalifa, "The Sudanese Private Sector and the Environment" in Rio+10 Review Report.
- Website www.sudbiz.com
- Arabic version of the document dealing with "Features of Economic Performance Evaluation of the Overall National Strategy, 1992-2001; Ministry of Finance, November, 2001.

- Brochure entitled: "Les Chances de l'Investissement Agricole, Industriel et dans les Services de même que les facteurs d'Attraction" issued by L'Autorité de l'Investissement de l'Etat de Khartoum.
- Sudan: Financial management. Programme on Governance in the Arab Region (POGAR). <http://www.pogar.org>
- Financial reforms in Sudan: Streamlining Bank Intermediation. Alexis Kireyeh. International Monetary Fund. (IMF Working Paper/ 01/ 53). May 2001.
- Industrial Strategy: 1996-2001. Ministry of Industry. Sudan.
- Sudan's Views on Smart Partnership for Global Cooperative Prosperity : A Presentation by Dr. Abdel Wahab Osman, Minister of Finance and National Economy.
- The Sudanese Private Sector and the Environment. Dr Musa Al Khalifa.
- Bank of Sudan Annual Report, 2001.
- The Investment Encouragement Act 1999 and 2000; Ministry of industry and Investment. Investment Authority.

TUNISIE

- Documents de l'Agence de promotion de l'industrie API
- Documents de l'Agence de promotion des Investissements Agricoles APIA
- The business environment in Tunisia Lahouel Mohamed El Hédi (Université de Tunis III)
- Houcine Boughanmi Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne (Tunisie)
- la Tunisie une économie compétitive du Ministère tunisien de la Coopération Internationale et de l'Investissement extérieur.
- L'industrie du textile-habillement en Tunisie: les besoins des chefs d'entreprise et les conditions de travail des femmes dans les PME
- Note d'orientation pour le 10^e Plan version arabe
- Index de 2001 de liberté économique dans le monde par « the Heritage Foundation »
- 9^e Plan de développement économique 1997-2001 volume II
- Annuaire Statistique de la Tunisie Année 1999 volume 42
- Budgets économiques des années 2000 et 2001
- Les réformes financières au Maroc et en Tunisie Finances et développement septembre 97.
- IMF Country report N° 02/119 June 2002
- Bilan commun de pays : Tunisie Nations Unies mars 2001
- Industrie et climat d'affaires en Tunisie Ministère de l'Industrie mai 2000